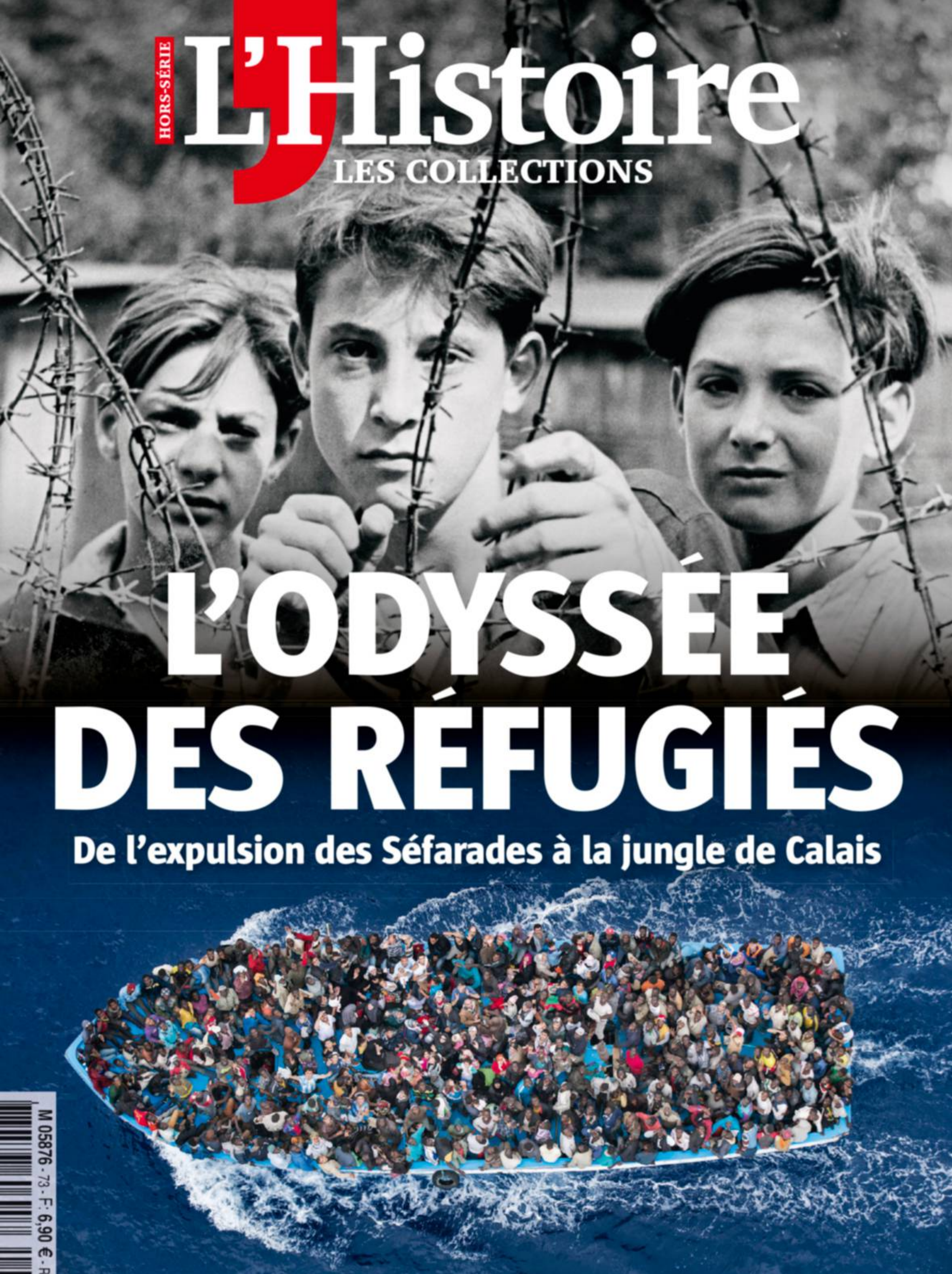

HORS-SÉRIE
L'Histoire
LES COLLECTIONS
L'ODYSSÉE DES RÉFUGIÉS
De l'expulsion des Séfarades à la jungle de Calais
M 05876 - 73 - F: 6,90 € - RD

AVANT-PROPOS

Les réfugiés et nous

Un triste record vient d'être battu : plus de 65 millions de personnes vivent aujourd'hui hors de leur pays, de leur ville ou de leur village, chassées par les guerres et les persécutions. Jamais depuis la Seconde Guerre mondiale les déracinés n'ont été aussi nombreux. L'histoire des migrations forcées s'inscrit bien sûr dans la longue durée. A l'époque moderne, ce sont surtout les minorités confessionnelles qui sont touchées : Juifs et musulmans doivent fuir par milliers l'Espagne catholique (en 1492 et en 1609), les huguenots sont expulsés par Louis XIV en 1685… Si tout exil est une douleur, il n'empêche pas la réussite, comme celle de beaucoup de protestants réfugiés en Allemagne ou aux États-Unis.

Ce que nous avons voulu montrer dans ce numéro, c'est que l'histoire des réfugiés est aussi celle du droit d'asile. Une première codification intervient à la suite des troubles religieux du XVIe-XVIIe siècle, sous la plume de juristes comme Grotius. Puis les Conventionnels de 1793 inscrivent son principe dans la Constitution française. Mais c'est au XIXe siècle, celui des révolutions et des exils politiques, que les États posent les jalons d'une législation aux fins d'assistance et de contrôle. Et la France se distingue par sa générosité : patriotes allemands, polonais et italiens sont accueillis à bras ouverts dans les années 1820.

La Première Guerre mondiale inaugure le temps des déplacements de masse. La toute jeune Société des nations et le diplomate norvégien Nansen imaginent un statut et un certificat de voyage pour les centaines de milliers d'Arméniens et de Russes déchus de leur nationalité : le « passeport Nansen » leur servira de sésame jusqu'en 1945. Ces initiatives sont insuffisantes face aux réalités des années 1930 : Soviétiques fuyant la dictature stalinienne, réfugiés de l'Allemagne nazie ou de la guerre civile espagnole. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 40 millions de réfugiés et de déplacés sur les routes d'Europe donnent à la question une ampleur nouvelle. A peine née, l'ONU décide la création du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et la signature d'une convention pour les protéger. L'optimisme est alors de mise. Le HCR n'a été créé que pour trois ans… La seconde moitié du siècle en décida autrement. Les Palestiniens refoulés en 1948, les guerres africaines ou les conflits dans l'ex-Yougoslavie multiplient les effectifs. Les camps s'enkystent et deviennent de véritables villes.

La crise migratoire ouverte en 2015 est un nouveau défi qui se pose à l'échelle mondiale. Mais, comme en 1920 et en 1945, l'Europe est en première ligne. Ni la peur ni la compassion ne sont des solutions. Le courage de la chancelière allemande est peut-être aussi de l'intelligence : à une telle urgence, il faut une réponse politique. Quel qu'il soit, le choix qui sera fait décidera de notre avenir. ■

EN COUVERTURE :
En haut : enfants juifs refoulés de Palestine, renvoyés par les Britanniques dans le camp de réfugiés de Lübeck, en Allemagne, en septembre 1947 ; en bas : migrants à bord d'une embarcation interceptée au nord des côtes libyennes par la marine italienne en juin 2014 (AKG. Massimo Sesstini/EPA/MAXPPP).



www.lhistoire.fr
REVUE MENSUELLE CRÉÉE EN 1978, ÉDITÉE PAR SOPHIA PUBLICATIONS
8, RUE D'ABOUKIR, 75002 PARIS
TÉL. : 01 70 98 suivi des 4 chiffres
Président-directeur général et directeur de la publication : Thierry Verret (19 02) assisté de Nelly Chirio
Directeur éditorial : Maurice Szafran (19 03)
Directeur délégué : Jean-Claude Rossignol (19 09)

Pour toute question concernant votre abonnement
Tél. : 01 55 56 71 19
Courriel : abo.histoire@groupe-gli.com
L'Histoire, service abonnements
4, rue de Mouchy, 60438 Noailles Cedex
Belgique : Edigroup Belgique, tél. : 0032 70 233 304
Suisse : Edigroup SA, tél. : 0041 22 860 84 01
Tarif France : 1 an, 12 nos : 65 €
1 an, 12 nos + 4 nos Collections de L'Histoire : 85 €
Tarif international : nous contacter
Achat de revues et d'écrins
L'Histoire, 24, chemin Latéral, 45390 Puiseaux
Tél. : 02 38 33 42 88

Rédaction, documentation, réalisation
Tél. : 01 70 98 19 19. Fax : 01 70 98 19 70
Courriel rédaction : courrier@histoire.presse.fr
Directrice de la rédaction : Valérie Hannin (19 49)
Assistante et coordinatrice de la rédaction : Claire Wallet (19 51)
Conseillers de la direction : Michel Winock, Jean-Noël Jeanneney
Rédactrice en chef : Héloïse Kolebka (19 50)
Rédactrice en chef adjointe responsable des Collections : Géraldine Soudri (19 52)
Rédacteur en chef adjoint : Olivier Thomas (19 54)
Secrétaire général de rédaction : Raymond Lévêque (19 55) assisté de Gaëtan Hallier
Chef de rubrique : Ariane Mathieu (19 53)
Rédaction : Lucas Chabalier, Huguette Meunier, Fabien Paquet
Directrice artistique : Marie Toulouze (19 57)
Directrice artistique adjointe pour ce numéro : Valentina Léporé
Service photo : Jérémy Suarez (19 58)
Révision : Hélène Valay
Comité scientifique : Pierre Assouline, Jacques Berlioz, Patrick Boucheron, Catherine Brice, Bruno Cabanes, Pierre Chuvin, Joël Cornette, Jean-Noël Jeanneney, Philippe Joutard, Emmanuel Laurentin, Julien Loiseau, Pap Ndiaye, Séverine Nikel, Olivier Postel-Vinay, Yann Potin, Yves Saint-Geours, Maurice Sartre, Laurent Theis, Annette Wieviorka, Olivier Wieviorka, Michel Winock
Correspondants : Dominique Alibert, Claude Aziza, Antoine de Baecque, Esther Benbassa, Jean-Louis Biget, Françoise Briquel-Chatonnet, Jacques Chiffoleau, Alain Dieckhoff, Jean-Luc Domenach, Hervé Duchêne, Olivier Faron, Isabelle Heullant-Donat, Christopher Goscha, Édouard Husson, Gilles Kepel, Matthieu Lahaye, Marc Lazar, Olivier Loubes, Gabriel Martinez-Gros, Marie-Anne Matard-Bonucci, Guillaume Mazeau, Nicolas Offenstadt, Pascal Ory, Michel Porret, Yann Rivière, Pierre-François Souyri, Sylvain Venayre, Catherine Virlouvet, Nicolas Werth
Ont collaboré à ce numéro : Coline Bordes, Raphaëlle Malaurent, Sophie Suberbère
Fabrication
Responsable de fabrication : Christophe Perrusson (19 10)
Activités numériques : Bertrand Clare (19 08)
Services administratifs et financiers
Responsable administratif et financier : Vincent Gentric (19 18)
Comptabilité : Teddy Merle (19 15)
Ressources humaines : Agnès Cavanié (19 71)
Marketing direct et abonnements
Responsable du marketing direct : Linda Pain (19 14)
Responsable de la gestion : Isabelle Parez (19 12)
Ventes et promotion
Directeur : Valéry-Sébastien Sourieau (19 11)
Ventes messageries : VIP Diffusion Presse, Frédéric Vinot (N° Vert 08 00 51 49 74)
Diffusion librairies Pollen/Dif'pop'
Tél. : 01 43 62 08 07 - Fax : 01 72 71 84 51
Communication : Nelly Chirio
Régie publicitaire
Mediaobs
44, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris
Tél. : 01 44 88 suivi des 4 chiffres
Courriel : pnom@mediaobs.com
Directeur général : Corinne Rougé (93 70)
Directeur commercial : Jean-Benoît Robert (97 78)
Directeur de marché : Christian Stefani (93 79)
Publicité littéraire : Pauline Duval (97 54)
Responsable Web : Romain Couprie (89 24)
Studio : Brune Provost (89 26)
Gestion : Catherine Fernandes (89 20)
mediaobs.com

Sommaire

LES COLLECTIONS DE L'HISTOIRE N°73 - OCTOBRE-DÉCEMBRE 2016

L'odyssée des réfugiés

De l'expulsion des Séfarades à la jungle de Calais



1. LA LONGUE HISTOIRE DU DROIT D'ASILE

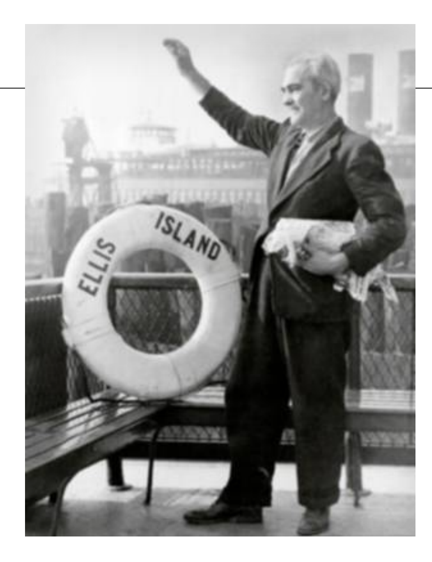


193

NANSEN

ABONNEZ-VOUS PAGE 91
Toute l'actualité de l'histoire sur www.lhistoire.fr

Ce numéro comporte deux encarts jetés : *L'Histoire* (kiosques France et export, hors Belgique et Suisse) et Edigroup (kiosques Belgique et Suisse).



2. LE GRAND TOURNANT HUMANITAIRE

3. UNE AFFAIRE MONDIALE



AP/SIPA. BRUNO BARBEY/MAGNUM

2016, état des lieux

CANADA

ÉTATS-UNIS

OCÉAN PACIFIQUE

MEXIQUE

HAÏTI

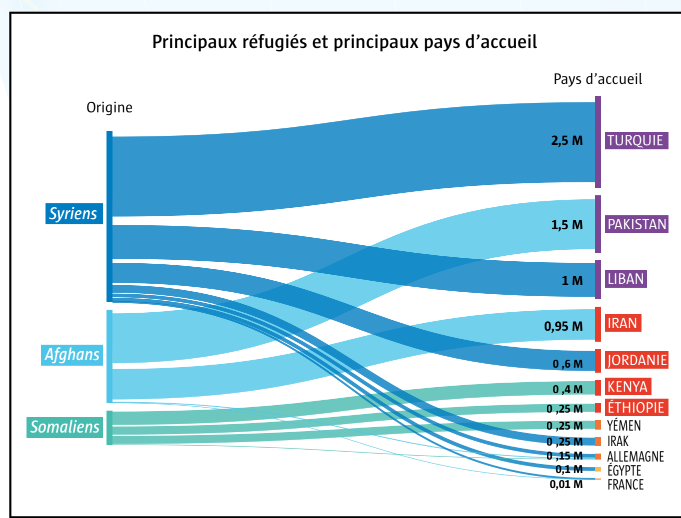
GUATEMALA

SALVADOR

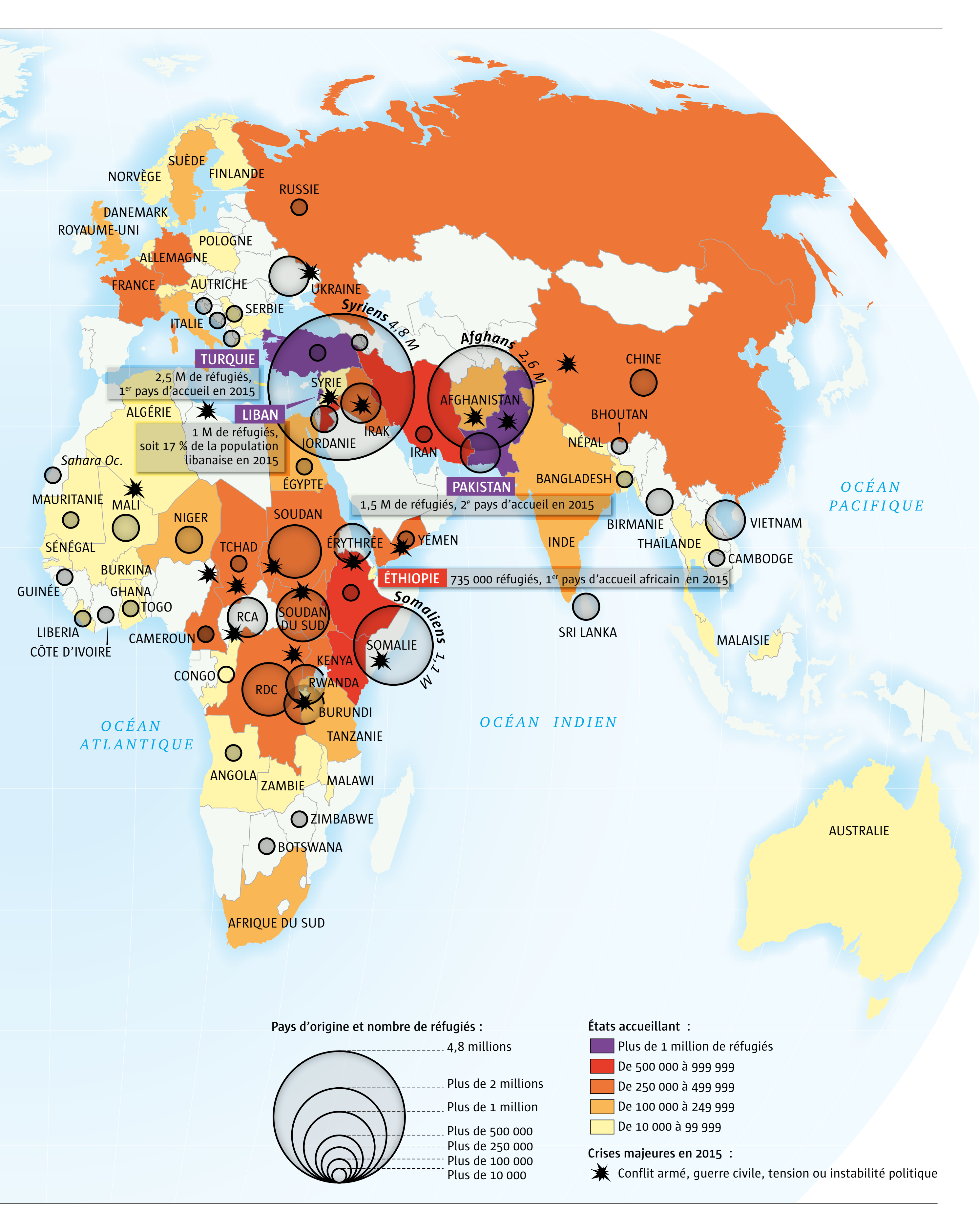
COLOMBIE

ÉQUATEUR

Les médias occidentaux se focalisent sur la question des réfugiés syriens en Europe. Mais si la Syrie, l'Afghanistan et la Somalie sont aujourd'hui les premiers pays d'origine des réfugiés, ce sont d'abord leurs voisins, Turquie, Liban, Pakistan, Éthiopie, qui les accueillent. Et de nombreux autres foyers de départ et d'arrivée existent. L'ONU a donc raison de préconiser un « pacte mondial sur le partage des responsabilités ».



Sources :
UNHCR, *Populations statistics*, popstats.unhcr.org
International Crisis Group, www.crisisgroup.org



SUÈDE
NORVÈGE
FINLANDE
RUSSIE
DANEMARK
ROYAUME-UNI
POLOGNE
ALLEMAGNE
FRANCE
AUTRICHE
UKRAINE
SERBIE
ITALIE
Syriens 4,8 M
Afghans 2,6 M
TURQUIE
2,5 M de réfugiés,
1er pays d'accueil en 2015
SYRIE
ALGÉRIE
LIBAN
1 M de réfugiés,
soit 17 % de la population
libanaise en 2015
IRAK
JORDANIE
IRAN
AFGHANISTAN
CHINE
BHOUTAN
NÉPAL
Sahara Oc.
ÉGYPTE
PAKISTAN
1,5 M de réfugiés, 2e pays d'accueil en 2015
BANGLADESH
MAURITANIE
MALI
NIGER
SOUDAN
SÉNÉGAL
TCHAD
ÉRYTHRÉE
YÉMEN
INDE
BIRMANIE
THAÏLANDE
VIETNAM
CAMBODGE
OCÉAN PACIFIQUE
BURKINA
GUINÉE
GHANA
TOGO
ÉTHIOPIE
735 000 réfugiés, 1er pays d'accueil africain en 2015
Somaliens 1,1 M
RCA
SOUDAN DU SUD
SRI LANKA
MALAISIE
LIBERIA
CÔTE D'IVOIRE
CAMEROUN
SOMALIE
KENYA
CONGO
RDC
RWANDA
BURUNDI
TANZANIE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN INDIEN
ANGOLA
ZAMBIE
MALAWI
ZIMBABWE
BOTSWANA
AUSTRALIE
AFRIQUE DU SUD
Pays d'origine et nombre de réfugiés :
4,8 millions
Plus de 2 millions
Plus de 1 million
Plus de 500 000
Plus de 250 000
Plus de 100 000
Plus de 10 000
États accueillant :
Plus de 1 million de réfugiés
De 500 000 à 999 999
De 250 000 à 499 999
De 100 000 à 249 999
De 10 000 à 99 999
Crises majeures en 2015 :
Conflit armé, guerre civile, tension ou instabilité politique

« Et si l'on ouvrait les frontières ? »

Face à l'afflux de réfugiés en Europe, seule une politique plus généreuse de l'asile permettra d'éviter la catastrophe, prévient une spécialiste des migrations internationales.

***Entretien avec* CATHERINE WIHTOL DE WENDEN**

Directrice de recherche au CNRS et au Ceri, enseignante à Sciences Po, Catherine Wihtol de Wenden a notamment publié l'*Atlas des migrations* (Autrement, rééd., 2016).



Forteresse L'Union européenne répond à l'arrivée massive de réfugiés par le contrôle renforcé de ses frontières extérieures. C'est l'agence Frontex qui se charge de la surveillance. Son budget est passé de 6 millions d'euros en 2004 à 150 millions en 2015 (ci-dessus : des Subsahariens débarquant à Catane, en Sicile).

FRANCESCO MALAVOLTA/UNHCR

L'Histoire : La crise migratoire ouverte en 2015 par l'afflux de réfugiés syriens en Europe est souvent qualifiée d'inédite. Est-elle vraiment si exceptionnelle au regard de l'histoire ?

Catherine Wihtol de Wenden : En 2015, 1,2 million de personnes ont demandé l'asile à un État membre de l'Union européenne. C'est en effet plus du double de l'année précédente et quatre fois plus que durant la dernière décennie. Il s'agit bien là de chiffres record à l'échelle du demi-siècle. Il faut dire que, depuis la fin des deux guerres mondiales, le statut de réfugié était devenu plutôt marginal dans les flux de migrations. Certes, des crises ont provoqué des vagues importantes dans le passé. En 1973, après le coup d'État contre Allende, la France a accueilli 13 000 ressortissants chiliens. Après la chute de Saigon en 1975, près de 1 million de Vietnamiens ont quitté leur pays, mais leur départ s'est étalé sur une quinzaine d'années. La dernière crise importante remonte aux années 1990, après la chute du mur de Berlin : chaque année, 500 000 personnes, dont beaucoup de ressortissants de l'ex-Yougoslavie mais aussi des Chinois, ont alors demandé l'asile en Europe de l'Ouest. Mais c'est tout de même deux fois moins qu'aujourd'hui. Le pic actuel n'a pas d'équivalent depuis la création du statut de réfugié en 1951.

L'H. : Justement, s'agit-il bien toujours de réfugiés au sens de 1951 ?

C. W. de W. : Le profil du réfugié a changé. Auparavant, il était très différent du « migrant économique ». Les réfugiés soviétiques du temps de la guerre froide appartenaient à une élite d'opposition politique, tout comme les Chiliens. Aujourd'hui, sur un même bateau, se retrouvent des hommes et des femmes qui fuient une guerre, un régime dictatorial, qui partent pour des



ENTRER À TOUT PRIX Des Syriens tentent de franchir la frontière turque, à Sanliurfa (Urfa), en 2015. Depuis 2011, la Turquie a accueilli 2,5 millions de Syriens, qu'elle accepte de retenir contre 6 milliards d'euros versés par l'Europe. Mais Ankara ne leur accordant pas le statut de « réfugié » au sens de 1951, beaucoup cherchent malgré tout à entrer en Europe.

raisons économiques ou pour tous ces motifs à la fois. C'est ce qu'on appelle les « flux mixtes ».

La plupart sont bien scolarisés, urbains, diplômés et ne se contentent pas du fatalisme des anciens. Ceux qui empruntent les voies de la migration sont le fruit d'une sélection parmi les jeunes. Il faut être en bonne santé, déterminé, capable d'affronter les difficultés de tous ordres du voyage, avoir amassé un pécule, et avoir pour projet de vivre à l'étranger une durée suffisamment longue pour régulariser sa situation.

On est loin du migrant de main-d'œuvre venu en Europe dans les années 1960, aisément régularisé et animé par le désir de retour au pays. Certains, comme les Subsahariens en Libye, ont travaillé dans les pays qu'ils ont traversés et ont perdu leur emploi à cause du chaos qui y règne. La cause essentielle des départs récents est en effet la guerre, l'instabilité et la violence politiques ou religieuses : en Érythrée, en Somalie, en Syrie, en Irak, en Afghanistan, en Libye…

Aujourd'hui, 5 des 22 millions de Syriens ont fui leur pays. La Turquie en accueille plus de 2,5 millions, le Liban 1 million. Les autres sont en Jordanie (600 000) ou en Europe (400 000 à 500 000). On est loin, en Europe, des chiffres d'accueil des pays voisins de la Syrie, même s'il y a une vague d'affolement dans l'opinion publique. Il faut dire que la crise a beaucoup surpris parce que les révolutions arabes de 2011 avaient entraîné peu de réfugiés en Europe. La plupart de ceux qui ont quitté la Tunisie ou l'Égypte sont restés dans le monde arabe ou musulman.

À SAVOIR

Réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés

- **65,3 millions de « déracinés » par la guerre et la persécution** au sens du HCR, dont :
  - 21,3 millions de réfugiés qui ont obtenu le statut de 1951.
  - 3,2 millions de demandeurs d'asile dans les « pays industrialisés ».
  - 40,8 millions de déplacés internes (qui ont fui mais sont restés dans leur pays d'origine).

Il faut y ajouter :

- **42 millions de déplacés environnementaux,**
  - dont 17 millions hors de leur pays. Mais ils ne sont pas pris en charge par le HCR.
- **Au total, 100 millions de personnes sont des migrants forcés.**

Sources : HCR, rapport statistique intitulé *Tendances mondiales*, publié le 20 juin 2016.





Boat people Entre 1975 et 1991, 1 million de Vietnamiens ont fui le communisme, dont 800 000 sur des bateaux de fortune (à gauche, mer de Chine, 1979). La France en a accueilli 120 000. Dans les années 1990, à la suite de la guerre en Yougoslavie, 500 000 demandes d'asile étaient déposées chaque année (ci-dessus : des réfugiés bosniaques en 1995). Mais la crise actuelle est sans équivalent depuis 1951.

À SAVOIR

Quel statut pour les réfugiés ?

› **Tous les pays européens sont signataires** de la convention de Genève sur l'asile de 1951, et c'est une condition pour entrer dans l'Union européenne.

› La convention **oblige à accorder un statut de réfugié** à *« toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »*.

› A l'origine, la convention de Genève se limitait à l'Europe et aux réfugiés déplacés immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. **Le protocole de Bellagio de 1967** a étendu le champ d'application de la convention sur les plans temporel et géographique.

› **Une clause de non-refoulement** stipule que l'on ne peut pas renvoyer dans un pays en guerre les demandeurs d'asile ou ceux qui n'ont pas obtenu le statut.

› La mise en œuvre de la politique de l'asile à l'échelon européen est laissée **aux mains de chaque État membre**.

› Le statut de réfugié permet d'obtenir **une carte de séjour**, de travailler et de circuler dans l'espace Schengen.

› Dans les États qui n'ont signé ni la convention ni le protocole, **la protection des réfugiés n'est pas assurée**.

L'H. : Mais alors, est-il pertinent de maintenir la distinction entre ces différents types de migrations (politique, économique, environnementale) ?

C. W. de W. : Oui, car il est important de donner un espoir à ceux qui sont persécutés et ont besoin d'une aide dans l'urgence. La convention de Genève de 1951, dans sa sagesse, avait prévu une définition assez large du réfugié, qui permettrait de donner l'asile à des profils très divers. Les critères ne concernent pas seulement la persécution pour des motifs politiques, mais aussi pour des raisons ethniques, religieuses, sociales ou d'orientation sexuelle… La convention oblige les signataires – tous les pays européens – à accorder un statut de réfugié et une carte de séjour à ces personnes. Elles ont le droit de travailler et de circuler dans l'espace Schengen.

L'H. : La convention oblige, mais les États le font-ils toujours ?

C. W. de W. : Le souci, c'est que les Européens appliquent moins généreusement la convention que par le passé. Ce qui entraîne de graves problèmes. Il existe en effet une clause de non-refoulement dans la convention : on ne peut pas reconduire dans un pays en guerre les demandeurs d'asile et ceux qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Le résultat est que l'on fabrique des « ni-ni », des sans-papiers : ni éligibles au statut de réfugié, ni expulsables dans leur pays d'origine. Et fabriquer des déboutés du droit d'asile à qui l'on ne propose aucune solution, ça n'a pas d'intérêt. Il y a actuellement environ 5 millions de sans-papiers en Europe.

L'autre faiblesse, c'est que le HCR (le Haut-Commissariat aux réfugiés) n'a pas voulu reconnaître les déplacés environnementaux comme des réfugiés. Les 17 millions de migrants internationaux chassés par



Exodes Aujourd'hui comme hier, la première cause des départs est la guerre ou la violence. Le génocide rwandais de 1994 a provoqué l'exode de plus de 2 millions de personnes, avec leurs biens, ballots de vêtements et petit bétail (ci-dessus : à la frontière tanzanienne en 1994).

JEREMIAH KAMAU/REUTERS

les catastrophes ou les aléas environnementaux (tremblement de terre, cyclone, sécheresse, montée des eaux, coulée de boue…) n'ont donc pas de statut.

L'H. : Comment expliquez-vous ce raidissement de l'Europe ? Et de quand date-t-il ?

C. W. de W. : Il faut tout de même rappeler que peu de régions au monde sont aussi bien équipées que l'Europe pour assurer la mise en œuvre de la convention de Genève : l'asile est inclus dans les lignes budgétaires des États, qui consacrent moyens humains, administratifs et financiers pour assurer la protection des personnes qui en ont besoin. Mais, depuis les années 1990, la politique européenne repose sur l'idée qu'il faut restreindre le droit d'asile pour dissuader les migrants de venir. La gestion des frontières extérieures, hier secondaire par rapport à la libre circulation intérieure établie par les accords de Schengen de 1985, est devenue l'objectif essentiel.

On pensait il y a trente ans que l'ère des migrations de masse était terminée, que les non-Européens retourneraient chez eux grâce aux politiques de retour, que la mobilité interne des Européens augmenterait, qu'il y aurait substitution des nationaux et des Européens sur le marché du travail occupé auparavant par des immigrés nord-africains ou turcs, et que les politiques de développement des pays de départ seraient une alternative aux migrations. La plupart de ces scénarios ont volé en éclats : les travailleurs européens ont été peu mobiles jusqu'en 2004, date de l'ouverture de l'Union à dix nouveaux pays ; il n'y a pas eu de substitution sur le marché du travail compte tenu de la très forte segmentation de celui-ci ; les retours, peu nombreux, ont été un échec.

La conséquence a été une grande frilosité des politiques d'immigration et d'asile. Dans les années 1970, 80 % des demandeurs d'asile obtenaient le statut de réfugié. Aujourd'hui, près de 80 % sont déboutés. Cette mutation est aussi la conséquence du traité d'Amsterdam qui, en 1997, a redéfini les attributions par « piliers » de toutes les questions communautaires, et qui a chargé les ministères de l'Intérieur des questions d'immigration. Avant, on abordait l'immigration en termes de main-d'œuvre, à présent en termes de sécurité, donc de dissuasion, de répression.

En 1990, les accords de Dublin ont unifié la politique européenne : désormais, si un individu se voit attribuer le statut de réfugié, tous les pays membres de l'Union européenne doivent le reconnaître ; inversement, s'il est refoulé, aucun ne peut lui accorder le statut. Cela devait éviter l'« *asylum shopping* », cette pratique des migrants qui pouvaient tenter leur chance dans plusieurs pays.

A cette mesure que l'on appelle Dublin I, on a ajouté en 2003 Dublin II, qui est très critiquée. Dublin II, c'est « *one stop, one shop* » : vous devez demander l'asile là où vous avez mis le pied pour la première fois dans l'Union européenne. C'était un moyen pour des pays comme la Suède, l'Allemagne ou l'Autriche, qui dans le passé avaient accueilli beaucoup de réfugiés, de renvoyer l'accueil des demandeurs d'asile vers des pays comme l'Italie ou la Grèce, par lesquels les migrants arrivent et où ils devraient désormais déposer leur demande.

Mais ni la Grèce ni l'Italie n'ont une grande tradition de délivrance du statut de réfugié, et les demandeurs d'asile ne veulent pas y rester parce que le marché du travail n'y est pas florissant, mais aussi parce qu'ils ont souvent déjà de la famille installée en Europe du Nord, en Allemagne, en Autriche et en Angleterre.

L'éclairage

QUE PEUT L'OFPRA ?

En 2014, 206 172 personnes étaient sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, seul compétent pour se prononcer en toute indépendance sur les demandes d'asile (80 075 déposées en 2015). Le taux d'admission atteint 28 % (31 % en 2015) à l'Office et 37 % en tenant des décisions de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), la juridiction d'appel. Depuis l'origine, l'Office a protégé environ 1 million de personnes.

Créé par la loi du 25 juillet 1952, l'établissement est le prolongement de l'action de Nansen dans les années 1920 pour les réfugiés, Russes, Arméniens puis Espagnols. Il a aussi intégré en partie les personnels des anciennes instances de protection, délégations des organisations internationales ou offices de réfugiés par nationalité. Ses effectifs, une cinquantaine d'agents en 1952, comprenaient une majorité d'étrangers, souvent réfugiés, ce qui n'est plus le cas pour les 800 employés d'aujourd'hui.

Depuis sa création, l'Ofpra a instruit les demandes des personnes venant d'Europe centrale et orientale, puis, à partir des années 1970, des pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, et, aujourd'hui, de tous les continents : Afrique (RDC, Rwanda), Asie (Sri Lanka), Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Syrie, Irak, Turquie), Amérique (Haïti), Europe (ex-Yougoslavie, Russie). Avec la crise actuelle de l'asile, l'Ofpra intervient en France (au siège de Fontenay mais aussi en régions, à Calais et outre-mer), en Grèce et en Italie, au Proche-Orient (Liban, Jordanie, Égypte) et en Turquie.

Aline Angoustures,
chef de la mission histoire et archives de l'Ofpra.



▲ Dans les bureaux de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), en 1963.

OFPRA

Comme Dublin II était insatisfaisante, on a établi en 2014 Dublin III, qui permet une forme de négociation en fonction du pays d'arrivée, des chances d'insertion dans le pays d'immigration souhaité, et de la crédibilité du discours du migrant. Tout cela occasionne des discussions sans fin entre les pays qui cherchent à se protéger d'un afflux difficile à maîtriser en le maintenant chez d'autres.

L'H. : Les pays européens se déchargent les uns sur les autres. Mais ils ont aussi trouvé d'autres moyens de décourager les migrants.

C. W. de W. : La conviction de la plupart des pays européens, dont la France, est que, plus on accueille mal les migrants, moins ils viendront. Le lieu emblématique de cette idée, c'est le camp de Calais, qui existe depuis 1999. Calais est l'une des portes extérieures de Schengen, espace auquel le Royaume-Uni n'appartient pas. Cette frontière ne peut donc pas se franchir sans contrôle. Quand les associations humanitaires de Calais apportaient de la soupe, ou des couvertures, le lendemain la police détruisait tout ce qui avait été apporté pour chasser les migrants et dissuader les autres de venir. Cette stratégie n'a pas du tout porté ses fruits puisque jusqu'à 10 000 personnes selon les humanitaires se sont installées dans le camp de Calais, qui est devenu une véritable « ville ».

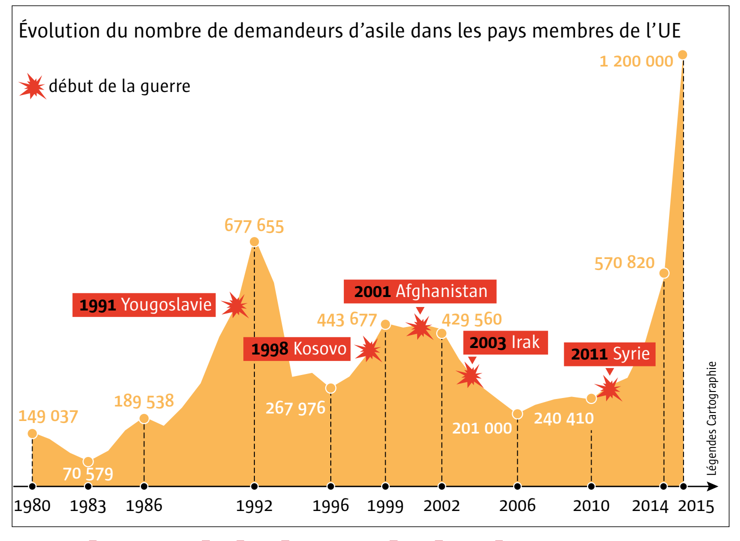
La plupart des chercheurs et des associations sont d'accord sur le fait que cette politique dissuasive est inefficace. Mais elle est fondée sur la crainte d'un effet d'appel, parce que les dirigeants sont persuadés que tout le monde veut venir en Europe. Ce qui est faux.

La stratégie qui consiste à essayer de sécuriser les frontières en amont et à faire la guerre aux passeurs ne fonctionne pas non plus. L'Europe a essayé de le faire mais elle n'a pas de mandat pour intervenir dans les pays de départ des passeurs comme la Libye, l'Égypte, ni sur les eaux territoriales de ces pays. Faire la guerre aux passeurs paraît donc très difficile.

L'H. : *« Ça ne peut plus durer »,* déclarait Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, en mai 2015, après des naufrages meurtriers de migrants. La politique européenne a tout de même évolué depuis ?

C. W. de W. : Oui. En mai 2015, afin de venir en aide à la Grèce et à l'Italie, la Commission européenne a proposé d'instaurer des « quotas » de relocalisation pour « partager le fardeau » des nouveaux arrivants.

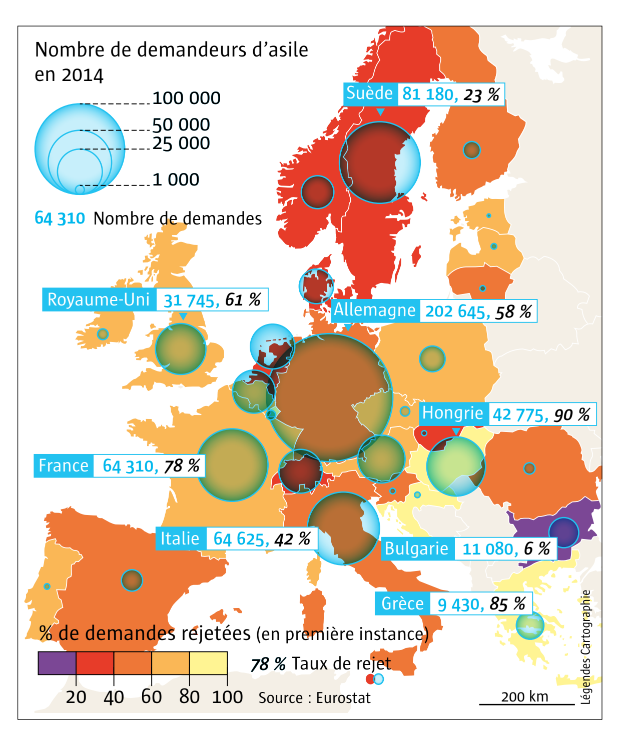
La première réaction a été un non catégorique de la part des États, qui ont opposé qu'ils accueillaient déjà des réfugiés et qu'ils ne pouvaient pas en prendre davantage. Angela Merkel a changé la donne quand elle a annoncé le 7 septembre 2015 qu'elle était prête à accueillir 1 million de réfugiés. Certains, alors, ont évolué, comme la France qui s'est engagée à recevoir 30 000 personnes sur deux ans. Pour l'instant, elle





L'explosion de la demande d'asile

Chaque crise internationale entraîne un exode mais, avec le conflit syrien, le nombre des demandeurs d'asile a doublé, plus de 1 200000 en 2015. Les États, inégalement sollicités par les réfugiés, réagissent différemment : la Bulgarie accepte presque toutes les demandes, sa voisine la Hongrie les refuse à 90 %. C'est souvent la politique intérieure qui prime.



n'en a accueilli que quelques milliers, des familles essentiellement.

Par contre, beaucoup de pays de l'Est, comme la Hongrie qui se dit prête « à payer plutôt qu'accueillir les réfugiés », la Slovénie et la Pologne, ont imposé un front du refus, en affirmant que ce serait une menace pour leur homogénéité nationale, et qu'ils n'avaient pas l'expérience nécessaire. La République tchèque a accepté à condition de n'accueillir que des Syriens chrétiens. La fracture Est/Ouest qui s'est dessinée montre bien la difficulté pour imposer une vision commune, et le manque de solidarité des pays du nord à l'égard des pays du sud de l'Europe, qui ont accueilli l'essentiel des réfugiés.

L'H. : Comment expliquez-vous le geste d'Angela Merkel ?

C. W. de W. : L'Allemagne a une culture de l'hospitalité des réfugiés *(cf. Johann Chapoutot, p. 74)*. Entre 1990 et 1993, environ 400000 des 500000 demandeurs d'asile en Europe ont été accueillis en Allemagne. La question des réfugiés est même inscrite dans sa Constitution. L'Allemagne, premier pays d'accueil en Europe, en a accueilli les trois quarts depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et elle est le principal pays d'immigration en Europe, avec 7 millions d'étrangers.

L'autre explication tient à la volonté politique d'Angela Merkel de donner une autre image d'elle-même, après sa dureté à l'égard de la Grèce. Comme la plupart des migrants sont arrivés par la Grèce, c'était une façon de dire qu'on allait alléger le poids supporté par ce pays.

La troisième explication est démographique et économique : l'Allemagne est l'un des pays en Europe qui décline le plus en termes de population – elle voit donc entrer des nouveaux arrivants, des gens jeunes, des familles, qui sont plutôt des classes moyennes et que l'on peut réinsérer sur le marché du travail dans des secteurs où il n'y a pas énormément de candidats, comme les petites entreprises, etc.

L'H. : Que pensez-vous de l'accord signé entre l'Europe et la Turquie en mars 2016 ?

C. W. de W. : L'idée de signer des accords avec des pays non européens pour qu'ils gardent chez eux ou qu'ils trient les futurs réfugiés n'est pas neuve. On l'a longtemps fait avec la Libye, qui n'est pas signataire de la convention de Genève. Comme la Libye est devenue un chaos et le royaume des passeurs, l'Europe a signé en mars 2016 un accord avec la Turquie pour qu'elle retienne les migrants sur son sol et qu'elle accepte que l'on lui renvoie ceux qui arrivent en Grèce ; 6 milliards d'euros ont été mis sur la table !

Ankara a également demandé en échange la suppression des visas vers l'Union européenne pour les Turcs, et la reprise des négociations concernant son entrée dans l'Union. Elle sait qu'elle peut demander gros, parce que l'Europe compte sur elle pour être le verrou du passage vers la Grèce des millions de Syriens qu'elle accueille actuellement.

Ces migrants sont maintenus en Turquie dans des camps. D'après les observateurs, ils ont des toits, sont nourris, peuvent travailler pour une période d'un an, renouvelable. Mais ils n'ont pas le statut de réfugié : la Turquie, qui est signataire de la convention de Genève, a émis une réserve géographique qui limite le statut aux Européens (il s'agissait alors, en 1951, des Bulgares ou des Russes, qui arrivaient par la mer Noire pendant la guerre froide).

Maintenant que la Turquie est face à une série de crises en chaîne au Proche-Orient, cette limitation n'est pas très opérationnelle. Comme ils n'ont pas le statut de réfugié en Turquie, les migrants préfèrent venir en Europe, pour avoir des conditions de vie plus stables.

Cet accord avec la Turquie est un marchandage indigne, auquel personne ne croit : les Européens ne vont probablement pas céder sur les visas, et la Turquie essaye surtout dans cette affaire d'améliorer son image en Europe.

« La France délivre 20 000 à 30 000 statuts de réfugié par an, loin derrière l'Allemagne qui en a accordé près de 150 000 en 2015 »

L'H. : Dans ce paysage, la France peut-elle encore se dire un « pays d'accueil » ?

C. W. de W. : La France a une attitude frileuse. L'Ofpra (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) délivre aujourd'hui le statut de réfugié à 31 % des demandeurs d'asile, ce qui est peu. Le taux de reconnaissance du statut de réfugié est plus élevé pour certaines nationalités, notamment pour les Syriens. En revanche, les Africains subsahariens – dont on considère que la demande est infondée puisqu'ils ne viennent pas d'un pays en guerre – sont massivement déboutés.

La France délivre donc 20 000 à 30 000 statuts de réfugié par an. Cela peut concerner des migrants qui sont arrivés dans l'année écoulée, mais aussi d'autres qui sont en France depuis plus longtemps et qui ont obtenu le statut après un recours. Quant au nombre total de réfugiés, il est difficile à établir car les situations évoluent, mais il doit rester à peu près stable autour de 100 000 ou 150 000 personnes, puisque lorsque certains obtiennent le statut de réfugié, d'autres se font naturaliser… Mais il faut y ajouter des milliers de demandeurs d'asile sans statut. On est donc loin des chiffres de l'Allemagne, qui a reçu au moins 600 000 demandes d'asile et qui a accordé 148 215 statuts pour l'année 2015.

Cette attitude de la France est liée en partie au discours du Front national, obsédé par le sujet des migrants. Les politiques sont tétanisés par la question, d'autant plus qu'il s'agit d'accueillir en grande partie des musulmans, et qu'avec les attentats meurtriers de 2015 et 2016, beaucoup de gens ont fait des amalgames.

L'autre raison qui explique la relative faiblesse de l'accueil, malgré l'ouverture de nouveaux centres, c'est que la France n'est pas très sollicitée par les demandeurs d'asile : les migrants, souvent connectés aux nouvelles technologies (Internet, téléphones portables), savent que le marché du travail est déprimé. Beaucoup d'entre eux ne parlent pas français mais plutôt anglais, et se tournent davantage vers la Grande-Bretagne ou les pays nordiques. Par contre, la France reste la destination privilégiée des Africains subsahariens francophones et des ressortissants du Maghreb.

La conséquence, c'est que, dans l'état actuel des choses, la France est plutôt en deuxième ligne : on n'est pas du tout « envahis », contrairement au discours que l'on entend. Quand François Hollande promet de réinstaller 30 000 personnes en deux ans, cela représente moins d'un réfugié par commune, c'est extrêmement peu !

L'H. : Cette frilosité est d'autant plus criminelle que le bilan humain est très lourd…

C. W. de W. : En quinze ans, près de 30 000 personnes sont mortes en Méditerranée ; 3 000 rien que pour l'année 2015, déjà 3 000 pour cette première moitié de l'année 2016. Ces morts sont la conséquence de la fermeture des frontières. Certains migrants sont secourus par des pêcheurs ou par les patrouilles de l'agence européenne Frontex, chargée de surveiller les frontières extérieures des États membres de l'UE. L'objectif affirmé de Frontex n'est pas le sauvetage, mais le contrôle et la dissuasion. Mais quand quelqu'un est en train de se noyer, on ne se demande pas s'il a des papiers.

Des initiatives existent. Entre novembre 2013 et novembre 2014, les Italiens ont mis en place et financé le programme Mare Nostrum, qui a sauvé 146 000 personnes en un an. Mais ils se sont découragés et ont transmis leurs fonctions à Frontex qui, malgré le financement européen, n'a jamais été aussi efficace que Mare Nostrum dans le sauvetage.

La mortalité en Méditerranée est très liée au type d'embarcation utilisé par les migrants : petites barques de pêcheurs (*pateras* ou *cayucos* en espagnol), Zodiac chez les Maghrébins, pirogues chez les Subsahariens, ou grands cargos affrétés par des trafiquants contenant jusqu'à 700 personnes, pour traverser la Méditerranée d'est en ouest, souvent abandonnés en cours de route par les passeurs.



UNE IMAGE CHOC SALUTAIRE ?

Le 2 septembre 2015, Nilüfer Demir photographie sur une plage turque le corps d'Aylan Kurdi, un Syrien de 3 ans noyé dans le naufrage du bateau pneumatique qui l'emmenait en Grèce. L'image fait le tour du monde, créant un choc émotionnel intense. En témoigne ce dessin de l'artiste israélien Michel Kichka du 3 septembre 2015. Le même jour, François Hollande et Angela Merkel se prononcent pour un « mécanisme européen permanent et obligatoire » d'accueil des migrants.



AUX PORTES DE CALAIS, LA JUNGLE

Ce camp qui abrite 7 000 à 10 000 personnes fonctionne comme une ville-champignon où se reconstituent sans cesse échoppes, église(s), école(s) et mosquée(s).

Jungle : c'est le terme que migrants afghans et iraniens ont choisi pour nommer la forêt, proche du tunnel sous la Manche et de la zone portuaire, servant de refuge aux personnes cherchant à rejoindre clandestinement l'Angleterre par les ferrys ou l'Eurostar depuis la fermeture du centre de Sangatte en 2002. Ce centre, créé en 1999 à l'initiative de la Croix-Rouge pour faire face à l'afflux « massif » (sans comparaison toutefois avec les chiffres de ces dernières années) de migrants fuyant la guerre au Kosovo, permettait d'accueillir convenablement 800 personnes dans un hangar réquisitionné par l'État.

Très vite surchargé, il ferme sur décision de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur : parmi les habitants du centre, deux tiers sont alors envoyés en Grande-Bretagne, un tiers demandant l'asile en France. Mais les migrants continuent d'affluer, depuis l'Afghanistan, l'Irak, l'Érythrée, le Soudan, la Syrie… Chassés par les autorités des blockhaus où ils s'abritaient, c'est dans la forêt qu'ils dressent d'immenses camps, devenus des lieux de vie. Des choix politiques ont été faits face à cette arrivée massive à Calais : création de nouveaux centres d'accueil (tel que le centre Jules-Ferry, accueillant 1 500 femmes et enfants uniquement) ; redirection vers d'autres régions de France début 2016 pour désengorger les camps de Calais, où s'entassent entre 6 900 (chiffres du ministre de l'Intérieur) et 10 000 (selon certains humanitaires) personnes en septembre 2016.

Cette promiscuité entraîne des problèmes sanitaires – notamment la gale –, d'autant que le nombre de douches et de toilettes est très insuffisant. Et aussi des violences, dont les premières victimes sont les femmes et les enfants. Mais une forme de vie sociale existe aussi, avec des commerces, des salles de classe, des bars.

Quant à la décision d'évacuer la partie sud de la « jungle » en février 2016, elle intervient après une série de démantèlements (2009, mai 2014) qui n'ont jamais empêché de revenir les migrants désireux de tenter leur chance en Angleterre.



▲ Ci-dessus : l'église de la zone sud à usage des chrétiens orthodoxes érythréens. Elle a été démontée lors de l'évacuation. En haut : la « nouvelle jungle ».

DENIS CHARLET/AFP. JULIEN PITINOME/NURPHOTO/AFP

Les petits Zodiac, qui partent des côtes tunisiennes vers l'île de Lampedusa, sont les embarcations les plus dangereuses. Mais ce sont aussi celles qui passent le plus facilement parce que Frontex préfère « faire du chiffre » en arrêtant les bateaux qui transportent le plus grand nombre de personnes, et qui sont généralement partis d'Égypte ou de Libye, en direction de l'Italie ou la Grèce.

Ce qu'il faudrait pour limiter les morts en Méditerranée, ce n'est pas un système de contrôle mais un statut sur la libre circulation, permettant à ceux qui vivent sur le pourtour méditerranéen, au moins pour un certain nombre d'années, de venir travailler en Europe.

L'H. : Une fois arrivé sur le sol européen, que se passe-t-il pour les migrants ?

C. W. de W. : Les migrants sont envoyés dans des centres de rétention et de tri, les *hotspots,* mis en place en 2015 en Italie et en Grèce. Là, on examine s'il faut les reconduire chez eux parce qu'ils sont des migrants économiques, ou s'ils peuvent déposer une demande d'asile.

Et guider toutes ces personnes peut prendre du temps : si elles ne correspondent pas au profil du réfugié de la convention de Genève, il faut d'abord retrouver leur origine, ce qui est parfois compliqué car, souvent, ils ont fait disparaître leurs papiers. Si l'on y parvient, il faut encore que le pays de départ accepte de les reprendre. Mais, depuis une directive de 2008, la rétention ne peut pas durer plus de six mois, donc, si au bout de six mois on ne leur a pas trouvé de solution, on les libère et ils deviennent des sans-papiers. Le taux de reconduction est faible.

Dès lors, ils ne peuvent pas travailler légalement, ne payent pas d'impôts, consomment peu, les enfants ne sont pas scolarisés… C'est une politique totalement irrationnelle, qui vient du fait que l'Europe, ancienne terre de départ, se refuse à se reconnaître comme un continent d'immigration, contrairement aux États-Unis ou à l'Amérique latine. Alors qu'elle est, on l'a dit, la principale destination du monde depuis les années 1990 (en terme de flux). Le mythe de l'autochtonie, très puissant en France, valorisant l'ancrage de celui qui est installé sur sa terre, a créé un discours qui fait peu de place au nouveau venu.

Pourtant, l'Europe a besoin de ces migrants : elle vieillit et il y a des secteurs non pourvus sur le marché du travail. Mais il est très difficile de faire accepter cette idée aux Européens.

L'H. : Y a-t-il des solutions ?

C. W. de W. : Il faut sur ces questions une gouvernance globale, comme pour le climat. Jusqu'en 2006, les migrations ne faisaient pas partie des attributions de l'ONU ! Un processus a été entamé par Kofi Annan en 2006, et des forums mondiaux sur migrations et développement se tiennent tous les ans. Un dialogue de haut niveau a été ouvert à New York en 2006 et en 2013. Pour la première fois cette année, une conférence onusienne sur les migrations internationales doit se tenir, ce qui est très important parce que l'ONU peut imposer des normes à l'Europe et mettre autour de la table non seulement les pays, mais tous les acteurs de la gouvernance mondiale : les employeurs, les syndicats, les Églises, les associations des droits de l'homme…

Le plus urgent est de mettre en place des protections temporaires pour ceux qui ont des statuts intermédiaires, ceux qui ne remplissent pas les critères pour obtenir le statut de réfugié, ou pour les mineurs isolés devenus majeurs par exemple. Cela leur permettrait de travailler et de trouver une solution pour sortir des camps. Il existe depuis 2001 une directive qui établit une protection temporaire en cas d'afflux massif, mais elle n'a pas été activée.

Il faut aussi ouvrir davantage le marché du travail. Les Portugais qui sont venus en France à partir des années 1960 n'ont pas demandé l'asile, parce qu'ils savaient qu'ils pourraient rester et se faire régulariser en tant que travailleurs. Si les Africains qui font partie des flux mixtes avaient le droit de venir travailler dans des secteurs où l'on manque de main-d'œuvre, ils ne demanderaient pas l'asile. Cela permettrait de désengorger les demandes et rendrait l'Ofpra plus efficace.

Il existe une nouvelle loi qui autorise les demandeurs d'asile à travailler, s'ils n'ont pas obtenu de réponse dans les neuf mois après leur demande auprès de l'Ofpra. En Allemagne, c'est au bout de six mois. S'ils sont finalement déboutés, ils n'ont bien sûr plus le droit de travailler, et ils deviennent sans-papiers. En France, s'ils obtiennent le statut de réfugié, ils doivent attendre trois mois pour travailler, alors que dans la plupart des pays européens, ils peuvent travailler dès l'obtention de leur statut.

Il faudrait enfin retrouver une politique plus généreuse de l'asile en général, et pas seulement pour les ressortissants de Syrie ou d'Irak. Au lieu de cela, on fabrique des situations dangereuses pour l'avenir : des enfants non scolarisés, des mineurs isolés, des enfants des rues, des sans-papiers à l'insertion difficile…

L'initiative ne vient pas toujours des États. En Allemagne, des municipalités orchestrent l'accueil de réfugiés dans des familles, sur la base du volontariat. En France aussi, les choses commencent à bouger. Certaines communes ont mis à disposition des locaux désaffectés ; La Poste à Paris a prêté un centre de tri pour l'accueil des migrants. Anne Hidalgo veut installer un camp dans la capitale : c'est une décision acceptable à condition que le camp reste provisoire et ne devienne pas, comme à Calais ou ailleurs, une ville-camp.

Mais pour mettre ces solutions en application, il faut se défaire de la peur. ■

(Propos recueillis par **L'Histoire**.)

1. La longue histoire du droit d'asile

Juifs et morisques d'Espagne, protestants français, patriotes polonais et italiens, révolutionnaires russes… Face aux persécutés, souvent isolés, les États, longtemps, ont réagi au coup par coup.

ÉMIGRÉ ROYAL
Proscrit sous la Terreur et haï des royalistes pour avoir participé aux débuts de la Révolution, le futur Louis-Philippe trouve refuge chez les Lapons au cap Nord (F.-A. Biard, 1841).



Les Barbares Envahisseurs ou réfugiés ?

Fuyant la misère et la guerre, les Goths se voient accorder par les Romains en 382 un territoire dans l'empire. Si ce peuple germanique a fini par marcher sur Rome, c'est en raison de l'intransigeance des empereurs.

***Entretien avec* UMBERTO ROBERTO**

Enseignant à l'Université européenne de Rome, Umberto Roberto a publié *Rome face aux Barbares. Une histoire des sacs de la Ville* (Seuil, 2015).

Cet article est la version mise à jour de « Le 24 août : Alaric entre dans la Ville », *L'Histoire* n° 416, octobre 2015.



L'Histoire : Comment les Goths sont-ils entrés dans l'Empire romain ?

Umberto Roberto : L'image que l'on retient, celle du premier sac de Rome, à la fin du mois d'août 410, constitue en fait l'issue dramatique du long périple d'un peuple aux abois, en quête de terres et d'un accord pacifique avec les autorités impériales.

Tout a débuté à l'automne 376. Des milliers de réfugiés appartenant au peuple des Goths Thervinges se sont massés sur la rive gauche du Danube dans l'espoir de pouvoir franchir le fleuve et d'être accueillis dans l'Empire romain. Ils tentaient d'échapper aux violences de la guerre et à l'esclavage, alors qu'ils étaient poursuivis par un ennemi redoutable qui avait ravagé leurs terres et leurs villages : les Huns.

Comme cela s'était déjà produit par le passé, après des pourparlers, les autorités romaines accédèrent à leur requête. Mieux encore, l'empereur Valens donna l'ordre de fournir des vivres aux réfugiés et prit les mesures qui s'imposaient face à une situation d'« urgence humanitaire ».

Mais, peu après avoir franchi le fleuve, les Goths, exposés aux maladies et aux mauvais traitements, entrèrent en rébellion, mettant à feu et à sang la Thrace où ils venaient de pénétrer. Valens fit alors volte-face et prit le parti d'écraser la révolte. L'armée impériale dépêchée sur place fut battue à Andrinople au mois d'août 378, l'une des plus graves défaites de l'histoire de Rome : l'empereur lui-même tomba sur le champ de bataille.



STILICON Dans l'Empire romain, des Barbares font carrière. Stilicon, de père vandale, épouse en 384 la nièce de l'empereur d'Orient. A la mort de Théodose, il exerce la régence et marie sa fille au nouvel empereur, Honorius. Mais son pouvoir déplaît et il est assassiné en 408 (ci-dessus : bas-relief montrant Stilicon vainqueur du Barbare Radagaise en 406 ; page de gauche : tête de Barbare en marbre du Ier-IIe siècle).

L'H. : Les Goths voulaient obtenir un statut et s'établir dans l'empire. Pourquoi cela n'a-t-il pas été possible ?

U. R. : Théodose Ier, le successeur de Valens, accepta d'entériner, en 382, par un traité, leur présence en leur concédant des terres (à la frontière danubienne, en Pannonie) et une autonomie politique, en échange de contingents de soldats pour l'armée impériale. La solution parut satisfaisante jusqu'à la mort de Théodose en 395. Cependant, l'hostilité envers les derniers arrivés manifestée par ses successeurs – Arcadius, en Orient ; Honorius, en Occident – conduisit à un soulèvement. Quittant la frontière danubienne sous la conduite énergique de leur nouveau chef, Alaric, les Goths engagèrent une longue marche à travers les provinces de l'empire qui se prolongea durant plusieurs décennies.

Alaric ne répond en rien à la caricature du Barbare sanguinaire. Cet habile diplomate, bon connaisseur des mœurs et du pouvoir romains, sut alterner la menace ou l'action militaire et le compromis. Il eut longtemps pour interlocuteur Stilicon, un Vandale et haut personnage de la cour impériale, auquel l'empereur Théodose avait confié la tutelle de ses fils. Stilicon était conscient

À SAVOIR

Les invasions barbares n'ont pas existé

Entre le Ve et le VIe siècle, l'empire d'Occident fut transformé en une série de royaumes. Ce n'était pas le fruit d'une invasion au sens moderne du terme : les Barbares ne pénétrèrent pas dans l'empire avec l'intention de le conquérir mais plutôt d'obtenir un statut pour s'y établir au service de Rome. Faut-il pour autant parler d'immigration ? Non plus, car la démarche était militaire et politique, pas individuelle. Les Barbares formaient une minorité qui ne remplaça nullement la population locale, mais ils perçurent aux dépens de l'empire les ressources des provinciaux, et parfois confisquèrent des terres. Qu'ils fussent alliés – comme les Goths contre Attila en 450 – ou adversaires – comme les Vandales en Afrique après 429 –, un résultat était commun : une nouvelle forme politique avait été inventée, celle des royaumes barbares sédentaires qui allaient devenir l'autre matrice de l'Europe médiévale.

« Les sacs de Rome au Ve siècle montrent que la migration des peuples ne s'est pas faite dans un cadre d'intégration pacifique »

que les Goths étaient simplement désireux de vivre en paix sur des terres qui leur seraient accordées.

Cependant, tout espoir disparut lorsque Stilicon fut exécuté sur l'ordre d'Honorius en 408 à l'initiative de courtisans hostiles à la participation des Barbares au gouvernement de l'empire. Alaric en tira les conséquences. Ses menaces répétées de prendre Rome entre 408 et 410 sont le résultat de l'intransigeance et de l'aveuglement d'Honorius.

L'H. : Le sac de 410 constitue donc un recours ultime des Goths en réponse à une situation de blocage ?

U. R. : Les Goths ont voulu faire aboutir leurs revendications par une démonstration de force hautement symbolique. Enfermé dans son palais de Ravenne, Honorius ne prit aucune initiative, ni sur le plan diplomatique, ni sur le plan militaire : Rome fut abandonnée à son destin.

Assurément la ville pouvait compter sur la muraille édifiée par l'empereur Aurélien (270-275) – la plus puissante fortification urbaine de l'empire. Au début du Ve siècle, Stilicon et Honorius, alarmés par les premières incursions d'Alaric, s'étaient employés à la renforcer. Mais aucune garnison n'était installée à demeure.

L'H. : Rome fut à nouveau mise à sac en 455 par les Vandales, puis en 472. Quelle est la spécificité du pillage de 410 ?

U. R. : Le déroulement des trois sacs de Rome au Ve siècle montre que cette « migration des peuples » (l'expression à laquelle on a souvent recours pour éviter le terme d'« invasions », devenu trop chargé) ne s'est pas accomplie dans un mouvement d'intégration pacifique entre les protagonistes. La fin de l'empire d'Occident peut être considérée comme un moment de crise, avec son lot de violences et de destructions. Le sac de 410 résonne comme une première alerte : la Ville n'est plus imprenable.

Cependant, après le départ des Goths, l'aristocratie sénatoriale et le gouvernement impérial s'employèrent à effacer les traces de destruction et à reconstruire. Une reprise était encore possible. C'est l'occupation de l'Afrique par les Vandales qui marque un tournant. Après le sac de Rome par les maîtres de la « Nouvelle Carthage » en 455, la réparation des dommages paraît cette fois hors de portée. Des zones entières de la ville sont abandonnées, elle n'apparaît plus comme le conservatoire d'un passé prestigieux. Le sac de 472, quatre ans seulement avant la déposition du dernier empereur d'Occident, sera un coup de grâce.

(Propos recueillis par **Yann Rivière**.)



IMAGE D'ÉPINAL Les « invasions barbares » sont la grande obsession du XIXe siècle (chromo publicitaire, 1905). Le sac de Rome en 410 par les Goths d'Alaric frappe particulièrement les esprits : la Ville n'est pas imprenable.

KHARBINE TAPABOR

REFUGES SACRÉS

Dans la Rome antique, le « droit d'asile » permettait aux fugitifs de trouver refuge auprès d'un autel ou de la statue d'un empereur.

Lorsque les Goths se pressent sur la rive du Danube en 376, l'épisode s'apparente à nos « crises » de réfugiés. Mais leur accueil collectif dans l'empire s'est effectué six ans plus tard en vertu d'un « traité » *(fœdus)*. Rien à voir avec notre « droit d'asile ». Le *ius asylorum* des Romains signifiait quant à lui bien autre chose encore.

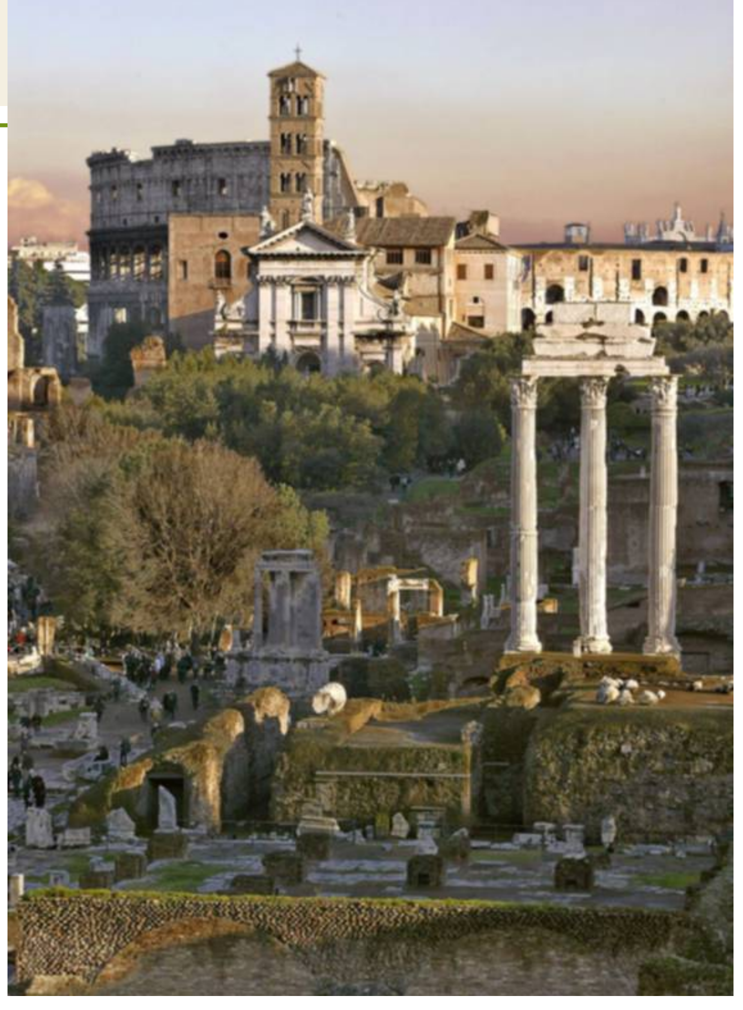
Voici comment, après avoir tracé la limite sacrée de Rome, Romulus parvint à la peupler en hommes : *« Il fit d'un bois situé entre la citadelle et le Capitole un lieu d'asile, et proclama citoyens romains tous les habitants des pays voisins qui s'y réfugieraient »* (Strabon, V, III, 2). Peu après se produisit l'enlèvement des Sabines, pour assurer à ces réfugiés une descendance et permettre à la Ville de grandir. Le « droit d'asile » est donc à l'origine même de la fondation de l'*Urbs*.

Et pourtant, ce récit légendaire est singulier, car contrairement aux cités grecques et à certains de leurs sanctuaires qui garantissent « l'inviolabilité » *(asyla)*, les Romains n'ont pratiquement pas admis ce droit durant les siècles de la république. Bien vite, l'*asylum* du Capitole aurait été ceint d'une palissade pour éviter qu'il ne serve d'abri à des fugitifs inspirés par la légende romuléenne.

Lorsqu'ils eurent conquis les anciens royaumes hellénistiques, les Romains s'efforcèrent de lutter contre l'*asyla* offerte depuis des siècles par les sanctuaires qui s'y trouvaient. Toutefois, pour s'assurer une popularité auprès des habitants des provinces orientales et ne pas heurter leurs traditions ancestrales, certains *imperatores*, dans le sillage d'Alexandre le Grand, ont au contraire ostensiblement renforcé l'inviolabilité de sanctuaires prestigieux, tel le temple d'Artémis à Éphèse.

A Rome, l'assassinat de César (15 mars 44 av. J.-C.) a constitué un tournant, dans ce domaine également. Le temple qui fut érigé sur le Forum pour le culte du « divin Jules » reçut une vocation d'asile, *« privilège qui, si l'on excepte ce qui eut lieu sous Romulus, n'avait été accordé à aucun des dieux »* (Dion Cassius, XLVII, 19), malgré les efforts des pouvoirs publics pour en limiter l'accès.

L'affirmation de la monarchie impériale a généralisé à l'échelle du monde romain une nouvelle forme de « droit d'asile » octroyé par les images du prince : à certaines conditions, les esclaves ont pu trouver protection auprès des statues de l'empereur : *« Il est permis de trouver refuge auprès de la statue du prince » (ad statuam principis licet confugere),* proclament les juristes !



▲ Après son assassinat, on construit pour « le divin Jules », sur son forum, un temple à vocation d'asile. Ci-dessus : vestiges du forum romain.

Naturellement l'ordre impérial ne pouvait s'accommoder en Orient de la concurrence des anciens sanctuaires : dès le règne de Tibère, *« ce droit et cette coutume des lieux de refuge »* (Suétone, *Tib.*, 37 : *ius moremque asylorum*) furent restreints.

La conversion de Constantin, au IVe siècle, la diffusion du christianisme dans l'empire conduisirent à la reconnaissance progressive de l'asile dans les églises. Sa première attestation remonte à l'année 355 lors d'une atteinte violente à ce principe : un usurpateur est massacré *« après avoir été arraché demi-mort d'une chapelle consacrée au culte chrétien, où il était allé chercher refuge »* (Ammien, XV, V, 31). Les scrupules religieux entourant la protection des lieux saints s'affirment dans les décennies suivantes en dépit des ruses mises en œuvre pour les contourner. L'épisode de l'assassinat de Stilicon en 408 en témoigne de manière emblématique : à peine sorti de la basilique de Ravenne où il s'était réfugié, le général régent de l'empire d'Occident est décapité sur le parvis devant l'édifice. Il faut attendre la loi de Théodose en 431 pour que la protection accordée par les édifices attenants à un lieu de culte (mais pas l'église elle-même) reçoive au moins une reconnaissance légale.

Yann Rivière, directeur d'études à l'EHESS.

Séfarades et morisques

Expulsions massives

Les minorités religieuses sont régulièrement persécutées au Moyen Age. Mais, en 1492 et en 1609, ce sont des centaines de milliers de non-chrétiens qui doivent quitter l'Espagne.

***Par* ISABELLE POUTRIN**

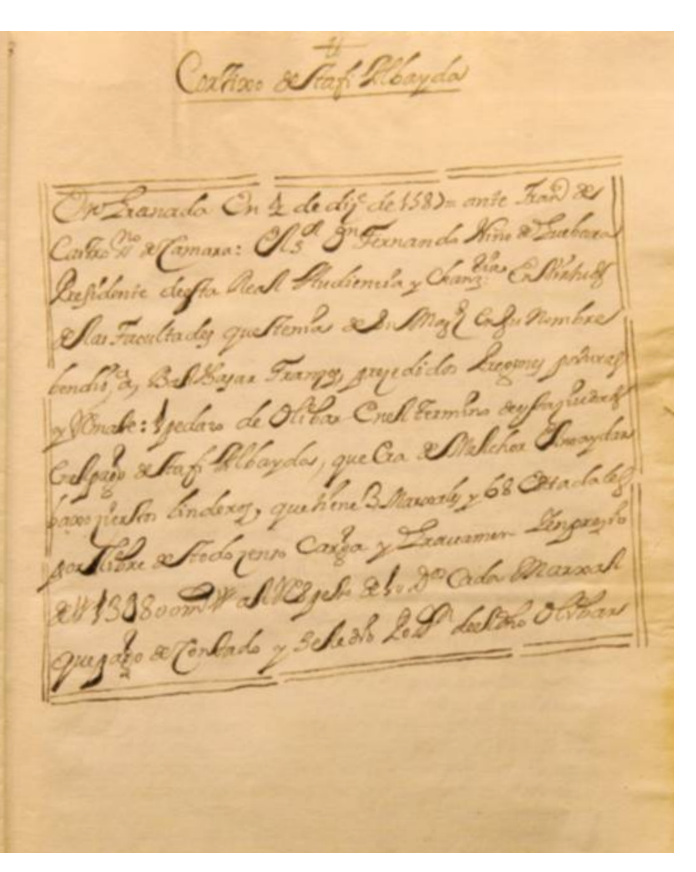
Maître de conférences HDR à l'université Paris-Est-Créteil, membre de l'Institut universitaire de France, Isabelle Poutrin a publié notamment *Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609* (PUF, 2012).

En 1492 puis en 1610, à plus d'un siècle de distance, deux prêtres décrivent le passage de colonnes d'hommes, de femmes et d'enfants chassés d'Espagne par décret royal. Le premier, Andres Bernaldez, montre les Juifs sur les routes d'Andalousie, mettant fin à une présence qui remontait à l'époque romaine. Guère de compassion dans son regard : pour lui, les expulsés sont coupables de leur malheur puisqu'ils refusent de renoncer à leur foi : *« Confiants dans les vaines espérances de leur aveuglement, ils se mirent en route et ils sortirent des lieux où ils étaient nés, petits et grands, vieux et jeunes, à pied, à cheval, à dos d'âne ou d'autres bestiaux, ou en charrette, et poursuivirent leur voyage chacun vers les ports où ils devaient se rendre. »*

Le second, Pedro Aznar Cardona, observe les morisques quitter l'Aragon et, avec eux, la liquidation d'une présence musulmane vieille de neuf siècles. L'administration royale a progressé depuis 1492. L'expulsion est organisée avec des listes établies par village, un calendrier, des points d'embarquement… Il faudra presque cinq années, de 1609 à 1614, pour réaliser l'opération. Le prêtre insiste sur la détresse des morisques, signe du châtiment que Dieu leur inflige pour s'être mal conduits envers Dieu et le roi : *« Aux jours fixés par les agents du roi, ces malheureux partirent*



D'abord les Juifs… En 1492, les Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle expulsent les Juifs qui ont refusé de se convertir (E. Sala y Frances, 1889, Grenade, musée des Beaux-Arts).



… PUIS LES MUSULMANS 300 000 morisques, entre 1609 et 1614, sont chassés d'Espagne pour hérésie. Dès 1571, ils avaient été forcés de quitter Grenade, comme l'indique ce document concernant le quartier de l'Albaicin.

AISA/LEEMAGE. MANUEL COHEN

donc, dans une procession désordonnée, piétons et cavaliers tous ensemble, les uns avec les autres, bouleversés de douleur et de larmes. »

D'ISTANBUL À AMSTERDAM

L'histoire ne se répète pas, les deux événements s'enchaînent. En 1492, alors qu'une grande partie des Juifs s'étaient convertis au christianisme à la suite de persécutions déclenchées dès 1391, les Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle décidèrent de chasser tous ceux qui avaient résisté à la conversion. Peu après, les musulmans d'Espagne, frappés à leur tour par des décrets d'expulsion en 1502 et 1525, se convertirent massivement pour échapper au départ ; si bien que ce furent leurs descendants, les morisques, que Philippe III expulsa en 1609-1614, sous l'accusation d'hérésie et de trahison[1]. Arrière-arrière-petit-fils des Rois Catholiques, le roi d'Espagne prenait pour modèle l'expulsion de 1492 ; il voulait se montrer lui aussi en défenseur de la foi chrétienne attaquée par les protestants et les Turcs, avec lesquels les morisques étaient accusés d'entretenir des projets de complot. Parmi les motifs qui lançaient alors sur les routes tant de groupes et d'individus (civils fuyant les combats, marchands, artistes, fondatrices de couvent), l'expulsion était une cause récurrente. Elle faisait partie de l'arsenal des mesures politiques légitimes, à petite ou grande échelle, pour maintenir l'ordre public et sauvegarder l'unité du corps social – ainsi les autorités pouvaient-elles chasser les pauvres étrangers ou les prostituées, mais aussi les Juifs et, pendant les guerres de Religion, les protestants ou les catholiques.

Le caractère exceptionnel des expulsions de 1492 et de 1609 tient à l'échelle de l'opération, au nombre des groupes concernés (environ 100 000 Juifs pour l'estimation la plus basse, et quelque 300 000 morisques), et à la volonté, surtout, de chasser ces groupes en totalité, enfants et vieillards compris, avec tous les risques du voyage pour les plus fragiles.

Beaucoup de Juifs en 1492 se réfugièrent au Portugal, où ils furent victimes d'une conversion forcée cinq ans plus tard. D'autres traversèrent la Méditerranée vers l'Afrique du Nord, l'Italie ou, par étapes successives, l'Empire ottoman. Désignés comme des « Séfarades », du nom hébraïque de l'Espagne *(Sefarad)*, ces exilés purent s'appuyer sur l'existence des communautés implantées dans ces divers pays. Ainsi, 400 Juifs espagnols, arrivés aux portes de Rome, affamés et malades, furent autorisés à rester par le pape Alexandre VI, pourtant allié des Rois Catholiques. Durant des décennies, ils conservèrent le souvenir de leurs origines « nationales », Castillans, Aragonais et Catalans séparés, aux côtés des Juifs romains.

De même, d'Istanbul à Venise et à Amsterdam, les expulsés et leurs descendants gardèrent leur identité fondée sur leur langue (le *ladino*) et des usages cultuels, voire culinaires. Ils furent rejoints par les *conversos*, ceux qui avaient accepté le baptême et leurs descendants qui, suspectés d'être de mauvais chrétiens, fuyaient les persécutions des Inquisitions espagnole et portugaise. On trouvait parmi les Séfarades des intellectuels qui s'attachèrent à rechercher un sens à leurs souffrances et à maintenir leurs particularismes, mais aussi à créer des foyers de culture religieuse à Safed en Galilée, capitale des kabbalistes au XVIe siècle, à Venise puis à Amsterdam, pépinière de rabbins pour l'Ancien et le Nouveau Monde au XVIIe siècle.

La survie des morisques comme groupe doté d'une identité spécifique apparaît, par contraste, moins durable. Ceux qui arrivèrent en Afrique du Nord, désignés comme des « Andalous », renouèrent avec l'islam (parfois par force, car certains étaient des chrétiens sincères), et se fondirent en quelques générations dans les sociétés locales. Au XVIIe siècle les corsaires morisques de Salé, au Maroc, terrorisaient les navires croisant dans l'Atlantique. D'autres morisques passèrent en Provence, en Toscane, à Naples et à Rome. Mais le manque de structures d'accueil dans ces contrées autant que leur identification à l'islam à une époque de conflit entre États chrétiens et Empire ottoman, ne leur furent guère favorables.

Passé le milieu du XVIIe siècle leur trace se perd. Mais lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, le souvenir de l'expulsion des morisques était encore présent chez les huguenots comme un exemple de barbarie catholique. Il s'est transmis, à Tunis notamment, dans les familles de descendants de morisques avant de devenir, depuis les années 1960, un objet d'histoire et d'élaborations mémorielles. ■

NOTE

1. Cf. G. Martinez-Gros, « Le crime de l'Espagne », *L'Histoire* n° 364, mai 2011.



Le Refuge protestant

La révocation par Louis XIV de l'édit de Nantes en 1685 entraîne l'exil clandestin de près de 180000 protestants. Ils trouvent refuge auprès de leurs coreligionnaires britanniques ou dans les États réformés d'Allemagne.

Par **JÉRÉMIE FOA**

Maître de conférences à l'université Aix-Marseille (Telemme, IUF), Jérémie Foa a notamment publié *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification, 1560-1572* (Pulim, 2015).

Au cimetière de Trinity Church à New York, sur une pierre tombale de guingois, on pouvait naguère lire cette insolite épitaphe : *« Ci-gît le corps d'Elias Neau, catéchiste à New York, né à Soubise, province de Saintonge en France, l'année 1662, dont la vie prit fin le 8e jour de septembre 1722, à l'âge de 60 ans. »* Autour de lui, toute une diaspora pétrifiée aux prénoms droit sortis d'une vieille Bible en français : Suzanne Neau, Elias Jamain, Benjamin Faneuil, Elias Mazereau… Des tombes saintongeaises du XVIIe siècle égarées en plein Manhattan.

Ces stèles sont les scories, retombées outre-mer, de la déflagration provoquée par l'édit de Fontainebleau, du 17 octobre 1685, qui révoquait l'édit de Nantes et interdisait le culte protestant dans le royaume de France. Elias Neau et ses compagnons sont des huguenots, ces réformés français jetés sur les routes et les océans du monde par l'interminable étouffement puis la subite interdiction du protestantisme. Près de 180 000 personnes choisissent alors l'exil, s'éparpillent et forment les troupeaux du « Refuge », la plus importante vague migratoire de l'époque moderne, avec celle des Juifs et des morisques d'Espagne *(cf. Isabelle Poutrin, p. 22)*.

Depuis qu'il existe, le protestantisme français est persécuté, plus ou moins ardemment. Un siècle avant l'édit de Fontainebleau, l'édit de Nemours (1585) interdisait déjà le calvinisme en France et, comme le massacre de la Saint-Barthélemy quelques années plus tôt (1572), avait entraîné de nombreux départs initiant ce que l'on appelle le « premier Refuge », avant la révocation. Mais pour beaucoup, ces migrations étaient temporaires, le temps que revienne la paix.

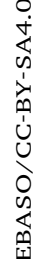
LA CONVERSION OU L'EXIL

Ce qui change en 1680, c'est que Louis XIV rêve d'un royaume tout catholique et dispose de moyens à la hauteur de ses désirs, et notamment d'une armée forte de 300 000 hommes. Quand ils ne sont pas à la guerre, on peut utiliser ces soldats contre les huguenots, en les logeant chez les récalcitrants : c'est l'arme des « dragonnades ». L'intendant Marillac les a expérimentées en Poitou au printemps 1681 et se vante d'avoir provoqué plus de 30 000 abjurations.

À SAVOIR

« Refuge » : histoire d'un mot

Le mot « Refuge » s'est imposé tardivement, en 1853, avec l'ouvrage de Charles Weiss *Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*. Il désigne la diaspora huguenote et l'ensemble des pays ayant accueilli ces exilés entre le XVIe et la fin du XVIIIe siècle. Mais, dès le XVIe siècle et jusqu'au XIXe, on parle de « réfugiés » (du latin *fugere*, fuir) pour désigner les huguenots ayant dû trouver asile en dehors de leur pays.





Le grand départ Près du quart des protestants du pays quittent la France en 1685, clandestinement et dans des conditions dramatiques, principalement vers les Provinces-Unies, l'Allemagne et l'Angleterre. En 1700, ils représentent 5 % des habitants de Londres (*Débarquement des protestants français à Douvres*, gravure colorisée). Page de gauche : un couple d'émigrés huguenots à Bad Karlshafen (Hesse).

L'interdiction d'octobre 1685 ne tonne donc pas dans un ciel serein. Des dizaines de milliers de protestants ont déjà abjuré, d'autres ont émigré et fait souche en Angleterre, aux Provinces-Unies, dans les terres d'Empire ou en Amérique lors des premières persécutions du XVIe siècle. Ils sont prêts à guider leurs coreligionnaires venus de France.

Partir donc ? Pas si facile. Depuis 1669, il est défendu aux huguenots de quitter le royaume de France. L'édit de Fontainebleau réitère cette interdiction par son article 10. Seuls les pasteurs ont quinze jours pour se convertir ou partir. Les autres doivent se convertir et demeurer dans un pays où les prêches (art. 2), l'enseignement (art. 7) et le baptême (art. 8) protestants sont interdits. Sur les 700 000 huguenots du royaume, environ un quart s'exilent.

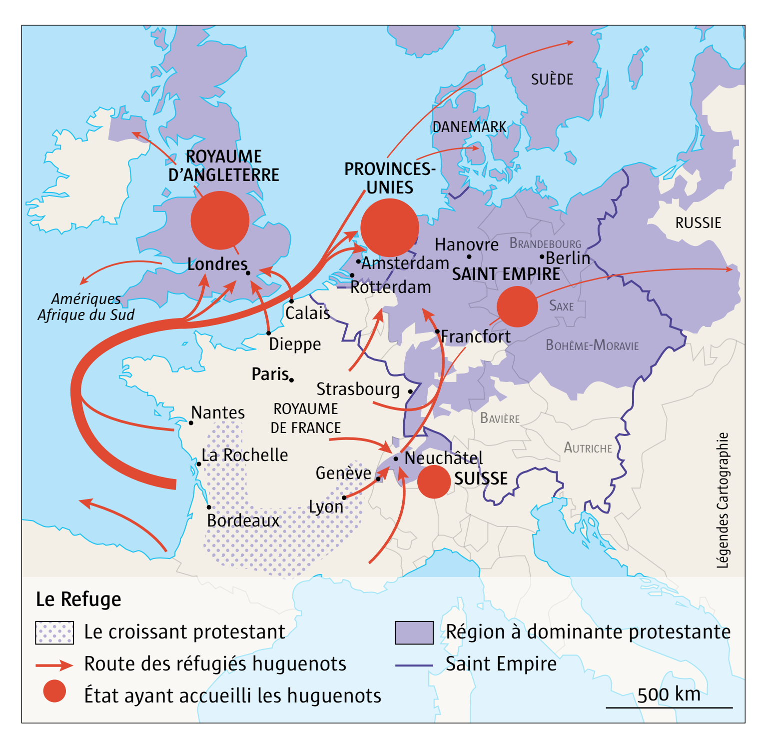
GÉOGRAPHIES D'UNE DIASPORA

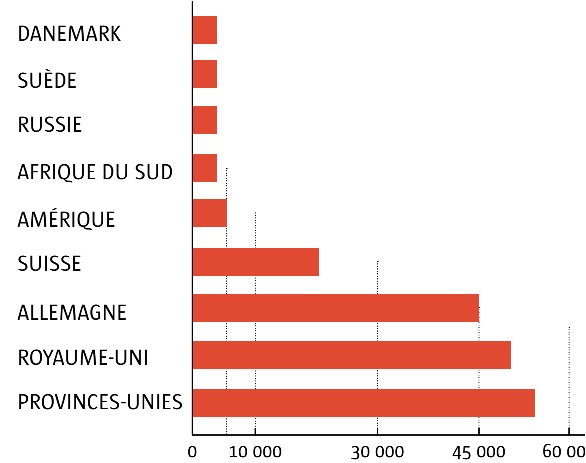
Mais où aller ? La destination est d'abord fonction d'un horizon des possibles. Lorsque les huguenots sont proches des frontières, terrestres ou maritimes, lorsque, en outre, ils sont minoritaires, le nombre de départs est très élevé : c'est le cas dans le Bassin parisien, en Normandie ou sur le littoral atlantique. Dans les terres, en Cévennes ou en Vivarais, où ils sont de surcroît très nombreux, les protestants partent moins. L'exil pourrait avoir touché 40 % des protestants de la France du Nord et 25 % des Méridionaux. Parmi les exilés, un peu partout, dominent les artisans qualifiés et les marchands. La terre retient les paysans.

Sans surprise, les huguenots du nord et de l'ouest du royaume s'enfuient surtout vers l'Angleterre ou les Provinces-Unies. Ces dernières, « Grande Arche du Refuge », en accueillent peut-être 50 000, à Amsterdam et Rotterdam notamment. Tous ne s'y enracinent pas, tels ces 300 huguenots qui s'installent au cap de Bonne-Espérance, sous la conduite du pasteur Pierre Simond.

La Grande-Bretagne recueille 40 000 à 50 000 exilés. A Londres en 1700, dans les quatorze églises françaises se pressent 30 000 huguenots, 5 % de la population londonienne ; 5 000 d'entre eux sont envoyés en Irlande, comme pionniers protestants en terre catholique. D'autres, 4 000 peut-être, choisissent l'Amérique et surtout Boston, New York, la Caroline ou la Virginie. Judith Giton Manigault, qui a fui son Ardèche natale en 1684, embarque à Londres à bord d'un vaisseau faisant voile vers la Caroline.

Du Languedoc au Dauphiné, les protestants se dirigent plutôt vers l'Allemagne, *via* la Suisse et Genève. Quelque 60 000 fugitifs seraient ainsi passés par la Suisse mais seuls 20 000 s'y fixent, pour l'essentiel dans des espaces francophones. De Suisse, les huguenots remontent vers l'Allemagne, notamment la Hesse-Cassel et le Brandebourg, en passant par Francfort-sur-le-Main, véritable « plaque tournante » du Refuge où transitent 45 000 réfugiés entre 1685 et 1695.





Partout en Europe

Les protestants du nord et de l'ouest de la France privilégient les Provinces-Unies (60000), d'où certains rejoignent l'Afrique du Sud ; puis l'Angleterre (40 à 50000), qui constitue parfois une étape vers l'Irlande (5000) ou l'Amérique (4000). Ceux du Sud préfèrent la Suisse (60000 passent, un tiers reste) puis l'Allemagne (45000), dont Francfort, plaque tournante.

La charité s'y institutionnalise. Des recruteurs sont chargés de faire venir ces huguenots dans les territoires de Brandebourg, où s'installèrent durablement 20 000 d'entre eux. Le Grand Électeur, Frédéric-Guillaume, a en effet répliqué à l'édit de Fontainebleau par l'édit de Potsdam du 8 novembre 1685, par lequel il octroie de nombreux privilèges aux réformés français *(cf. p. 27)*.

SE CACHER, SE DÉGUISER

Les lieux de refuge obéissent donc à des logiques géographiques mais la clandestinité implique toujours des risques, des détours, des surprises. On retrouve parfois à Francfort des huguenots venus de La Rochelle et se rendant en Angleterre. Il faut savoir se cacher, se déguiser, mentir, falsifier des certificats, trouver des cartes. Certains fuient dans la panique et errent des semaines entières, parfois des mois, avant de trouver où émigrer. Nombreux sont ceux qui arrivent à destination dans le dénuement le plus extrême – une cinquantaine de réfugiés « presque nus » sont signalés à Halberstadt le jour de Noël 1685.

D'autres font des choix plus mûris qui relèvent de logiques socio-économiques autant que d'impulsions religieuses : à Dieppe, beaucoup de réformés abjurent d'abord, prennent le temps de solder leurs affaires, s'assurent de trouver à Rotterdam travail et abri, puis émigrent à l'été 1686 ou 1687. Pour quitter le royaume, il faut qu'un voisin, un cousin, un mari, déjà sur place, envoie à ceux sur le départ les informations indispensables et promette un abri les premiers jours[1].

Quand il descend le corps de François Tessier, pendu en février 1686 pour avoir assisté à des assemblées huguenotes clandestines, le bourreau trouve dans ses poches l'un de ces précieux « itinéraires », que les fugitifs se procuraient, parfois à prix d'or. Entre Tarascon et Nice, le manuscrit égrène les villes par lesquelles passer, celles à éviter, les distances à parcourir, les hommes à contacter…

Si possible, il faut trouver un guide : certains le sont par solidarité religieuse, d'autres pour l'argent. Tous courent de grands risques. Barthélemy Vassal est arrêté tandis qu'il conduit deux jeunes huguenotes de 18 et 21 ans, Izabeau de Lavit et Marion de Basset, de Bédarieux vers Montélimar. Vassal est pendu le 23 avril 1688. Si les gardes appointés sont rares au regard des frontières à surveiller, dénonciations et malveillances sont, elles, fréquentes. D'autant qu'il y a des récompenses pour les plus recherchés dont certains sont « fichés » par les intendants : le ministre clandestin Durand-Foncouverte « *a le visage brun, la barbe noire, avec une petite moustache et une verrue à la joue. Il porte une perruque fort blonde comme un abbé, il a un justaucorps de bure, les manches de galon vert, la culotte de chamois et les bas bruns*[2] ». Ceux qu'on surprend sur le point de s'enfuir finissent au cachot – les geôles de Valence ou d'Aigues-Mortes sont redoutées –, parfois aux galères (1 550 galériens, sur un total de 38 000, le sont pour leur foi protestante entre 1680 et 1748).

Beaucoup ne franchissent ces épreuves terrestres que pour arriver de nuit sur une plage du Languedoc, en catimini dans un port de Méditerranée ou d'Atlantique : Sète, Marseille, Bordeaux, Rouen, Dieppe. L'aventure ne fait que commencer. Des chaloupes viennent récupérer ces fugitifs pour les embarquer sur des navires néerlandais ou anglais qui mouillent au large. En mer, les conditions sont souvent épouvantables : tempêtes, maladies, pirates, rapacité des équipages…

Le rêve américain est particulièrement aléatoire : il faut avoir entendu parler de ces destinations lointaines, financer ce coûteux voyage. Judith Giton Manigault perd sa mère de la scarlatine sur le bateau qui la mène en Caroline. Aux Bermudes, où l'on fait escale pour réparer les dégâts d'une « grande tempête », son navire est saisi, les passagers sont débarqués. Judith doit travailler pour payer le voyage jusqu'à Charleston, qu'elle atteint après un périple de cinq mois : « *Dieu nous a*

NOTES

1. Cf. D. Van der Linden, *Experiencing Exile: Huguenot Refugees in the Dutch Republic, 1680-1700*, Farnham, Ashgate, 2015.

2. Cité par C. Bost, « Les routes de l'exil », *BSHPF*, 1898, pp. 561-593 et 634-651 et Y. Krumenacker, « La circulation des huguenots sur les routes du Refuge », *RHEF*, 2012, pp. 311-327.

3. « Lettre de Judith (Giton) Manigault », C. W. Baird, *History of the Huguenot Emigration to America*, New York, Dodd, Mead and Co., 1885, t. II, p. 397.

4. *Quatre relations véritables du sieur Serres de Montpellier*, Amsterdam, Paul Marret, 1688, pp. 39-40.

S'exiler, traverser les épreuves, se maintenir dans la diaspora, c'est prouver qu'on fait partie des élus, un gage de salut

fait une belle grâce d'avoir pu résister à toutes sortes d'épreuves[3]. » Car ces récits sont toujours des épreuves religieuses : prendre la mer, c'est se mettre dans la main de Dieu et accepter Sa volonté.

Embarqué avec une centaine d'autres huguenots sur le *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*, qui lève l'ancre à Marseille le 12 mars 1687, Étienne Serres ne réchappe du naufrage, au large de la Martinique, que par l'action de la Providence : « *Nous nous trouvâmes au milieu des vagues, et où je n'avais aucune force pour combattre avec elles* [...]. *Un peu avant le jour, lorsque je considérais mon tombeau, et que je me préparais à y entrer, je me trouvai au milieu du débris du navire, et sous quelques pièces de bois, qui empêchaient les eaux de m'emporter et de m'engloutir.*[4] » Derrière le réalisme, ce bois qui flotte et qui sauve est un fragment de la croix, seule vraie planche de salut. S'exiler, traverser les épreuves, se maintenir dans la diaspora, c'est aussi prouver que l'on fait partie des élus. C'est un gage de salut.

COMMENT RESTER HUGUENOT ?

On a beaucoup écrit sur les réussites et les apports des huguenots à l'étranger, leurs « contributions » à la diffusion des arts, des sciences et des techniques. Cette vision héroïque, qui magnifie les *success stories* pour déplorer les retards subis par contrecoup par le royaume de France, est remise en question depuis une dizaine d'années. Il n'y a pas de morale de l'histoire. Bien sûr, certains expatriés connaissent des réussites éblouissantes, dans de nombreux domaines. Le huguenot Étienne de Lancy, qui avait fui Caen pour Rotterdam avec une partie des bijoux de famille cousus dans ses vêtements, devient, sous le nom anglicisé de Stephen DeLancey, l'un des marchands les plus prospères de New York. Mais d'autres échouent à s'intégrer – c'est très fréquent dans les Provinces-Unies – et finissent même par rentrer au pays.

Comment rester huguenot ? Peut-on s'intégrer sans s'assimiler et finalement disparaître ? C'est aujourd'hui la question des traits culturels de la « diaspora huguenote » qui fait l'objet des enquêtes les plus innovantes. De très nombreuses variables jouent dans la disparition ou le maintien des appartenances d'origine : poids démographique des huguenots dans leur nouvelle société, niveau de culture et de richesse des arrivants, affinités avec les cultures d'accueil et volonté de ces dernières d'intégrer les immigrés, proximité du pays d'origine, capacité d'en recevoir des nouvelles, d'y retourner, etc.

À SAVOIR

L'appel de Berlin

Dès le 8 novembre 1685, Frédéric-Guillaume, prince électeur de Brandebourg, par l'édit de Potsdam, propose aux exilés protestants charges officielles et exemptions d'impôt. Rédigé en allemand et en français, l'édit est diffusé dans les pays germaniques mais aussi clandestinement en France. Au début du XVIIIe siècle, un quart des 30000 Berlinois sont des huguenots. Artisans, officiers et savants contribuent à l'essor économique et culturel de leurs nouvelles patries et à l'expansion du français. A la Révolution, leur retour est autorisé mais très peu reviennent. Des noms français ont perduré outre-Rhin, ainsi Oskar Lafontaine, ministre sarrois, ou l'ancien Premier ministre est-allemand Lothar de Maizière.



AKG

LE BRANDEBOURG OUVRE SES PORTES Frédéric-Guillaume recevant une délégation de huguenots (bas-relief de J. Boese, 1885).

GROTIUS INVENTE LE DROIT D'ASILE

Fait du prince au XVIe siècle, le droit d'asile commence à être codifié après la guerre de Trente Ans.

Les troubles religieux en France et aux Provinces-Unies (1566-1587), mais surtout la guerre de Trente Ans (1618-1648) et enfin la révocation de l'édit de Nantes en 1685 jetèrent sur les routes des centaines de milliers d'exilés, chassés de leurs terres et de leurs maisons « pour cause de la religion ». Vaudois, luthériens utraquistes, frères de Bohême fuyant la recatholicisation forcée de leur royaume après la bataille de la Montagne Blanche (1620), mais aussi catholiques anglais et, plus tard, huguenots français arrivèrent en masse en Suisse, aux Provinces-Unies et dans l'Empire allemand.

Ces pays ouvrirent leurs portes à leurs coreligionnaires, mais pas avec autant d'enthousiasme que les historiens du XIXe et du début du XXe siècle ont voulu le faire croire. En effet, d'emblée, l'arrivée massive de ces « pauvres exilés », ainsi qu'ils se décrivirent eux-mêmes dans leurs correspondances et leurs requêtes adressées aux villes d'accueil, n'allait pas sans poser des problèmes concrets et jusqu'alors inédits : fallait-il les accueillir dans une Allemagne appauvrie et saignée par la guerre de Trente Ans, et pour combien de temps ? Pouvait-on leur donner un statut juridique particulier comme le droit de bourgeoisie, parcimonieusement accordé, et le droit de travailler ?

Les municipalités et les principautés de Suisse et du Saint Empire fort démunies matériellement mais aussi juridiquement furent assaillies par ces questions, qui nous semblent aujourd'hui d'une brûlante actualité. Certes, il existait depuis le Moyen Age un droit d'asile – en partie hérité de l'Antiquité tardive. Mais celui-ci ne concernait que des cas bien précis. Dès le haut Moyen Age certains monastères et évêchés disposaient d'un droit d'hospitalité et de protection offert à titre provisoire aux fugitifs poursuivis pour des crimes définis. Ce droit connaissait aussi sa version laïque dans quelques fiefs. Dès le Moyen Age, en outre, plusieurs souverains n'hésitèrent pas à faire usage d'un autre outil juridique similaire, le privilège, pour accueillir les Juifs rescapés des expulsions espagnole, française et anglaise : en 1334, le roi de Pologne Casimir III leur accorda un *Privilegium Casimirianum*, complété en 1453 par son descendant Casimir IV.

Toutefois, à l'époque moderne, l'ensemble des souverains d'Europe le considérèrent comme une entrave à la justice royale et mirent tout en œuvre pour l'abolir. En France, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) lui porta un coup fatal. Puis, en 1696, Guillaume III d'Angleterre fit des criminels réfugiés des candidats possibles à la déportation ou la mort. Alors que les juristes travaillaient à vider cet ancien droit d'asile de sa substance, certains, comme Hugo Grotius (1583-1645), lui-même victime des persécutions et des migrations forcées, commencèrent à envisager sous un autre angle l'asile politico-religieux : il s'agissait non seulement d'un droit mais aussi d'un devoir de la part du pays de refuge.

Grotius, dans « Du droit de la guerre et de la paix », son œuvre majeure écrite lors de son exil en France et publiée en 1625, souligne au livre II (chap. II, 16) : *« on ne doit pas refuser une demeure fixe à des étrangers qui, chassés de leur patrie, cherchent une retraite, pourvu qu'ils se soumettent au gouvernement établi et qu'ils observent toutes les prescriptions nécessaires pour prévenir les séditions. »*

Ainsi l'installation de nouvelles populations provoqua-t-elle une impulsion décisive dans les études juridiques pour la réinvention d'un droit d'asile et pas seulement l'asile diplomatique, qui prit lui aussi un essor considérable en Europe. Un siècle plus tard, c'est donc sans surprise que la Constitution de 1793 annonça dans son article 120 que le peuple français *« donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans »*, inaugurant une longue tradition d'une « France terre d'asile ». Cette déclaration devait incontestablement beaucoup à la philosophie politique des Lumières, mais elle le devait aussi aux errances des exilés européens.



▲ Hugo Grotius peint par Michiel Jansz Van Mierevelt, XVIIe siècle.

Naïma Ghermani, maître de conférences à l'université Grenoble-Alpes.

ERICH LESSING/AKG

On a longtemps opposé un modèle germanique, à intégration rapide mais à assimilation lente, au modèle atlantique



Nouvelle-Rochelle Commémoration en 1909 du débarquement des huguenots à New Rochelle, aux États-Unis. Cette ville a été fondée sur la route reliant New York à Boston par des Rochelais vers 1688. Les habitants ont progressivement adopté l'anglais et le rite anglican, mais ils ont longtemps conservé une Église réformée.

Disposer sur place d'institutions spécifiques, francophones, comme des églises, des collèges mais aussi des structures professionnelles, se révèle décisif dans la transmission et la protection des traits culturels huguenots. Schématiquement, on a longtemps opposé un modèle germanique, dans lequel l'intégration est rapide et l'assimilation lente, à un modèle atlantique, dans lequel assimilation et intégration sont rapides.

En Brandebourg, par exemple, les huguenots sont des colons qui disposent de privilèges très importants, peuvent prier dans leur langue, avoir des collèges et des institutions francophones. Aussi bien l'intégration est-elle très rapide mais l'assimilation très lente : les mariages mixtes sont rares, surtout parmi l'élite, et le français perdure jusque tard dans le XVIIIe siècle.

La situation est différente en Angleterre et dans les colonies britanniques. D'abord, la présence huguenote n'est pas toujours bien acceptée par les habitants : on soupçonne toujours les Français d'être des traîtres en puissance, des papistes déguisés et des concurrents déloyaux sur le marché du travail, de la nourriture ou du logement. En 1682, les habitants de Norwich accusent les réfugiés français d'accepter des salaires trop bas ; à Rye, les protestants français sont physiquement agressés sur le chemin vers l'église.

En outre, les huguenots doivent soumission à la Couronne britannique mais aussi à l'Église anglicane. Tous ces motifs favorisent une assimilation et une disparition rapides de la culture huguenote. Assez vite, on voit les Français angliciser leurs prénoms, se marier en dehors de leur communauté. A la deuxième génération, ils sont bilingues et, à la fin du XVIIIe siècle, ils ne parlent plus la langue de leurs ancêtres. Au début du XIXe siècle, presque partout, les églises du Refuge, spécifiquement françaises, sont fermées.

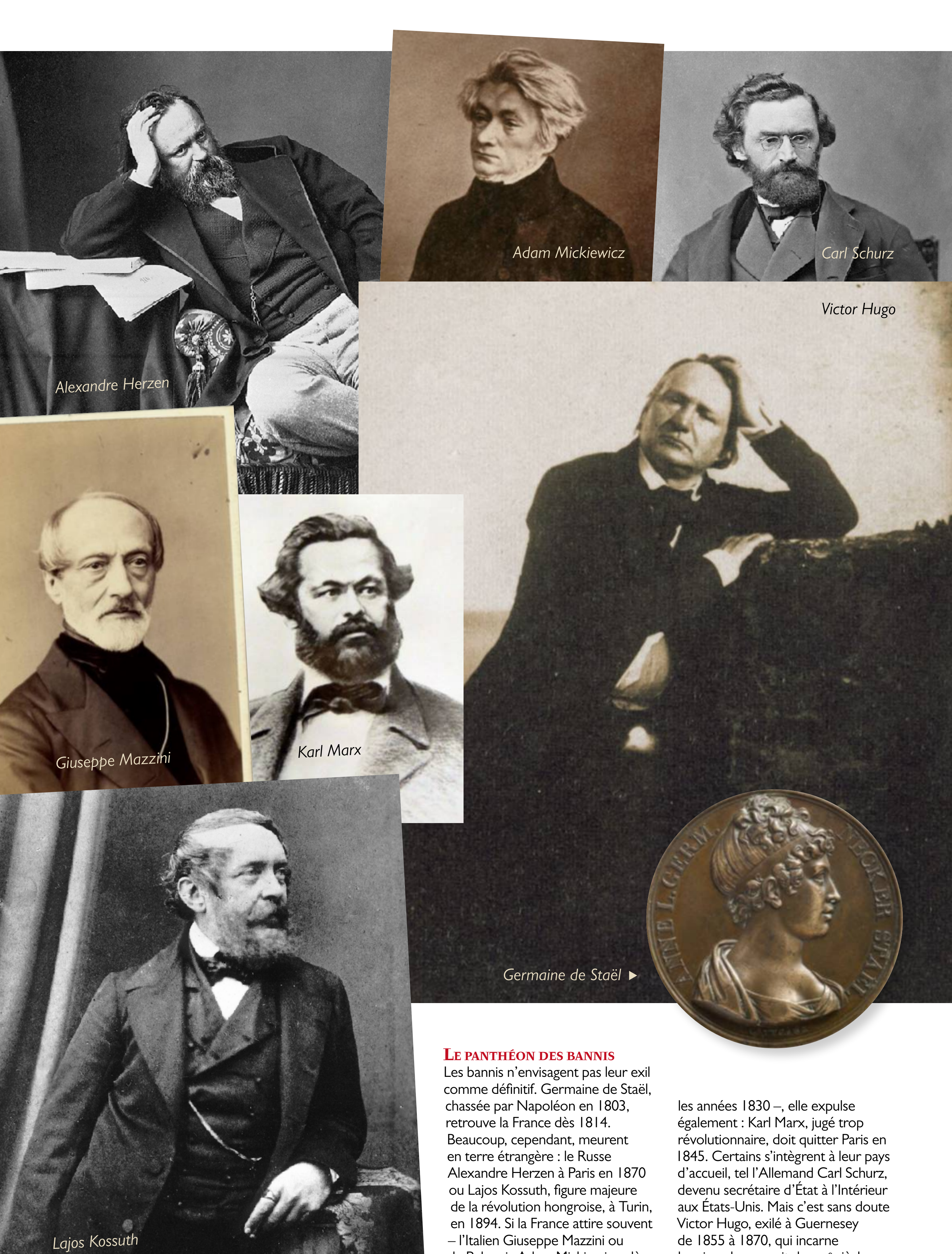
MÉMOIRE FAMILIALE

Il faut toutefois nuancer cette opposition. Certains traits culturels et linguistiques huguenots ont persisté plus longtemps que l'on ne le croyait dans le monde atlantique. L'un des enjeux des nombreux récits du Refuge, écrits par ces Français qui racontent leur fuite et leurs tribulations sur les mers, est précisément de transmettre et de maintenir le souvenir des origines.

Chez les huguenots de New York, l'usage du français se tarit certes rapidement dans l'espace public. Mais, dans la sphère privée, comme le montrent des écrits plus intimes ou familiaux, le français reste utilisé tout au long du XVIIIe siècle. Cette mémoire familiale, qui dit les souffrances du peuple de Dieu et le souvenir de la terre quittée, se transmet longtemps, par des récits de famille, oraux ou écrits. Elle est « nationalisée » au XIXe siècle, quand beaucoup d'érudits retrouvent et publient ces documents. Alors, paradoxalement, les huguenots de la diaspora deviennent *« "les meilleurs des Allemands" en Allemagne, un modèle d'Américain en Amérique, tout comme ils incarneront sous la plume de Michelet "l'essence de la France républicaine"* [5]». ■

NOTE

5. Cf. D. Tosato-Rigo, « Des "transmigrants" avant l'heure ? Les huguenots du XVIIe siècle entre Refuge et diaspora », *Traverse*, 2005, 1, pp. 65-80.



Alexandre Herzen

Adam Mickiewicz

Carl Schurz

Victor Hugo

Giuseppe Mazzini

Karl Marx

Lajos Kossuth

Germaine de Staël ▸

Le panthéon des bannis

Les bannis n'envisagent pas leur exil comme définitif. Germaine de Staël, chassée par Napoléon en 1803, retrouve la France dès 1814. Beaucoup, cependant, meurent en terre étrangère : le Russe Alexandre Herzen à Paris en 1870 ou Lajos Kossuth, figure majeure de la révolution hongroise, à Turin, en 1894. Si la France attire souvent – l'Italien Giuseppe Mazzini ou le Polonais Adam Mickiewicz, dès les années 1830 –, elle expulse également : Karl Marx, jugé trop révolutionnaire, doit quitter Paris en 1845. Certains s'intègrent à leur pays d'accueil, tel l'Allemand Carl Schurz, devenu secrétaire d'État à l'Intérieur aux États-Unis. Mais c'est sans doute Victor Hugo, exilé à Guernesey de 1855 à 1870, qui incarne le mieux le proscrit du XIXe siècle.

De la Révolution à la Commune

Le siècle des proscrits

Siècle des révolutions, le XIXe est aussi celui du réfugié politique, contraint de quitter son pays en raison de ses actes ou de ses opinions.

Par **SYLVIE APRILE**

Professeur à l'université Lille-III, Sylvie Aprile a notamment publié *Le Siècle des exilés. Bannis et proscrits, de 1789 à la Commune* (CNRS Éditions, 2010).

Le XIXe siècle a profondément changé les modalités et les conséquences de l'exil et du bannissement. Aux expulsions religieuses qui ont marqué l'époque moderne succède un siècle où les mouvements révolutionnaires sont le principal moteur des départs contraints, qu'il s'agisse de fuir la révolution ou sa répression.

Le Printemps des peuples en 1848 instaure une profonde césure entre la première moitié du siècle, dans laquelle les exilés ne sont qu'une poignée et la seconde où l'exil est plus massif, concernant un plus grand nombre d'anonymes. Leurs motivations se confondent souvent avec celles des migrants qui, pour des raisons économiques ou familiales, quittent leur pays, voire l'Europe pour le continent américain.

Même si sa définition et son institutionnalisation appartiennent au siècle suivant, le XIXe siècle a ainsi créé le réfugié politique. Les États persécuteurs désignent ceux qui sont à exclure par une nouvelle terminologie : « émigrés », « bannis », « réfugiés ». Les exilés, eux, récusent souvent les termes qui les désignent. Les républicains français se qualifient ainsi de « proscrits » pour bien marquer leurs distances avec les « émigrés » aristocrates de la Révolution française.

Qu'il s'agisse de soutenir, de contrôler ou de se débarrasser de ces étrangers jugés parfois encombrants, les pays d'accueil doivent élaborer des politiques d'asile. La circulation des individus entre les États est alors très libre : pas de législation internationale ou européenne, pas de séparation précise entre les nationaux et les étrangers dans la plupart des pays. Le contrôle est surtout intérieur, l'altérité commence aux portes du village et la xénophobie n'est pas encore un mode de propagande politique. Les opinions publiques sont plus indifférentes ou plus tolérantes à l'égard des exilés.

UN ASILE PROVISOIRE

Si les formes de départ pour raisons politiques ressemblent à celles qu'ont connues les exilés pour raisons confessionnelles durant les siècles précédents *(cf. Jérémie Foa, p. 24)*, un grand changement s'opère toutefois avec la Révolution française. Les exilés pour raisons religieuses cherchaient auparavant un asile afin de s'installer durablement, de fonder une communauté qui puisse s'épanouir ou se fondre dans un nouveau pays.

CHOPIN À BRAS OUVERTS

Dans les années 1830, de nombreux Polonais sont accueillis avec enthousiasme par les Français.

La « grande émigration », commencée après l'échec de l'insurrection de Varsovie en 1831, doit son épithète à l'importance quantitative de ce déplacement forcé, mais aussi au rôle joué par les exilés dans l'histoire de la nation polonaise. Dès l'automne 1831 parviennent en France les premiers responsables de l'insurrection contre la domination russe. Niemojowski, dernier président du gouvernement national, est accueilli à Paris fin octobre, suivi de Joachim Lelewel. Sur les 7500 à 8500 insurgés polonais qui ont refusé la défaite contre la Russie et échappé aux peines de mort, d'incarcération ou de déportation en Sibérie, environ 6000 ont rejoint la France entre 1831 et 1832. Ces « Français du Nord », comme ils sont baptisés en signe de solidarité, bénéficient de conditions d'accueil favorables.

A Strasbourg, où ils passent la frontière en grand nombre, ils sont accueillis par la musique de la garde nationale, par les acclamations et les larmes de la foule. En majorité, ils acceptent les subsides octroyés par le ministère de l'Intérieur : ils occupent la première place parmi les réfugiés étrangers secourus, avec 4290 personnes. En contrepartie, les Polonais sont dirigés vers des « dépôts » en province, assignation à résidence consacrée par la loi sur les « étrangers réfugiés » d'avril 1832. Néanmoins, certains sont autorisés à rallier la capitale.

L'itinéraire de Joseph Tanski, connu grâce à ses Mémoires *Cinquante années d'exil* (1880), illustre ce dernier cas. S'il dispose en 1832 d'un secours de 45 francs par mois, il n'en commence pas moins une *« lutte incessante pour le pain quotidien, lutte ardue et désespérée »*. Installé dans une mansarde de la rue de l'Université, Tanski, qui n'a *« pour toutes ressources qu'une*

Chopin, le plus célèbre des émigrés polonais en France (daguerréotype de L. A. Bisson, 1849).

Contrairement aux huguenots, les émigrés de la Révolution française, puis les proscrits des mouvements nationaux, libéraux ou démocratiques du XIXe siècle n'envisagent pas leur séjour à l'étranger comme définitif. Leur espoir est au contraire d'influer à distance sur l'évolution politique de leur pays et d'y retourner. C'est ce qui motive les figures les plus célèbres parmi ceux qui se sont exilés en France dans les années 1830, comme l'Italien Giuseppe Mazzini ou les Polonais Adam Georges Czartoryski et Adam Mickiewicz.

1820-1830 : FRANCE, TERRE D'ACCUEIL

Les pays d'accueil ne leur demandent pas de renoncer à leur action politique, pourvu qu'elle reste pacifique. En 1831, après l'échec de l'insurrection de Varsovie contre le pouvoir tsariste, les chefs insurgés polonais se réfugient à Paris. Près de 6000 Polonais de la « grande émigration » sont accueillis à bras ouverts par les catholiques libéraux français. Le patriote italien Mazzini fonde à Marseille la Jeune-Italie, fer de lance de la politique d'unité italienne.

La méfiance des États ne se développe que lorsque ces militants se transforment en combattants, organisateurs de tentatives insurrectionnelles. Il leur faut alors trouver d'autres lieux d'accueil mais ceux-ci ne manquent pas et la circulation est forte entre Bruxelles, Genève, Paris et Londres.

La France des monarchies censitaires dans les années 1820-1830 est la principale terre d'accueil des exilés politiques : patriotes allemands qui fuient en 1819 la surveillance policière instituée par les décrets de Karlsbad par Metternich[1], Italiens libéraux qui après 1821 veulent échapper à la répression des Habsbourg, et libéraux espagnols opposés au régime de restauration de Ferdinand VII en 1823 y trouvent refuge.

Peu nombreux au regard des mouvements actuels, ces exilés sont néanmoins, comme l'a montré Delphine Diaz *(cf. ci-dessus)*, les premiers à poser question et à nourrir les débats parlementaires. Les autorités françaises sont contraintes d'élaborer une politique inédite d'assistance autant que de contrôle. Celle-ci s'institutionnalise surtout après 1831 et l'arrivée plus massive des Polonais, quand la France doit faire face à un *« problème des réfugiés »*. On évalue ces « demandeurs d'asile » de 10000 à 20000 personnes pendant les années 1830 en France.

La politique de la monarchie de Juillet (1830-1848) prolonge et développe l'aide individuelle apportée aux réfugiés sous la Restauration : le gouvernement débloque entre 1831 et 1837 plus de 20 millions de francs, met en place des centres d'accueil – les dépôts – et les aide à trouver du travail.

AKG

instruction militaire à peine ébauchée », suit les cours de l'école d'état-major. Dès 1832, les réfugiés sont, en effet, admis gratuitement dans de nombreuses écoles et facultés. Parallèlement, Tanski s'intègre aux salons parisiens : il est invité chez La Fayette, dont le salon devient un espace de dialogue pour les exilés libéraux, polonais, allemands, italiens ou espagnols. Aux lieux de sociabilité ouverts aux Polonais s'ajoutent ceux que la fraction aristocratique de la « grande émigration » a fondés dans la capitale autour du prince Czartoryski, installé à l'hôtel Lambert, où bals et œuvres de bienfaisance sont régulièrement organisés. Alors qu'en 1831-1832 les Polonais concevaient leur exil comme temporaire, nombre d'entre eux ont dû se résoudre à s'installer durablement. La pérennisation de cet exil, la fréquence des mariages avec des Françaises expliquent la fondation, en 1844, de l'École polonaise des Batignolles, destinée à perpétuer la pratique de la langue et l'adhésion au projet patriotique.

Bien peu de membres de la « grande émigration » sont rentrés au pays, si l'on excepte ceux qui ont tenté de prendre les armes lors du printemps des peuples ou ceux qui, en 1856, ont bénéficié de l'amnistie du tsar avant qu'une autre insurrection à Varsovie, en 1863, ne conduise de nouveau des Polonais à prendre le chemin de l'exil vers la France.

Delphine Diaz, maître de conférences à l'université de Reims-Champagne-Ardenne..



▲ Après la défaite contre la Russie, environ 6000 Polonais arrivent en France, où ils sont par solidarité surnommés les « Français du Nord » (H. Bellangé, 1831).

C'est en partie pour ce motif qu'il faut comprendre la création, en 1831, de la Légion étrangère : rendre hommage aux combattants et les enrôler dans un corps d'armée spécifique aux côtés des soldats français.

Le gouvernement de Louis-Philippe va plus loin encore en établissant dès 1832 une définition juridique du réfugié. Le réfugié est une *« personne séjournant en France sans protection de son gouvernement, sans passeport et sans lien avec son gouvernement »*. La définition reste encore floue mais marque une étape majeure.

Cette reconnaissance est aussi un moyen de contrôle : les exilés sont largement exclus de la capitale et des départements voisins de leur pays d'origine. Des mesures de coercition envers les plus remuants sont prises : refoulement à la frontière, expulsion parfois, encouragement à émigrer vers l'Algérie – conquise par la France en 1830 –, ou en Amérique. En 1845, Karl Marx est ainsi sommé de quitter Paris en raison de ses activités révolutionnaires.

L'histoire de ces mouvements reste fortement européocentrée. Mais certains choisissent ou sont contraints à un éloignement plus lointain. Entre décembre 1835 et 1848, Garibaldi séjourne ainsi en Amérique du Sud, répondant aux sollicitations des indépendantistes. Le patriote italien se met au service de la république du Rio Grande do Sul, en révolte contre l'empereur du Brésil. En 1841, il combat en Uruguay et en Argentine, à la tête de volontaires italiens mais aussi français, les « chemises rouges », contre le dictateur argentin Juan Manuel de Rosas. Les victoires des troupes du « héros des deux mondes » soulèvent l'enthousiasme de l'opinion démocratique et nationale en Europe.

Après la révolution parisienne de février 1848 et les mouvements qui embrasent l'Europe, les migrations politiques des années 1848-1851 touchent des populations plus nombreuses et socialement plus hétérogènes. Des milliers d'Allemands et de Hongrois fuient l'Europe orientale. Si beaucoup d'entre eux appartiennent encore à la sphère des intellectuels engagés, le mouvement touche aussi des artisans, des paysans et des femmes.

« UN VOTE AVEC LES PIEDS »

L'historien Klaus Bade a défini l'émigration comme *« une protestation muette, un vote avec les pieds contre les conditions de vie dans le pays d'émigration, auxquelles seule l'émigration permettait d'échapper sans problème et sans avoir à lutter pour leur transformation »*[2]. L'émigration comme seule échappatoire à une situation économique autant que politique insupportable : la porosité entre les motifs de départ ne date pas d'aujourd'hui.

Le parcours des exilés est intimement lié aux différentes phases des mouvements révolutionnaires. Ainsi, certains Allemands de retour dans leur pays en

NOTES

1. L'assassinat en 1819 à Mannheim de l'écrivain August von Kotzebue par Karl Ludwig Sand, membre d'une corporation étudiante, inaugure une répression accrue de la part du pouvoir autrichien.

2. K. Bade, *L'Europe en mouvement. La migration, de la fin du XVIII[e] siècle à nos jours*, Seuil, 2002, p. 210.



HUGO : « S'IL N'EN RESTE QU'UN... »

Le *« proscrit satisfait »*, c'est ainsi que Hugo se dépeint dans une lettre à sa femme en 1852. Cet *« accroissement »* que lui procure l'exil est bien loin de la souffrance exprimée par les réfugiés. Le paradoxe n'est qu'apparent. Il correspond à la situation doublement particulière d'un exil d'écrivain engagé dans un combat avec le pouvoir bonapartiste, et d'un exil français souvent distinct de celui des autres Européens au lendemain du Printemps des peuples. Il est vrai qu'il devient, en exil, un opposant. C'est en effet de l'expédition italienne de 1849 que Hugo date lui-même son engagement contre celui qu'il va surnommer dans son pamphlet de 1852 « Napoléon le Petit ». Comme la plupart des condamnés à l'exil expulsés de France et ceux qui choisissent de la quitter, Hugo arrive clandestinement dans un pays limitrophe, en Belgique. Expulsé, il s'installe à Jersey, où se trouve déjà une communauté d'exilés. Passé à Guernesey, il construit son projet politique, littéraire et photographique : abattre le Second Empire par le verbe. Rejetant l'amnistie de 1859, il attend la chute du régime pour rentrer en France en 1870 : *« S'il en demeure dix, je serai le dixième ;/ Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! » (Ultima verba).*

▲ Illustration de Daumier pour l'édition de 1872 des « Châtiments », écrits en exil en 1852 par Victor Hugo.

mars 1848, au moment de la révolution et de l'élection d'un Parlement, en sont chassés dès l'hiver par la contre-attaque des autorités autrichiennes et prussiennes. Ils relancent leur action en 1849, avant que la répression ne les conduise cette fois à un long exil.

A partir de 1848, la France, pays d'accueil, devient un pays de proscriptions. Les militants des journées révolutionnaires de juin 1848 et du 13 juin 1849, puis de la résistance au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1851 doivent quitter le pays ; 10 000 Français ont ainsi fui pour quelques jours, parfois quelques longues années. Parmi eux, Victor Hugo qui, lui, part volontairement et arrive clandestinement en Belgique le 11 décembre 1851, avant d'en être expulsé et de rejoindre Jersey puis Guernesey en 1855.

La IIe République institue, le 3 décembre 1849, une loi fixant le droit des étrangers. Elle s'inscrit dans un vaste mouvement de nationalisation et d'étatisation qui touche la plupart des pays européens. Son article 7 dispose qu'aucun motif n'est désormais nécessaire à l'expulsion des étrangers, la décision étant laissée au ministre de l'Intérieur et aux seuls préfets dans les départements frontaliers. L'article 8 prévoit une condamnation d'un à six mois d'emprisonnement pour tout contrevenant.

LA CAPITALE DE L'EXPULSION

Il s'agit aussi, en période de crise économique, d'une réponse du gouvernement aux réactions xénophobes contre les Savoyards, les Piémontais, les Belges et les Anglais, accusés au cours des années 1846-1848 de concurrencer le travail des ouvriers français. Si quelques Italiens obtiennent de séjourner durablement en France, comme le républicain vénitien Daniele Manin, les exilés du Printemps des peuples se tournent plutôt vers la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni. Londres devient, selon l'expression forgée à partir de l'Exposition universelle de 1851, la « capitale de l'expulsion universelle ».

Il faut dire que la Grande-Bretagne ne prend aucune mesure particulière à l'encontre des exilés, même si elle laisse peser sur eux la menace de l'*Aliens Act*. Instauré en 1793, celui-ci peut à tout moment les contraindre à quitter le pays. Mais, dans les faits, l'Angleterre n'en expulse aucun. Leur présence est d'ailleurs souvent diluée dans celle des migrants économiques, et on ne comptabilise dans la capitale britannique à la fin des années 1850 que 4 000 réfugiés politiques. L'accueil anglais tient plus à une volonté politique libre-échangiste qu'à une défense active des réfugiés ou à un soutien à leur cause.

Les petits États, comme la Belgique et la Suisse, craignant de mécontenter leurs puissants voisins – surtout Napoléon III –, accueillent avec méfiance les nouveaux venus. De nombreuses dispositions y sont prises pour limiter et décourager leur présence. La Suisse impose que les réfugiés politiques ne séjournent pas à proximité des frontières et elle les expulse à la moindre occasion.

BNF

Les exilés ont largement participé, par leurs œuvres et leurs actions, à l'émergence de nouvelles formes politiques

Il faut dire que la Confédération helvétique a dû faire face, entre avril 1848 et mai 1849, à l'arrivée de plus de 10 000 réfugiés allemands.

En Belgique, toutes les semaines, les exilés sont soumis à un contrôle et doivent prouver qu'ils disposent de moyens suffisants pour ne pas être à la charge du pays. Les autorités jouent de la menace d'une concurrence au travail national et cherchent surtout à exclure les militants ouvriers. Les exilés dénoncent eux-mêmes ces conditions qui écartent les plus démunis. Nombreux sont les retours nécessités par la précarité et l'impossibilité de s'installer durablement dans le pays.

DES OUVRAGES DE COMBAT

Pour tous, la question du rapatriement est centrale, mais divise. En consentant au retour des proscrits, les États veulent en effet contraindre les révolutionnaires à se soumettre. En France, les premières grâces sont accordées dès 1852. Puis, à chaque événement permettant à Napoléon III de marquer sa puissance ou sa pérennité, une loi d'amnistie est votée : en 1853 après son mariage, en 1856 après la naissance du prince impérial et la guerre de Crimée, en 1859 après la victoire contre l'Autriche. En Allemagne et en Hongrie, la méthode est la même : les changements de règne entraînent des vagues d'amnistie. L'unité allemande en 1871 conduit les anciens militants du mouvement national à rentrer en Allemagne et parfois même à soutenir la politique du chancelier Bismarck.

Tous, cependant, ne rentrent pas : en 1859, Victor Hugo refuse de quitter Guernesey, tout comme Edgar Quinet réfugié en Suisse. Les deux hommes clament ainsi leur refus de se soumettre à la volonté de l'empereur. Lajos Kossuth, figure majeure de la révolution hongroise, reste à Turin jusqu'à sa mort en 1894.

L'exil ne condamne pas pour autant à l'inaction. Les réfugiés politiques lancent des journaux comme *L'Homme, journal de la démocratie universelle*, fondé en 1853 par un exilé polonais à Jersey, l'île anglo-normande qui, avec la Grande-Bretagne et Guernesey, accueille alors le plus d'exilés. Les contributeurs du journal sont italiens, français, hongrois. Ils écrivent aussi dans la presse britannique, publient des pamphlets et des ouvrages de combat.

Les contemporains, qu'ils soient hostiles ou favorables à leur action, ont souvent souligné le manque de réalisme chez les exilés politiques tout comme leur goût du secret et de la conspiration. Marx et Engels les brocardent dans *Les Grands Hommes de l'exil*, le Russe Herzen et le révolutionnaire Gustave Lefrançais déplorent leurs divisions. Ils ont pourtant largement participé, par leurs œuvres et leurs actions, à l'émergence de nouvelles formes politiques, que l'on songe à la Ière Internationale fondée en 1864 à Londres, ou à la publication des *Misérables* en 1862 à Bruxelles, accompagnée d'un banquet des opposants à l'empereur.

C'est aussi une histoire qui se mondialise. Les échos de leur combat nourrissent au début du XXe siècle les mouvements nationaux et démocratiques naissants à l'autre bout du monde. En 1907, le militant nationaliste indien Savarkar publie un essai sur Mazzini, puisant dans la vie du meneur du mouvement du Risorgimento italien les méthodes de sa lutte.

Condamnés et chassés en raison de leur dangerosité, les révolutionnaires ne renoncent pas tous à l'action



GARIBALDI Exilé actif, le patriote italien part en Amérique du Sud de 1835 à 1848. Sur cette lithographie du XIXe siècle, il s'engage, avec sa légion italienne, dans la guerre civile uruguayenne et remporte le 8 février 1846 la victoire de San Antonio, qui fait de lui un héros.



Les communards a Genève Le café du Levant servait de rendez-vous aux politiques partis après la répression de la Commune de Paris et de celle de Lyon. Parmi les réfugiés sur cette gravure du *Monde illustré* de 1872, le socialiste Guesde.

violente : les premières années du Second Empire sont marquées par des tentatives d'attentats, souvent déjouées. Celui de l'Italien Orsini, en 1858, épargne l'empereur et l'impératrice mais la bombe tue huit personnes. Le patriote supplie Napoléon III d'apporter son soutien à la cause italienne et se repent de son acte. L'empereur profite de l'émotion suscitée par l'attentat pour faire voter une loi de sûreté générale qui lui donne le droit d'expulser ou d'interner sans jugement les républicains et les individus condamnés après juin 1848 et au lendemain du coup d'État : 300 personnes sont bannies ou déportées. La France demande aussi l'extradition de Grande-Bretagne des complices d'Orsini. Celle-ci refuse, préférant les juger sur son sol : ainsi, Simon Bernard, accusé d'avoir fourni les bombes à Orsini, est acquitté sous la pression de l'opinion publique britannique.



Les rats Sur cette caricature de 1909, l'Oncle Sam américain, sous les traits du joueur de flûte de Hamelin, entraîne à sa suite une horde de rats étiquetés comme meurtriers, incendiaires, dégénérés, trafiquants de Blanches… Sur la flûte est écrit : « Lois laxistes sur l'immigration ».

L'expérience des armes est aussi mise au service de nouveaux combats. De nombreux exilés allemands aux États-Unis prennent place dans les rangs de l'armée de l'Union lors de la guerre de Sécession (1861-1865). L'un d'eux, Carl Schurz, devient en 1869 le premier sénateur germano-américain puis secrétaire d'État à l'Intérieur.

Les dernières vagues

La Commune de Paris en 1871 et les mouvements anarchistes des années 1890 closent pour la France l'expérience de l'exil. Les 3 000 communards qui ont échappé à la déportation en Nouvelle-Calédonie prennent le chemin des capitales européennes qui ont déjà accueilli leurs prédécesseurs quarante-huitards. La Grande-Bretagne ne modifie pas sa politique à leur égard. Mais les attentats anarchistes des années 1890, souvent préparés sur son sol, remettent en cause cette tolérance libérale. L'*Aliens Act* devient en 1905 un instrument politique pour exclure les réfugiés. Le gouvernement britannique vise aussi l'arrivée massive des populations juives qui fuient depuis les années 1880 les pogroms en Russie et Europe centrale. Les États-Unis adoptent également une législation restrictive qui tend à limiter l'arrivée de migrants suspects.

En France, la question de l'amnistie se pose de la même manière pour le gouvernement de la IIIe République que pour le Second Empire. En 1880, l'Assemblée vote l'amnistie des communards. Mais face aux attentats anarchistes, elle vote en 1893-1894 les « lois scélérates » pour éradiquer le mouvement[3].

Le XIXe siècle marque un moment charnière dans la définition juridique et la perception du réfugié. L'ampleur du phénomène n'est bien sûr pas comparable à celle des siècles suivants. Surtout, comme l'a souligné Klaus Bade, les exilés du XIXe siècle ont fui en raison de leurs actes ou opinions politiques. La fin du siècle voit, elle, émerger, avec les réfugiés juifs des pogroms, la figure du réfugié poursuivi pour ce qu'il est aux yeux de son persécuteur. ■

Note

3. Les lois répressives de 1893-1894 limitent la liberté de la presse et, afin de *« prévenir le développement des théories anarchistes »*, transfèrent du jury d'assises au tribunal correctionnel les délits de presse provoquant ou exaltant les actes de violence.

1791 : LE RETOUR OU LA MORT

Au moins 150 000 personnes ont fui la France entre 1789 et 1794. Tous n'étaient pas des nobles contre-révolutionnaires.

Le 16 juillet 1789, le comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI, le prince de Condé et leurs proches quittent la France en hâte. Pour eux, depuis la prise de la Bastille, le pays est livré aux factieux. Ces grands seigneurs sont les premiers « émigrés » ou « émigrants » – la terminologie se fixera peu à peu pour garder « émigrés », mot qui qualifiera les opposants à la Révolution partis hors des frontières pour combattre les nouvelles mesures. A l'évidence, c'est autant au nom de l'honneur qu'en raison de positions politiques que ces aristocrates agissent ainsi, renouvelant le geste du connétable de Bourbon qui, en 1523, avait rallié Charles Quint contre François Ier. En revanche, les motivations des milliers d'officiers de petite noblesse et de prêtres qui, après 1791, s'enfuient en Allemagne ou en Angleterre sont plus simples : ces hommes refusent le nouveau régime et la Constitution civile du clergé.

Au total, ce sont sans doute 150 000, voire 300 000 « émigrés » qui expriment leur désaccord. Parmi eux, quelques dizaines de milliers participeront à la guerre contre la France avec les troupes autrichiennes et prussiennes après avril 1792.
Ce qui pouvait relever d'un choix personnel est devenu un enjeu politique, exacerbé par la tentative de fuite du roi hors du pays, arrêté à Varennes en 1791. Se posent dorénavant la définition de la nation et la question de l'attitude à adopter vis-à-vis de ceux qui luttent contre elle. L'Assemblée décide, le 1er août 1791, que *« tous les Français absents du royaume sont tenus de rentrer en France dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent décret ».* Le 9 novembre, elle décrète que *« les Français rassemblés au-delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Si, au 1er janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront* [...] *punis de mort ».*

Cette loi n'est pas appliquée, le roi ayant mis son veto. Mais l'identité française et la citoyenneté dépendent dès lors de l'appartenance à la communauté politique. Cette orientation est renforcée au fil des luttes politiques. Le 8 avril 1792, l'Assemblée vote la confiscation des biens des émigrés. Sont concernés ceux qui, étant sortis du territoire après le 1er juillet 1789, ne seront pas rentrés au 9 mai 1792, soit un mois après la décision. En août et septembre 1792, il est décidé que *« les pères, mères, femmes et enfants des émigrés demeureront consignés dans leurs municipalités respectives ».* Ces familles doivent fournir l'habillement, l'armement et la solde de deux soldats pour chaque « enfant absent », c'est-à-dire émigré.



▲ Le comte d'Artois, futur Charles X, lors de son exil à Édimbourg en 1796 (H.-P. Danloux).

Le pas décisif dans la répression est pris le 9 octobre 1792 par la Convention dirigée par les Girondins : *« Les émigrés pris les armes à la main seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur de la justice et mis à mort. »* Ces dispositions se retrouvent dans le décret du 19 mars 1793 provoqué par l'annonce des soulèvements contre-révolutionnaires de Bretagne, et sont confirmées le 28 mars, la loi ajoutant que *« les émigrés sont morts civilement »* et leurs biens *« acquis à la république ».* Par ailleurs, la qualification d'émigré est élargie aux contre-révolutionnaires de l'Ouest et de Lyon. Thermidor ne modifie rien de ce dispositif. Il faut attendre le 20 octobre 1800 pour que Bonaparte raye des listes d'émigrés les paysans, les ouvriers, les femmes et les enfants, puis le sénatus-consulte du 26 avril 1802 qui amnistie ceux prêtant serment. Mais ce ne sera qu'avec la loi du 27 avril 1825, promulguée par Charles X, que l'indemnisation des émigrés sera réglée. Resteront les souvenirs douloureux et les rancunes, qui ne s'apaiseront que lentement, sans que disparaisse jamais dans la mémoire l'amalgame entre émigrés et agents de l'étranger. Condé, rentré en France après 1815, y meurt en 1818. Charles X, contraint à nouveau à l'exil en 1830, repose aujourd'hui dans le couvent des Franciscains de Nova Gorica en Slovénie.

Jean-Clément Martin, professeur émérite à l'université Paris-I.

Où partir ?
New York ou Paris

Même dans l'urgence, pour les réfugiés comme pour les migrants, le choix de la destination doit peu au hasard. Vers 1900, pour les Juifs fuyant les pogroms ou les Italiens la misère, les réseaux familiaux déterminent en grande partie les destinations.

***Par* NANCY L. GREEN**

Directrice d'études à l'EHESS,
Nancy L. Green est spécialiste de l'histoire comparée des migrations. Elle a notamment publié *Repenser les migrations* (PUF, 2002).

Il ne suffit pas de fuir. Que le départ soit planifié ou précipité, il faut non seulement un énorme courage mais aussi un point de chute. Partir pose donc la question de la destination. A la fin du XIXe siècle et jusque dans les années 1920, la grande majorité des Juifs et des Italiens, pour ne prendre que leurs cas, se dirigent tantôt vers New York tantôt vers Paris, mais aussi vers Buenos Aires, Sao Paulo, Londres… Les deux communautés s'installent côte à côte dans le bas de Manhattan (le Lower East Side juif côtoyant la « Little Italy »), d'autres se regroupent au « Pletzl » du Marais (le mot signifie « petite place » en yiddish), dans le centre, ou dans les quartiers est de Paris.

Peut-on dire que les Juifs seraient plutôt des « réfugiés » et les Italiens des « migrants » ? La distinction est malaisée. Si la convention de Genève de 1951 a défini le réfugié comme celui qui fuit une persécution, le terme est utilisé abondamment depuis le XIXe siècle pour toutes sortes d'exils et de départs.

Les Juifs fuient la Russie tsariste à cause des pogroms et de l'antisémitisme, mais également parce que, assignés dans une « zone de résidence »[1] à l'écart de la modernisation, leurs conditions de vie se sont dégradées. Quant aux Italiens quittant massivement leur péninsule pour chercher du travail, ils votent aussi « avec leurs pieds » contre un régime qui ne les nourrit pas. En quête de travail autant que de liberté, les vagues d'émigrants se succèdent. Familles et amis forment autant de « chaînes »

NOTE

1. La zone de résidence était une région à l'ouest de l'Empire russe, incluant Pologne, Lituanie, Ukraine, où les Juifs furent assignés de 1791 à 1917.

REMPLIR LES BATEAUX Affiche publicitaire d'une compagnie maritime italienne effectuant la traversée jusqu'aux États-Unis. Le voyage pour New York est plus cher que pour Paris. Les plus pauvres ne partent pas.

DR



« Vivre comme Dieu en France » Ce dicton yiddish en dit long sur le charme exercé par la France, et plus particulièrement par sa capitale, qui attire à la Belle Époque de nombreux Juifs d'Europe centrale fuyant la Russie tsariste mais aussi une situation économique désastreuse. Ici, une boutique juive dans le Marais, à Paris, vers 1900.

migratoires. Mais pour le premier de la chaîne, ou pour ceux auxquels s'offrent des opportunités multiples, le choix peut être complexe. L'écrivain français Roger Ikor l'a bien mis en scène, avec une pointe d'humour, dans son roman sur un casquettier juif quittant la Russie à la fin du XIX[e] siècle *(cf. p. 40)*. L'imaginaire, la géopolitique et les moyens mobilisables s'imbriquent.

QUOTAS ET « APPELS D'AIR »

Les États-Unis et la France ont ainsi connu des périodes d'ouverture et de fermeture. Mais, autour de 1900, ils représentent deux des plus importants pays d'immigration, la générosité de leurs politiques d'accueil créant des appels d'air. Ils s'ouvrent largement aux travailleurs afin de « remplir le vide », que ce soit pour les besoins de l'industrie américaine ou pour enrayer la dépression démographique française. La France jouit même, à l'époque, d'une meilleure réputation que les États-Unis.

Dans les années 1920, les politiques migratoires des deux pays divergent : les États-Unis ferment leurs frontières avec les « lois des quotas » de 1921 et 1924, visant surtout les Européens de l'Est et du Sud – Polonais, Juifs et Italiens – désormais *personae non gratae*, tandis que la France reste ouverte jusqu'à la crise de 1929, puis se ferme peu à peu, jusqu'aux sinistres années de guerre.

>>>

DANS LE TEXTE

« Envoie-les-moi, les déshérités »

« Non pas comme ce géant d'airain célébré par les Anciens,/ Dont le talon conquérant enjambait les rivages,/ Ici, devant nos portes battues par les flots/ Et illuminées par le couchant/ Se dressera une femme puissante,/ La flamme de sa torche/ Est faite de la capture d'un éclair/ Et son nom est Mère des Exilés./ De son flambeau/ S'échappent des messages de bienvenue au monde entier ;/ Son regard bienveillant couvre/ Le port, les deux villes qui l'entourent et le ciel qui les domine,/ "Garde, Vieux Monde, tes fastes d'un autre âge" proclame-t-elle/ De ses lèvres closes. "Donne-moi tes pauvres, tes exténués/ Qui en rangs pressés aspirent à vivre libres,/ Le rebut de tes rivages surpeuplés,/ Envoie-les-moi, les déshérités,/ Que la tempête me les rapporte/ De ma lumière,/ Que j'éclaire la "Porte d'Or!" »

E. Lazarus, *Le Nouveau Colosse*, 1883, poème gravé sur le socle de la statue de la Liberté à New York en 1903.



Nouvelle vie La famille Karaimsky, vers 1910. L'aîné, Adolphe (né Isaac), part le premier à Paris, en 1903, de Kreutzburg, petite ville de l'Empire russe (aujourd'hui Krustpils, Lettonie). Deux ans plus tard, *via* Riga et Hambourg, ses parents, Jakob et Rebecca, et le reste de la fratrie le rejoignent.

DANS LE TEXTE

Les hésitations de Yankel

« Restaient les deux Républiques, l'Amérique et la France – l'Amérique, c'est-à-dire les États-Unis, naturellement. Entre les deux, Yankel avait longuement hésité, et il hésitait encore, ou feignait l'hésitation. Les nouvelles de New York étaient bonnes, les lettres des émigrants parlaient toutes de masses d'argent à gagner. Mais Yankel était ainsi fait qu'il se souciait peu de gagner de l'argent *[...]*. Ce qu'il souhaitait, c'était une vie gentille et humaine. Or il avait des échos de la brutalité avec laquelle les services d'immigration américains accueillaient les étrangers : certes, ce n'était qu'un mauvais moment à passer, l'immigration ; mais ça lui paraissait de mauvais augure. A côté de la France, ah ! la France... Quand on prononçait ce nom à Rakwomir, les visages s'éclairaient. Victor Hugo, Voltaire, les Droits de l'Homme, la Révolution, les barricades, liberté-égalité-fraternité... Combien de tyrans les Français n'avaient-ils pas renversés ! Pour combien de causes généreuses ne s'étaient-ils pas enflammés ! Même leur hymne national, c'était cette noble *Marseillaise* que démocrates, nihilistes, socialistes et révolutionnaires chantent, comme un défi à l'autocrate, sous les coups de fouet des Cosaques... »

R. Ikor, *Les Fils d'Avrom*. T. II, *Les Eaux mêlées*, Albin Michel, 1955, pp. 92-94.

>>> Même lorsque les frontières sont ouvertes, on ne part pas avant de s'être informé sur les conditions d'accueil grâce aux journaux, aux lettres de sa famille ou de ses amis qui personnalisent, parfois en les enjolivant, les informations sur Manhattan ou le Marais.

Il faut surtout de l'argent pour traverser routes et mers – à pied, en train, en bateau. Les plus pauvres des pauvres, on le sait, ne partent pas. Depuis la Russie ou l'Italie, le voyage pour New York coûte plus cher que celui pour Paris. Néanmoins, les flux outre-Atlantique restent massifs. Vers 1925, 100 000 Juifs d'Europe orientale et centrale ont immigré en France, 2 650 000 aux États-Unis. Quant aux Italiens, ils sont 4 millions à rejoindre les États-Unis avant 1920, contre 80 000 recensés en France en 1931.

LE « BUSINESS » DES MIGRATIONS

Doit-on en déduire que les plus pauvres échouent à Paris ? Une chose est certaine : les Italiens installés dans la capitale française sont majoritairement originaires du nord de la péninsule, tandis que leurs compatriotes du sud prennent massivement le bateau pour New York, Chicago ou Buenos Aires. Les Juifs, quant à eux, traversent d'abord le continent avant d'embarquer à Brême ou à Hambourg, au Havre ou à Cherbourg.

Les aléas des voyages, parfois entrecoupés de longues attentes, amènent certains aspirants américains à rester en France, faute de moyens pour continuer, ou parce qu'ils ont trouvé un travail ou des charmes au pays. Le coût du billet transatlantique n'est pas toujours un frein en soi : les solidarités intrafamiliales peuvent financer le relais et l'installation à Mulberry Street (quartier italien à Manhattan) ou à Hester Street (quartier juif). Les billets prépayés font le bonheur des migrants, des compagnies de navigation, mais aussi des agents de recrutement, compagnies de navires et hôteliers qui profitent du « business » des migrations.

Enfin, si New York et Paris offrent durant la Belle Époque la liberté et du travail, ces deux villes font aussi rêver. La métaphore inépuisable des « rues pavées d'or » est illustrée par l'image des impressionnants gratte-ciel de New York – même si la presse syndicaliste souligne le côté sombre du travail, en particulier aux États-Unis. L'Église catholique ou les rabbins orthodoxes restés au pays, effarés par la décadence des métropoles, tentent de mettre en garde leurs ouailles. En vain. Les dangers de la ville sont contrebalancés par les libertés possibles dans les domaines politique, économique ou des mœurs.

Paris, notamment, présente pour les Juifs une vision de la liberté qui lui est propre : liberté politique, liberté révolutionnaire, que même l'affaire Dreyfus (1894-1906) ne semble pas avoir ternie ; les arrivées continuent. Elles se poursuivent aussi pour les Italiens républicains ou garibaldiens. Que choisir : les vastes espaces américains ou la proximité géographique et culturelle européenne ?

Et si vous deviez partir, vous iriez où ? ■

2. Le grand tournant humanitaire

Réfugiés de la Première Guerre mondiale puis réfugiés de la paix se comptent par millions. Une catégorie nouvelle apparaît : les apatrides. Passée l'urgence, il faut inventer des solutions à long terme.

RÊVE AMÉRICAIN Des migrants italiens arrivent dans le port de New York au début du XXe siècle.

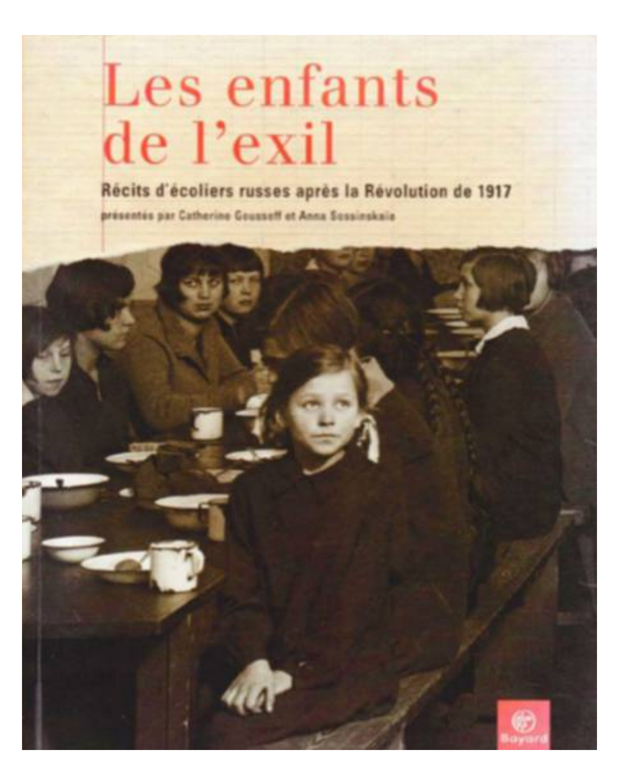


Russie : les enfants racontent

En 1920, après trois années de guerre civile, 800 000 Russes blancs doivent quitter leur pays. Parmi eux, des enfants ont laissé le récit de leur longue errance. Une source exceptionnelle.

Par **CATHERINE GOUSSEFF**

Directrice de recherche au CNRS, Catherine Gousseff a notamment publié *L'Exil russe. La fabrique du réfugié apatride* (CNRS Éditions, 2008).



Récits Les 2 000 récits de jeunes Russes émigrés sont conservés aux Archives d'État de la Fédération de Russie à Moscou. Ils ont fait l'objet d'une publication partielle en russe (L. Petrucheva, dir., *Les Enfants de l'émigration russe*, Moscou, Terra, 1997) et en français (C. Gousseff, A. Sossinskaïa, *Les Enfants de l'exil*, Bayard, 2005).

Ils étaient enfants, adolescents et même parfois jeunes adultes lorsque, sur les bancs des écoles et lycées russes créés à Prague, Sofia, Istanbul ou Belgrade, ils reçurent pour sujet de rédaction : « Mes souvenirs depuis 1917 jusqu'à mon arrivée au lycée. » Plus de 2 000 récits de jeunes Russes émigrés ont ainsi été rédigés trois ou quatre ans après leur départ de la terre natale, relatant les tribulations, les trajectoires traumatiques vécues dans leur enfance depuis le déclenchement de la révolution d'Octobre. Que nous apprennent ces témoignages des fils et filles des contre-révolutionnaires, « bourgeois » et « gardes blancs » comme les nommaient les bolcheviks ?

La plupart d'entre eux ont quitté la Russie tardivement, à l'issue de la guerre civile en 1920 : les émigrés ont longtemps espéré la défaite des Rouges avant de prendre le chemin de l'exil. Être resté au pays durant ces trois années de bouleversements majeurs qu'ont représentés les révolutions de 1917 puis les affrontements au sein de l'empire défunt ne signifie pas pour autant être demeuré chez soi. Au contraire. Les auteurs présentent ces années comme une succession de pérégrinations à travers la Russie, pays immense et continental qui ne se laisse pas quitter facilement et qu'ils ont abandonné au terme d'une longue errance. Ce sont pratiquement tous des enfants d'officiers qui signalent ainsi leur appartenance sociale aux milieux urbains et cultivés de l'Empire russe.

En 1917, le pays est engagé depuis trois ans dans la Grande Guerre mais le conflit n'apparaît qu'en sourdine dans les mémoires. *« J'habitais dans une ville éloignée, à Ostrog. Nous vivions tranquillement, paisiblement.*



Orphelins La révolution contraint les enfants des Russes blancs à quitter leur pays natal ; certains perdent aussi leurs parents, tels ces jeunes pris en charge par le comité français de sauvetage des enfants russes (photo du 13 mars 1922).

Nous attendions des lettres de papa. Il était au front », raconte une petite fille. *« Le trou perdu de province où je faisais mes études était loin de toute politique,* écrit un adolescent*, même les nouvelles du front venaient d'une façon assourdie, comme si c'était un orage éloigné. »*

« NOUS SOMMES DEVENUS ADULTES »

Les récits commencent par l'événement qui leur a fait prendre conscience d'une rupture brutale dans le cours du temps. Pour certains, ce fut la chute de l'autocratie en février 1917 : *« On a entendu des cris dans la rue et nous sommes sortis sur le perron et nous avons vu une masse de peuple avec des drapeaux et qui criait quelque chose. Ça m'a beaucoup plu. »* Les enfants remémorent souvent leur plaisir et l'espoir de ce bouleversement : *« Je me souviens du premier jour de la révolution. Dès le matin on remarquait une agitation. On ressentait quelque chose de nouveau, de joyeux et, sans le vouloir, tout le monde était imprégné de cette joie. »*

Lors de l'abdication du tsar Nicolas II, le 15 mars 1917, annoncé par le maître d'école, un adolescent se souvient : *« J'étais enchanté parce que tout le monde était enchanté. »* D'autres, moins nombreux, rappellent avec gravité ce moment : *« J'étais alors tout à fait enfant, mais quand on m'a dit que le souverain abdiquait, mon âme a gémi douloureusement. Nous, les enfants, nous sommes devenus alors adultes. On s'est mis à discuter, à écouter attentivement les conversations des adultes. »*

A partir de la révolution d'Octobre, ces jeunes ont quitté le monde de l'enfance. Les premiers touchés par le renversement de pouvoir furent les résidents des capitales Petrograd (Saint-Pétersbourg) et Moscou qui, dès novembre 1917, étaient aux mains des bolcheviks. Dans les récits dominent la peur de l'arrestation du père, officier, et les souvenirs de perquisitions des appartements. Ces intrusions d'étrangers dans l'intimité familiale, venant réquisitionner les armes, constituent un moment d'effroi et de prise de conscience du passage de l'ennemi extérieur (« l'Allemand ») à l'ennemi intérieur qui est tantôt le bolchevik, tantôt le soldat : *« Je me souviens des fréquentes perquisitions dans notre appartement, conduites par les soldats, le fusil à l'épaule, les visages sombres et aigris »*, écrit un adolescent avouant ne pas comprendre que ce soit ces mêmes *« bons soldats »* auxquels il avait envoyé auparavant des *« lettres pleines de foi dans leur héroïsme et leur amour pour la patrie »*.

L'accroissement des agressions pousse les parents à quitter les zones sous domination bolchevique pour se rendre vers le sud où, depuis la signature du traité de Brest-Litovsk en mars 1918 et la fin officielle de la guerre, le camp contre-révolutionnaire a organisé ses troupes. Un jeune Pétersbourgeois qui avait alors 9 ans raconte le brutal changement de ses repères en quittant sa ville : *« A la gare il y avait une foule atroce. Il n'y avait pas de porteurs. C'est mon père et le domestique qui ont dû porter les bagages. Le wagon aussi était bondé et j'ai été obligé de monter sur la couchette du haut. J'étais très déçu. Je pensais que ce voyage serait aussi confortable qu'avant. »*

« Quelques mois après la révolution, mes parents ont dû quitter ma patrie, c'est-à-dire Moscou. Évidemment, en partant de Moscou je ne pouvais pas imaginer que je n'allais plus revenir dans ma ville bien-aimée. C'est que

Moscou est le berceau de mon enfance », rappelle une fillette, suggérant, comme bien d'autres, que l'exil commence non pas à la frontière du pays mais dès que se ferme pour la dernière fois la porte de la maison natale.

UNE MINE DANS LA RADE

Alors que le nord du pays affronte très tôt la pénurie alimentaire, les enfants se souviennent du soulagement éprouvé une fois parvenu dans les régions au sud. *« En arrivant en Ukraine on s'est retrouvés dans une tout autre situation. Ici, tout était en abondance, tout le monde était content. »* Certains vivent d'abord cette migration contrainte comme une aventure : *« Papa a trouvé un travail à Kiev et nous avons déménagé là-bas. Nous vivions dans un wagon-salon et même si c'était étrange de vivre dans un wagon qui tanguait, c'était déjà bien à cette époque-là, et même chic. »*

Mais l'Ukraine devient bientôt le territoire où se conjuguent tous les affrontements, non seulement entre Blancs et Rouges, mais aussi avec les forces nationalistes ukrainiennes, les troupes anarchistes de Makhno, les bandes paysannes rebelles identifiées comme les Verts[1]… Les visions d'une guerre absurde habitent certains récits : *« On ne pouvait comprendre qui prenait la ville à qui, qui combattait qui. Les grands aussi ne savaient pas exactement qui tirait, d'où, qui attaquait. »*

Les enfants se présentent alors comme témoins des violences : *« L'image horrible d'une jeune fille étalée dans une flaque de sang boueux dans une large et sombre rue, avec le crâne fracassé, m'a forcé à réfléchir et à me poser la question fatidique : pour quoi cela ? »* La présence de la mort, souvent décrite à travers une scène mémorable, est dans d'autres textes relatée à travers les traces : *« Je me souviens que sur le mur du jardin de la ville il y avait du sang à côté d'un grand trou d'obus. Je n'écrirai pas cela en détail. »*

« Nous habitions à côté de la Tcheka [la police politique créée à Petrograd]. *Et le matin, quand nous allions au marché, on voyait une bande de sang sur les pavés que les chiens léchaient. »* Ces enfants autrefois choyés découvrent la dureté des temps : *« Papa avait disparu, maman a commencé à travailler comme femme de ménage et gagnait peu. »* Ils sont nombreux aussi à ne pas vouloir décrire plus avant leurs souvenirs de ces années de guerre : *« Ensuite est venue la ruine, la cherté de la vie, l'anarchie, l'arbitraire. » « Après ont commencé toutes les horreurs qu'on ne raconte que dans les contes. »*

Beaucoup fuient à nouveau avec leur famille, vers la campagne ou les zones où se sont regroupés les Blancs, souvent pour se rapprocher de leur père. *« Nous nous sommes sauvés à Touapsé où nous avons vécu à onze dans une seule pièce. Les hommes et les femmes se sont retrouvés pêle-mêle à même le sol dans une pièce absolument pas chauffée. »*

De retraite en retraite, les armées blanches se concentrent de plus en plus à proximité des côtes et de la mer Noire d'où elles seront évacuées en 1920 vers la Turquie. De fait, la mer fut la voie de sortie la plus couramment empruntée : *« Je me souviens vivement du jour de mon départ de la patrie. La mer rugissait, de pitoyables personnes trempées se massaient sur les quais, on entendait des voix ivres et des coups de feu éloignés. »*

Le voyage est parfois décrit comme une épopée, comme dans le récit de cette fillette, évacuée d'Odessa avec les élèves de son école sur un bateau qui fit naufrage après avoir touché une mine dans la rade : *« L'eau avait commencé à s'engouffrer dans les cales.* […] *On était effrayés, la nuit était sombre, étoilée. La sirène d'alarme retentissait, s'étendait en écho sur la mer et se heurtait à la berge. Mais aucune aide ne nous arrivait ; entre-temps, le bateau s'enfonçait doucement mais sûrement dans l'eau ; cela peut paraître étrange, mais il n'y avait pas de panique. »*

TÉMOINS DE CRUAUTÉS

Les navires emportant les fugitifs prennent la direction du Bosphore, sous contrôle des armées alliées (française et britannique pour l'essentiel), et c'est alors que commence la vie de réfugié : *« Nous nous sommes arrêtés longtemps à Constantinople. Personne ne savait où on devait aller. Finalement, on est arrivé à destination : l'île de Chypre. On nous a installés dans un ancien camp turc, dans des baraquements assez sales. D'un côté y vivaient des prisonniers turcs, et de l'autre des réfugiés arrivés avant nous. Ce nouvel endroit ne m'a pas du tout plu. La mer était toute proche. On nous a mis en quarantaine. Le camp était entouré de trois rangées de barbelés, et à chaque angle du camp était postée une sentinelle, un soldat anglais. »*

Tous, loin de là, n'ont pas vécu le transit dans les anciens camps de prisonniers de guerre que les Alliés aménagèrent pour les réfugiés. Beaucoup n'ont fait que transiter brièvement par Constantinople avant d'être évacués plus loin, vers la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, pays qui furent les plus généreux dans l'accueil des *« frères slaves »*. Mais sur ces périples successifs, les jeunes auteurs sont généralement peu diserts et se cantonnent à une énumération de lieux : *« Papa a loué une barque et on a descendu la côte. Nous sommes allés à Enriqué, puis à Cadiqué puis à Constantinople et je suis rentrée au lycée. Le lycée est allé en Bulgarie et moi aussi je suis partie. »*

C'est que l'essentiel des souvenirs se concentre sur l'odyssée à travers la Russie déchirée qui a tant marqué les enfants. *« Toutes mes épreuves depuis le début de la révolution sont si pénibles et si horribles que je n'ai pas la force, j'ai peur de les revivre sur le papier »*, confie une jeune fille. Le traumatisme n'est pas tant, pour tous ces jeunes, d'être éloignés de leur pays natal. Il est celui d'avoir été témoins d'une guerre fratricide, féroce et cruelle, qui a ruiné leur enfance. ■

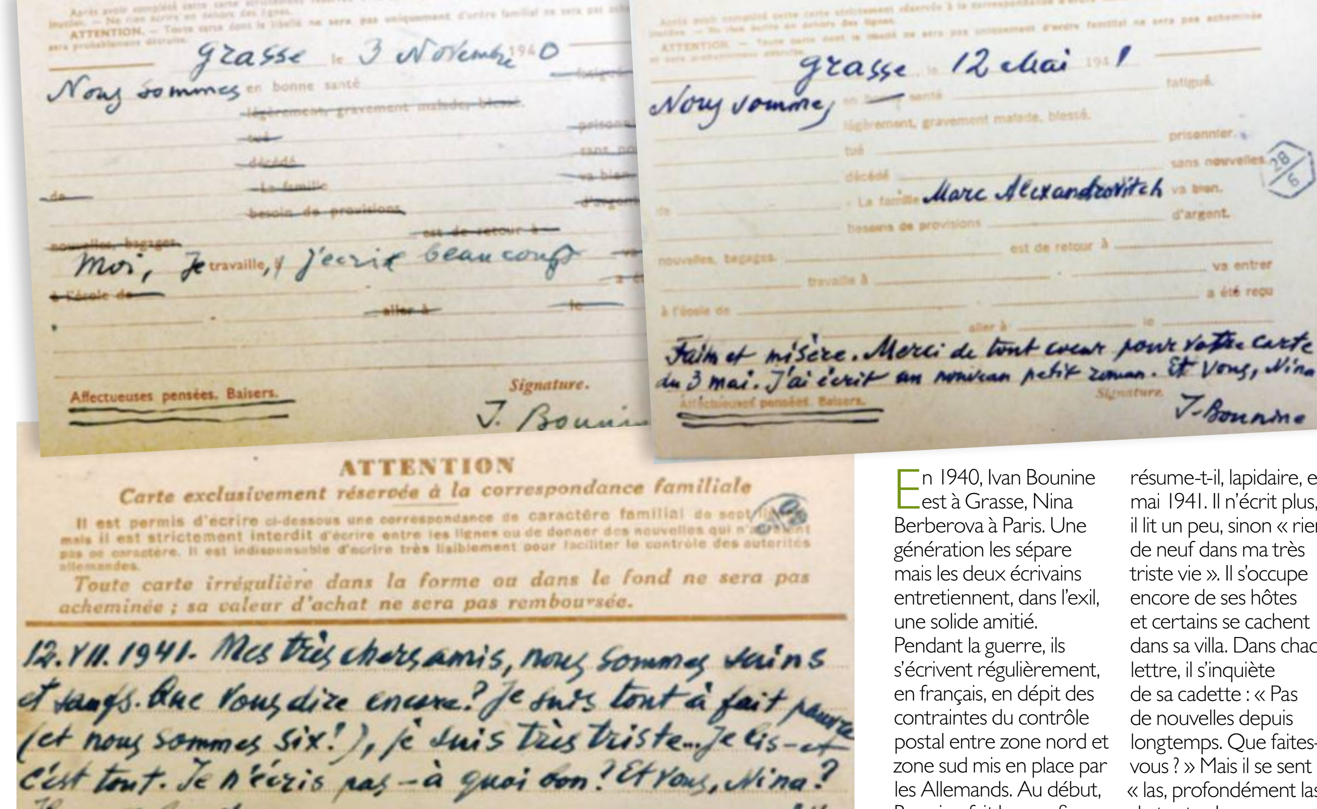
NOTE

1. Après la révolution de Février, l'Ukraine fut brièvement indépendante jusqu'en 1920. Mais ce territoire, d'abord envahi par les Allemands, devient après leur retrait un champ de bataille entre l'Armée rouge et les contingents occidentaux.

BOUNINE-BERBEROVA, LETTRES DE GUERRE

En février 1920, juste avant la chute d'Odessa, Ivan Bounine embarque sur un navire français, évacué vers Constantinople. Un mois plus tard, il est à Paris. A 50 ans, cette figure de la littérature russe, déjà comblée d'honneurs, entame un difficile exil, en butte aux difficultés matérielles et à l'indifférence de la France. En 1933, le prix Nobel de littérature, le premier décerné à un Russe, lui apporte pourtant la plus haute consécration.
Le prix récompense un classique : chez Bounine, l'inspiration et le style ramènent toujours au « monde d'hier », qui tente de survivre en exil.
Dans les années 1920 et 1930, l'écrivain se partage entre sa villa de Grasse et Paris. Au sein de l'émigration, on l'honore, on le visite, et quelques-uns l'aident financièrement. Pendant la guerre, Bounine reste dans le Midi, avant de revenir à Paris en 1945. Mais la capitale de l'exil russe se vide. Les plus anciens disparaissent, les plus vaillants partent aux États-Unis, d'autres rentrent en URSS, séduits par les promesses de Staline. Malade, fatigué des querelles qui minent l'émigration, Ivan Bounine meurt en 1953, à 83 ans.

Marianne Amar


Grasse le 3 Novembre 1940
Nous sommes en bonne santé
Moi, je travaille, j'écris beaucoup
Affectueuses pensées. Baisers.
Signature. I. Bounine

Grasse le 12 mai 1941
Nous sommes
La famille Marc Alexandrovitch
Faim et misère. Merci de tout cœur pour votre carte du 3 mai. J'ai écrit un nouveau petit roman. Et vous, Nina ?
Affectueuses pensées. Baisers.
Signature. I. Bounine

ATTENTION
Carte exclusivement réservée à la correspondance familiale
Il est permis d'écrire ci-dessous une correspondance de caractère familial de sept lignes, mais il est strictement interdit d'écrire entre les lignes ou de donner des nouvelles qui n'ont pas ce caractère. Il est indispensable d'écrire très lisiblement pour faciliter le contrôle des autorités allemandes.
Toute carte irrégulière dans la forme ou dans le fond ne sera pas acheminée ; sa valeur d'achat ne sera pas remboursée.

12.VII.1941. Mes très chers amis, nous sommes sains et saufs. Que vous dire encore ? Je suis tout à fait pauvre (et nous sommes six !), je suis très triste. Je lis – et c'est tout. Je n'écris pas – à quoi bon ? Et vous, Nina ? Il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus ! Vous m'avez donné l'espérance de vous voir – je suis très heureux ! Alors, au revoir. Je vous embrasse très fortement
Signature : I. Bounine

En 1940, Ivan Bounine est à Grasse, Nina Berberova à Paris. Une génération les sépare mais les deux écrivains entretiennent, dans l'exil, une solide amitié. Pendant la guerre, ils s'écrivent régulièrement, en français, en dépit des contraintes du contrôle postal entre zone nord et zone sud mis en place par les Allemands. Au début, Bounine fait bonne figure. « L'hiver a été rude », mais il écrit sans relâche, « douze nouvelles » et « un petit roman » fin 1940. En fait, il minimise. Il a froid, il manque de tout. « Faim et misère », résume-t-il, lapidaire, en mai 1941. Il n'écrit plus, il lit un peu, sinon « rien de neuf dans ma très triste vie ». Il s'occupe encore de ses hôtes et certains se cachent dans sa villa. Dans chaque lettre, il s'inquiète de sa cadette : « Pas de nouvelles depuis longtemps. Que faites-vous ? » Mais il se sent « las, profondément las de tout ». La guerre achevée, ils se retrouvent à Paris. Il reste, c'est elle qui partira. En 1950, Berberova quitte la France pour New York et un second exil ; ils ne se reverront plus.

AKG. YALE UNIVERSITY, BEINECKE RARE BOOK AND MANUSCRIPT LIBRARY, LINA BERBEROVA PAPERS



Un passeport les apatrides

pour

Par **DZOVINAR KÉVONIAN**

Maître de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, Dzovinar Kévonian a notamment dirigé *Administrer l'asile en France. Les origines de la protection des réfugiés et apatrides en France*, avec A. Angoustures et C. Mouradian, à paraître en 2016 aux PUR.



Au sortir de la Première Guerre mondiale, avec le bouleversement des frontières, débute l'histoire des apatrides. Que faire de ces millions de réfugiés russes et arméniens dispersés en Europe ? Nansen, diplomate obstiné, leur a redonné une identité.

UNHCR. OFPRA

UN DIPLOMATE ENGAGÉ En 1925, Fridtjof Nansen, goûtant la nourriture servie à des orphelins arméniens dans un camp à Alexandropol (actuelle Gyumri, Arménie). Déchus de leur nationalité en 1923, comme les Russes blancs, ils sont devenus des apatrides. Le Norvégien imagine un document frappé d'un timbre (brun pour les Arméniens, bleu pour les Russes, ci-dessus), le « passeport Nansen », qui leur garantit un minimum de protection.



1893-1896

L'AVENTURIER Fridtjof Nansen (deuxième assis à partir de la droite) est avant tout un scientifique. En butte au scepticisme des savants, il démontre avec son équipe, à bord du *Fram* (« En avant »), la nature océanique de l'Arctique. Sa mission suscite l'enthousiasme de la presse internationale. Héros national, il milite pour l'indépendance de la Norvège, acquise en 1905, tout en continuant ses explorations, notamment en Russie, pays auquel il s'attache. Sa notoriété donnera un retentissement accru aux causes pour lesquelles il s'engage.

Fils d'un avocat à la Cour suprême de Norvège, Fridtjof Nansen est né en 1861 à Store-Fröen, près d'Oslo, où il devient très jeune champion national de ski de fond. Il suit des études de zoologie et se spécialise, comme conservateur au musée de Bergen, dans la zoologie de l'Arctique et la neuro-anatomie des créatures marines peu complexes. Il se fait connaître du grand public, à 27 ans, lors de son expédition à ski au Groenland en 1888. Mais la célébrité internationale vient de sa mission à bord du *Fram* de 1893 à 1896, dans l'océan Arctique, à une époque où l'engouement entoure les découvertes géographiques. Nansen veut, pour atteindre le pôle Nord, suivre l'hypothèse selon laquelle il existe un courant marin qui entraîne la dérive de la banquise. Il lui faut donc un navire susceptible de résister à la pression des glaces et d'être porté par elles et non écrasé. Face au scepticisme des scientifiques, Nansen mobilise l'opinion et organise des levées de fonds en Norvège. Effectivement, le *Fram* dérive et l'expédition en traîneau de Nansen sur la banquise jusqu'au plus près du pôle, dans des conditions extrêmes, permet de démontrer la nature océanique de l'Arctique et de faire des progrès considérables en océanographie. Le succès de l'expédition a un grand retentissement dans la presse internationale : une réception triomphale l'accueille en Norvège, et l'ouvrage que Nansen en tire dès 1897, *Vers le pôle*, devient un best-seller. Son activité se déploie ensuite à l'université de Christiana en zoologie puis en océanographie.

Dans les années 1900, Nansen s'engage en faveur de l'indépendance de la Norvège et de la dissolution de l'union avec la Suède. Proche du libéral Christian Michelsen, leader séparatiste, qui prend la tête du gouvernement en 1905, il rédige un livre à l'intention des puissances internationales : *La Norvège et l'union avec la Suède*. Acquise par référendum, l'indépendance débouche en 1905 sur le choix d'une monarchie. Nansen est chargé d'obtenir l'accord du prince Charles de Danemark pour le trône de Norvège.

A la veille de la Première Guerre mondiale, il fait un grand voyage en Russie, remontant le fleuve Ienisseï jusqu'à Krasnoïarsk puis ralliant Vladivostok en Transsibérien, périple qui fonde sa connaissance et son grand attachement pour la culture et les peuples de Russie. La guerre l'amène à reprendre des responsabilités politiques, comme président de l'Union norvégienne de défense,

La question des prisonniers de guerre est l'une des plus urgentes de l'après-guerre. Les autorités de chaque pays doivent organiser l'entretien de 600 000 prisonniers et surtout leur rapatriement

IMAGNO/AKG





1914-1918

PROTÉGER LES ORPHELINS La Première Guerre mondiale fait des milliers d'orphelins. Le volet humanitaire est pris en charge par des organisations comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou le Near East Relief (affiche de février 1917 à Baltimore).

1916

LES ARMÉNIENS DISPERSÉS Le sort des Arméniens survivants du génocide de 1915-1916 sera une priorité pour Nansen. Dispersés au Proche-Orient, ils s'entassent dans des camps de fortune comme ici en septembre 1916.

et diplomatiques. En 1917, il est envoyé en mission aux États-Unis en raison des nouvelles restrictions commerciales imposées par les Américains.

Au début des années 1920, Nansen fait partie de ceux qui s'enthousiasment pour la diplomatie wilsonienne[1]. C'est un fervent partisan de la Société des nations (SDN) fondée en 1919, dans laquelle il voit un parlement international des nations et un espace diplomatique pour les petits États et les pays neutres. Tenant de la sécurité collective, il devient le président de la Ligue norvégienne de la SDN et le délégué de son gouvernement à la première assemblée générale de la Société qui se tient à Genève en 1920.

UNE ACTION INTERNATIONALE

La question des prisonniers de guerre est l'une des plus urgentes de l'après-guerre. Assistées par les organisations humanitaires et notamment par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les sociétés nationales de la Croix-Rouge, les autorités de chaque pays doivent organiser non seulement l'entretien de 600 000 prisonniers mais surtout leur rapatriement.

Pour orchestrer celui des 250 000 prisonniers de guerre faits par les Russes, une action internationale doit être coordonnée. C'est le jeune Philip Noel-Baker, bras droit du premier secrétaire général de la SDN, Eric Drummond, qui propose en 1920 à Nansen, représentant d'un État neutre, connaisseur de la Russie et prestigieux explorateur, de devenir haut-commissaire de la SDN pour le rapatriement des prisonniers. Sa mission va durer deux ans, dépassant la seule Russie pour concerner plus de 420 000 prisonniers, rapatriés dans près d'une trentaine d'États différents. Nansen est fortement marqué par la souffrance qu'il a vue dans les camps, sur les routes, auprès de ces anciens soldats. Cette action de coordination lui vaut le prix Nobel de la

DANS LE TEXTE

« Avant chacun allait où il voulait »

« Avant 1914, la terre avait appartenu à tous les hommes. Chacun allait où il voulait et y demeurait aussi longtemps qu'il lui plaisait. Il n'y avait point de permissions, point d'autorisations, et je m'amuse toujours de l'étonnement des jeunes gens, quand je leur raconte qu'avant 1914 j'avais voyagé dans l'Inde et en Amérique sans un passeport, sans même en avoir jamais vu un. *[...]* Ces mêmes frontières qui, avec leurs douaniers, leur police, leurs postes de gendarmerie, sont transformées en un système d'obstacles, ne représentaient rien que des lignes symboliques qu'on traversait avec autant d'insouciance que le méridien de Greenwich. »

S. Zweig, *Le Monde d'hier*, 1944, rééd. Gallimard, 2016.

NOTE

1. Dans ses « 14 points », présentés le 8 janvier 1918, le président des États-Unis Wilson définit les conditions pour maintenir la paix. Notamment la suppression de la diplomatie secrète, la limitation des armements, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.



1919-1922

RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS Les 600000 prisonniers de guerre posent un problème aigu aux autorités nationales. Nansen est notamment chargé de ceux qui sont cantonnés en Russie. Ici, des Allemands revenant de Russie en 1920.

1921

À LA SDN Représentant d'un État neutre, Nansen, cette année-là, est nommé haut-commissaire pour les réfugiés russes par la Société des nations. Son action lui vaut en 1922 le prix Nobel de la paix dont il reverse la somme aux réfugiés.

paix en 1922, et la somme de 122000 couronnes, qu'il décide de consacrer aux réfugiés.

En ce début des années 1920, la question des réfugiés représente dans l'Europe en recomposition une préoccupation majeure et fait l'objet de mutations importantes. Le nombre des exilés augmente considérablement. On les estime à près de 9,5 millions en 1926. L'intensité des conflits, l'extension du modèle de l'État-nation et l'effondrement des Empires allemand, austro-hongrois et ottoman en sont les causes principales.

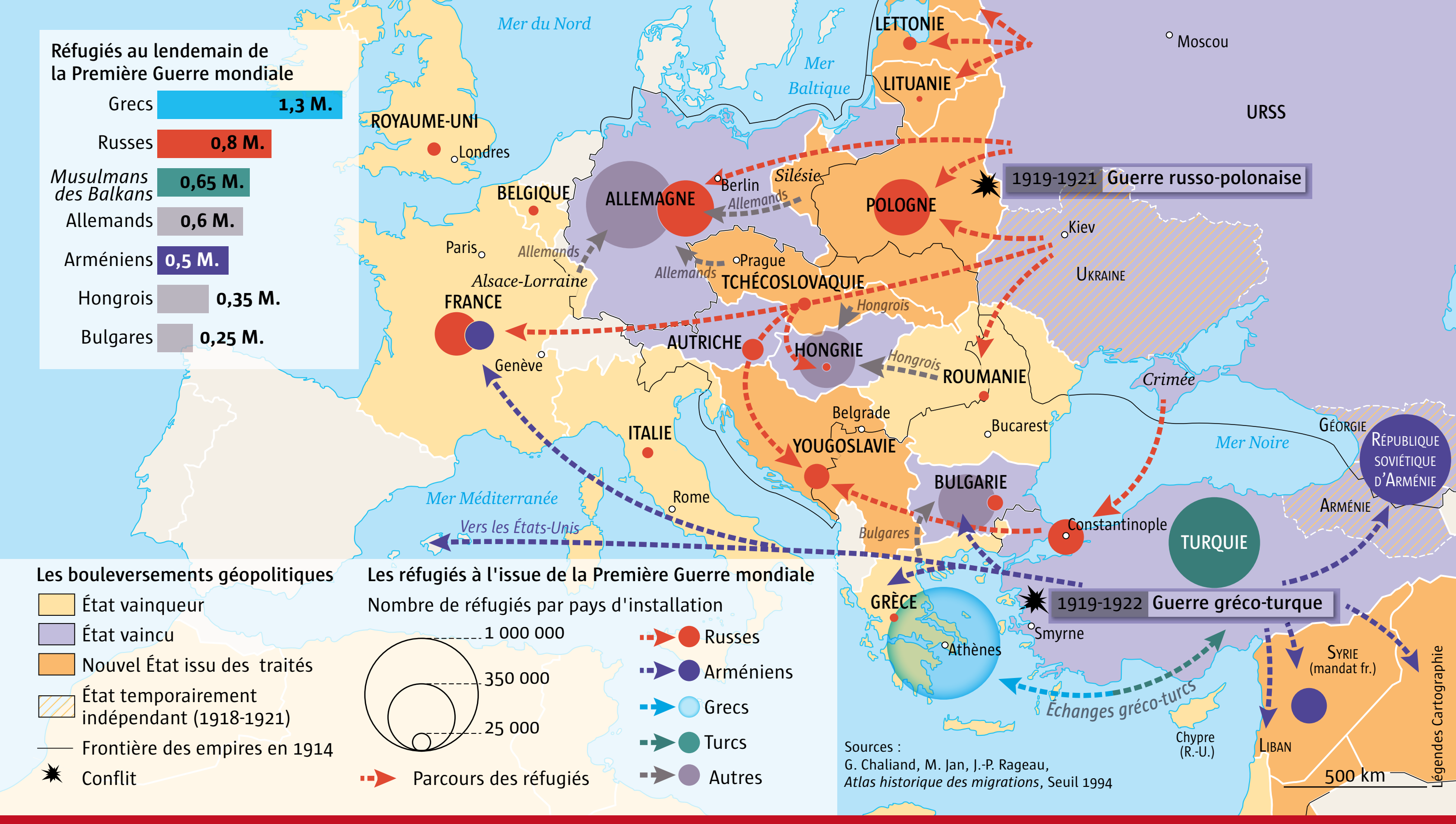
Durant les années 1919-1923, des débuts de la Conférence de la paix à Paris à la conclusion du traité de Lausanne qui voit la création de la République turque s'ajoutent, aux réfugiés de la guerre, les « réfugiés de la paix », engendrés par le démembrement des empires, par les nouveaux découpages territoriaux et par les créations d'États, notamment en Europe centrale et orientale. Réfugiés de fait, tous ceux qui optent pour une nationalité doivent quitter leur ville ou village pour rejoindre « leur » État-nation. Les guerres balkaniques de 1912-1913 avaient déjà provoqué de massifs mouvements de populations (estimés à plus de 250000 personnes) entre l'Empire ottoman et les différents États balkaniques. Mais de ces échanges « volontaires » de l'avant-guerre dans les Balkans on passe aux échanges forcés de populations, avec l'interdiction de rester dans son pays d'origine. La convention de Lausanne de janvier 1923 admet en effet le principe de l'échange forcé des populations grecque et turque et organise le déplacement de milliers d'individus censés rejoindre leur « patrie » : Turquie pour les musulmans des Balkans, Grèce pour les populations grecques-orthodoxes de l'Empire ottoman *(cf. Bruno Cabanes, p. 56)*.

La notion d'« apatridie », aussi ancienne que celle de nationalité, devient dans ces mêmes années une réalité sociale qui dépasse la simple anomalie juridique pour désigner les hommes et les femmes, de plus en plus nombreux, sans État ou sans nationalité. Leur apparition massive est engendrée par des pratiques de déchéances forcées et automatiques de la nationalité pour des motifs d'appartenance à des partis, des classes, des nationalités ou des religions. Elles vont concerner plusieurs millions de Russes et d'Arméniens interdits de retour, déchus de leur nationalité et qui voient leurs biens meubles et immeubles spoliés. Ce recours à une procédure de dénationalisation marque un tournant dans les rapports entre l'État et les individus, où le principe d'homogénéité nationale ou idéologique est conduit à l'extrême.

Dans le même temps, la guerre a consacré une forme nouvelle de contrôle de l'État

Durant les années 1919-1923, s'ajoutent, aux réfugiés de la guerre, les « réfugiés de la paix », engendrés par le démembrement des empires, de nouveaux découpages territoriaux et des créations d'États

UNHCR. NORDIC PHOTOS/AKG



1919-1923

9,5 MILLIONS D'EXILÉS Les différents traités de paix créent de nouveaux pays, sur le modèle de l'État-nation. L'implosion des Empires centraux entraîne d'importants mouvements, essentiellement d'est en ouest. Les Arméniens survivants du génocide se partagent entre Moyen-Orient et Occident. La révolution bolchévique et la guerre civile grossissent le flux des émigrés. Or, les frontières sont désormais plus sévèrement contrôlées. Autant de facteurs qui engendrent des réfugiés sans patrie. On estime leur nombre à 9,5 millions en 1926.

sur les citoyens par la généralisation du système des passeports et des visas. En effet, alors que la circulation des personnes était relativement facile au début du XXe siècle, la Première Guerre mondiale s'accompagne de la mise en place d'un contrôle beaucoup plus strict des frontières, d'une gestion plus sévère des migrations et de la création du passeport international. Lorsque le conflit prend fin, ce système se généralise. Les années de l'immédiat après-guerre sont donc génératrices de réfugiés et créent de surcroît des conditions susceptibles de voir se multiplier de tels mouvements de migrations forcées.

UN PASSEPORT POUR LES RUSSES

Cette acception nationale ou idéologique du territoire, garantie et promue par l'État, est légitimée par les recompositions territoriales sur la base de l'État-nation. N'est-ce pas la solution à cette entêtante question de l'inadéquation entre nations et territoires ? En allant dans ce sens, ce qui relevait des empires, « prisons des peuples », devient la difficile question des minorités pendant tout l'entre-deux-guerres. Quant à la question des réfugiés, elle est désormais le lieu de plusieurs tensions : entre liberté de circulation et contrôle des frontières, entre national et étranger, entre droit de l'asile et politiques de la main-d'œuvre.

Outre des mutations structurelles vient l'urgence, celle qui, comme aujourd'hui, voit se dresser devant l'œil du témoin-médiateur la détresse et le désarroi, l'absence de logement et l'entassement dans des abris de fortune, la peur et la dépossession de soi. Et la demande pressante des organisations humanitaires privées et des pays de premier accueil d'une réponse politique concertée et internationale.

Au printemps 1921, une nouvelle urgence humanitaire surgit. Avec la victoire bolchevique en Russie en 1920, les déplacés de la guerre polono-russe (1919-1921) et les mouvements de réfugiés russes vers l'Allemagne, les restes de l'armée du baron Wrangel, le commandant en chef des armées blanches, ainsi que des centaines de milliers de civils russes fuient la Crimée par bateau. Ils sont évacués vers le sud à Constantinople à travers la mer Noire. Plus de 140 000 personnes y sont réfugiées ainsi que dans les îles voisines, s'abritant dans des camps de fortune.

Les organisations de bienfaisance russes et le Comité international de la Croix-Rouge saisissent la SDN : comment organiser l'aide internationale pour ces réfugiés ? Comment désengorger Constantinople de ces milliers de personnes ? Le 27 juin 1921, le Conseil de la Société des nations crée le Haut-Commissariat pour les réfugiés russes et nomme Nansen à sa tête. Il restera jusqu'à sa mort en 1930. Le rôle qu'il va jouer à Genève en faveur d'un droit des réfugiés et d'une coopération étroite avec les organisations privées, notamment le Zemgor[2], est considérable : coordination de l'aide humanitaire, recherche de fonds et de pays d'accueil pour encadrer la réinstallation des réfugiés russes.

NOTE

2. Le Zemgor, qui regroupait communautés rurales, « zemstvo », et villes, « gorod », avait été créé en 1915 pour aider le gouvernement tsariste. Son premier directeur est le prince Lvov. Dissous en 1919 par les bolcheviks, il fut reconstitué à Paris en 1921 pour aider les nombreux réfugiés russes blancs. Son premier président fut à nouveau le prince Lvov.



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AUPRÈS DES ÉTATS
DE SYRIE, DU GRAND LIBAN, DES ALAOUITES
ET DU DJEBEL DRUZE

SERVICES CONSULAIRES

N° 161 193

CERTIFICAT "NANSEN"

Certificat d'identité tenant lieu de passeport pour les Arméniens de Turquie, en conformité de la Circulaire Ministérielle en date du 12 Août 1924

Nom & Prénoms

Lieu et date de naissance à Malatia en 1895

Résidence Beyrouth

Profession

Qui en compagnie de

Se rend en France

Fait à Beyrouth, le 1er août mil neuf cent vingt cinq.

Consul de France

1921

LÉNINE CRÉE DES APATRIDES En octobre, Lénine déchoit de leur nationalité les Russes qui ont fui la guerre civile. Interdits de retour, les exilés russes voient leurs biens spoliés. Le principe d'homogénéité idéologique est conduit à l'extrême.

1922

LE « PASSEPORT NANSEN » Sous l'égide de la SDN, les *« personnes d'origine russe n'ayant acquis aucune autre nationalité »* reçoivent un certificat d'identité et de voyage. Un droit étendu en 1923 aux Arméniens de Turquie (ci-dessus, certificat de 1925).

Surtout qu'en octobre 1921 Lénine décrète la dénationalisation des Russes blancs : la question se pose dès lors de l'apatridie des réfugiés russes. Or, concernant la nationalité, les rapports entre États reposent sur la notion de réciprocité. Dans tous ces cas de figure, l'individu, défini par son « infirmité », à savoir la perte de la protection de son État, ne peut présenter aucune garantie de réciprocité de la part de l'État d'origine. Il ne possède ni passeport, ni attestation de son identité et ne peut donc légalement se déplacer.

La Conférence intergouvernementale de Genève qui se tient du 3 au 5 juin 1922 sous l'égide de la Société des nations aboutit à un premier arrangement : des certificats d'identité et de voyage seront délivrés aux *« personnes d'origine russe n'ayant acquis aucune autre nationalité »* par l'État sur le territoire duquel elles se trouvent. C'est la naissance du « passeport Nansen ».

Dès 1922, en élargissant son aide aux réfugiés du Proche-Orient, le Haut-Commissariat étend le domaine de ses compétences. En effet, au moment même où se réunit la troisième assemblée générale de la Société des nations à Genève, la prise de Smyrne par les forces nationalistes turques menées par Mustafa Kemal et l'incendie de la ville provoquent une panique et un exode des populations grecques de toute la région. L'émoi est grand à Genève. Le 28 septembre 1922, Fridtjof Nansen part pour l'Orient.

La notion d'« apatridie », aussi ancienne que celle de nationalité, devient alors une réalité sociale qui dépasse la simple anomalie juridique pour désigner les hommes et les femmes sans État ou sans nationalité

LE DERNIER COMBAT

Il fait plusieurs fois la navette entre Constantinople et Athènes, mettant en place des distributions de nourriture et de vêtements, et s'engage dans les difficiles négociations qui aboutiront à la convention sur l'échange forcé des populations grecque et turque de janvier 1923. Or, simultanément, la Société des nations reçoit une nouvelle demande officielle d'intervention, émanant cette fois de la Délégation nationale arménienne et concernant le sort des centaines de milliers de rescapés arméniens, dispersés au Proche-Orient, en Syrie, au Liban ou en Égypte, depuis le génocide de 1915-1916 qui avait fait près de 1,5 million de victimes.

Étant donné, écrit le 2 août 1923 le président de la Délégation nationale arménienne, le diplomate Gabriel Noradounghian, au conseil de la SDN, que le traité de Lausanne, contrairement aux promesses des puissances alliées, n'a pas réalisé la création d'un foyer national arménien en Asie, les grandes puissances ont le *« devoir d'étudier d'autres moyens pour sauver les survivants de ces désastres »*.



1921-1923

FAMINE EN RUSSIE Lorsque la famine menace au moins 20 millions de Russes, Nansen demande une aide internationale d'envergure. Mais le régime bolchevique inquiète les Occidentaux, qui refusent des prêts d'État. Nansen collecte donc des fonds auprès d'organisations humanitaires. Si son succès reste limité, sa campagne, innovante, montre au public la nécessité de l'aide d'urgence indépendamment des idéologies (photographie d'un train russe acheminant de la nourriture à la population en 1921).

UNHCR

Mais ces populations rescapées n'ont plus la possibilité de se prévaloir d'une nationalité puisque la nationalité ottomane n'existe plus et que la Turquie kémaliste interdit le retour des réfugiés chez eux. Se faisant le porte-parole de ces populations dispersées, le diplomate termine son propos en ces termes : *« Ils* [les réfugiés] *supplient qu'on les installe au plus tôt dans un territoire où ils puissent travailler et gagner leur vie sans être à la charge de la charité publique ; ils demandent de ne pas être traités en parias et désirent posséder un statut civil qui leur permette de vaquer à leurs affaires, de se déplacer et de vivre sans être en butte à chaque pas à des difficultés sans fin, car les uns n'ont que des papiers d'identité ottomans qui ne peuvent plus servir, d'autres ne jouissent que d'une protection provisoire, et il y en a qui ne possèdent, par la force des circonstances où ils se sont trouvés, aucun acte d'état civil. »*

Après la loi du 15 avril 1923 sur la confiscation des biens des « absents » (à savoir les victimes du génocide et les rescapés réfugiés dans les pays voisins), le gouvernement turc parachève le processus de dénationalisation des Arméniens dont l'objectif est non seulement d'éviter le retour des rescapés mais surtout de procéder à une spoliation générale des biens fonciers et immobiliers. Fridtjof Nansen obtient en septembre 1923 de la Société des nations l'extension aux réfugiés arméniens du régime consenti aux réfugiés russes.

Le « passeport Nansen » ne donne néanmoins au porteur du certificat ni le droit de se déplacer librement, ni aide et protection du pays de résidence. Il ne lui permet pas non plus de bénéficier des réglementations en vigueur en faveur des étrangers porteurs de passeports nationaux. En 1926, au terme d'une nouvelle conférence intergouvernementale, une certaine liberté de

DANS LE TEXTE

Des autorités tatillones

« La Société des nations munissait les émigrés, qui avaient perdu leur citoyenneté russe, d'un passeport dit Nansen, document très accessoire, d'une nuance vert pâle. Son titulaire valait à peine mieux qu'un criminel libéré sur parole et devait passer par d'odieuses épreuves chaque fois qu'il voulait voyager d'un pays dans l'autre, et plus les pays étaient petits, plus ils étaient tatillons. Quelque part dans le fin fond de leurs glandes, les autorités sécrétaient cette notion que peu importait à quel point un État – disons la Russie soviétique – pouvait être mauvais, toute personne ayant fui cet État était intrinsèquement méprisable du fait qu'elle s'était soustraite à toute administration nationale : et par conséquent, on marquait à son endroit la désapprobation absurde avec laquelle certains milieux religieux regardent un enfant né hors mariage. »

V. Nabokov, *Autres rivages*, Gallimard, 1951.



1921

LA CONTROVERSE Son action en Russie bolchevique vaut à Nansen des critiques parfois virulentes pour sa sympathie supposée envers le nouveau régime (« Le ventre de Moscou », caricature de Barrère parue dans le journal satirique *Fantasio*, le 1er décembre 1921).

1954-2015

POSTÉRITÉ Créée en 1954, la médaille Nansen récompense individus ou associations œuvrant pour les réfugiés. En 2015, c'est l'Afghane Aqeela Asifi qui l'a reçue en reconnaissance de son action pour l'accès à l'éducation des fillettes réfugiées au Pakistan.

circulation est toutefois accordée. Par ailleurs, afin d'alimenter un fonds de roulement institué pour couvrir les dépenses occasionnées par l'assistance aux populations réfugiées, une taxe de 5 francs-or sera dorénavant perçue sur chaque certificat établi, sous la forme d'un timbre de couleur – brun pour les Arméniens, bleu pour les Russes –, à l'effigie de Nansen.

La réinstallation des réfugiés arméniens en Transcaucasie (au sud du Caucase russe) représente pour Nansen la priorité des cinq dernières années de sa vie. A ses yeux, la question des réfugiés ne doit pas se pérenniser car un individu est mieux « sur sa terre », dans « son » foyer national que dans l'exil. Son projet est donc de prendre lien avec l'éphémère république arménienne de Transcaucasie (1918-1920), désormais intégrée à l'URSS, afin d'y réimplanter plus de 50 000 réfugiés du Moyen-Orient. Il se rend à Erevan en 1925 en mission d'expertise. Mais aller en Union soviétique suscite curiosité générale et appréciations souvent divergentes. Nansen ne contribue-t-il pas à la reconnaissance de la réussite du modèle soviétique en vantant dans son rapport la stabilité du régime, le développement économique et la coopération dont font preuve les dirigeants dans la résolution de la difficile question des réfugiés ?

La controverse s'étend à la personne du haut-commissaire lui-même, accusé de sympathie pour le régime de l'Union soviétique. Ce plan d'établissement des réfugiés se conclut par un échec au bout de quatre années de recherches financières auprès des bailleurs de fonds occidentaux. Nansen est considéré comme indésirable au Conseil de la Société des nations. En URSS même, le tournant de la politique stalinienne hypothèque aussi toutes les chances d'aboutir.

Nansen meurt le 13 mai 1930 et la Norvège lui organise des funérailles nationales. Il reste l'un des pionniers de la recherche en milieu glaciaire comme de l'océanographie. Son décès coïncide avec le moment charnière des années 1930 qui voit la dévitalisation croissante de la Société des nations, l'échec de la sécurité collective sur fond de tensions économiques et sociales internationales. Les réponses apportées à la mutation de la question des réfugiés au lendemain de la Première Guerre mondiale deviennent insuffisantes face aux nouvelles réalités : aux Soviétiques fuyant la dictature stalinienne s'ajoutent réfugiés de l'Allemagne nazie, guerre civile en Espagne, Anschluss et démembrement de la Tchécoslovaquie. La crise de l'asile des années 1930 contribue à généraliser les procédures de dénationalisation forcée et les expulsions. ■

Aux yeux de Nansen, la question des réfugiés ne doit pas se pérenniser car un individu est mieux dans « son » foyer national qu'en exil. Son dernier projet vise ainsi à réinstaller 50 000 réfugiés en Transcaucasie

COLLECTION VIGNE/KHARBINE-TAPABOR. MARK HENLEY/UNHCR/AFP

LE CHOC DES IMAGES

Dans les années 1920, cinéastes et photographes accompagnent les humanitaires pour témoigner des drames vécus par les réfugiés.

Dans le monde moderne, l'action humanitaire est inconcevable sans images destinées à frapper l'opinion publique. C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que la photographie et le cinéma humanitaires commencèrent à jouer un rôle important. Le cinéma était alors un art nouveau, qui avait connu ses premiers grands succès publics pendant le conflit.

En 1919-1920, la professionnalisation de l'action humanitaire, attestée par l'envoi sur le terrain de médecins, d'infirmières, de spécialistes du ravitaillement, au secours des millions de réfugiés russes ou arméniens, s'accompagne d'une médiatisation sans précédent. Des photographes et cinéastes, comme George H. Mewes, ancien correspondant de guerre pour le *Daily Mirror,* sont dépêchés à Istanbul, à Athènes, en Pologne ou en Russie pour couvrir les drames humains des lendemains de la guerre.



▲ En 1924, Jackie Coogan (au centre, assis), l'enfant star de « The Kid », récolte 1 million de dollars pour les réfugiés.

Au printemps 1921, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui cherche à accroître son influence dans l'Europe d'après-guerre, produit ses propres films pour présenter son action en faveur des prisonniers de guerre, des malades du typhus, des populations affamées d'Europe centrale, ou des réfugiés russes blancs qui s'entassent dans des camps vétustes en Turquie et en Grèce. Les cinéastes sont recrutés localement par les agents du CICR. Peu importe que les sujets filmés manquent de naturel, ou que les films soient découpés puis remontés avec des séquences d'origines variées pour créer de nouveaux films, encore plus spectaculaires. Ce qui compte pour les propagandistes de l'action humanitaire, c'est le choc des images, notamment celles des enfants, dont les cinéastes exhibent la silhouette squelettique et le regard vide. Entrecoupés de textes en français et en anglais, les films muets mettent en scène l'action des personnels soignants, la distribution des vivres, et s'attardent sur les corps souffrants des réfugiés, mêlant les références traditionnelles à la charité avec un discours plus moderne sur le professionnalisme des organisations humanitaires.

L'objectif est d'abord de récolter des fonds, à une époque où l'indifférence du public gagne du terrain : pourquoi se préoccuper des souffrances des réfugiés russes ou arméniens, alors qu'il y a tant à faire chez soi pour accueillir les anciens combattants et travailler à la reconstruction d'après-guerre ? Pour faire face à cette insensibilité croissante aux malheurs d'autrui, les organisateurs des campagnes utilisent les techniques mises en œuvre pendant le conflit. Il faut de préférence raconter des drames individuels, suggère la philanthrope américaine Lilian Brandt. Les portraits de jeunes réfugiés arméniens pris par les opérateurs de l'organisation humanitaire Near East Relief jouent un rôle crucial, par exemple, dans les campagnes menées aux États-Unis, qui permettront de recueillir près de 100 millions de dollars.

La projection de ces films aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en France se conclut par des quêtes pour les organisations humanitaires comme Save the Children, fondée en 1919 par la philanthrope britannique Eglantyne Jebb. Des urnes destinées aux dons sont installées à la sortie de nombreux cinémas. Parfois, ce sont des vedettes du grand écran qui font campagne pour les réfugiés. Le jeune Jackie Coogan, né en 1914, enfant star au côté de Charlie Chaplin dans *The Kid* (1921), lance une « croisade des enfants » et parvient à récolter 1 million de dollars en 1924. Coogan parcourt les États-Unis avec son propre train privé. En 1924, il quitte New York pour la Grèce à bord d'un bateau transportant des vivres et se rend dans les camps de réfugiés près d'Athènes. C'est la première fois qu'un acteur de cinéma met sa célébrité au service d'une cause humanitaire.

Bruno Cabanes, professeur à l'Ohio State University.

DR

Grèce, 1923

Objectif : homogénéité ethnique

En 1923, à l'issue de la guerre entre la Turquie et la Grèce, le transfert obligatoire de plus de 1,5 million de personnes est légalisé sur la base de leur appartenance ethnique. Un tournant dans le droit international.

Par **BRUNO CABANES**

Professeur à l'Ohio State University, Bruno Cabanes a notamment publié *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924* (Cambridge University Press, 2014).

En 2015, la Grèce a fait face à une crise humanitaire de grande ampleur, accueillant, en un an, plus de 700 000 réfugiés venus du Proche- et du Moyen-Orient, notamment de Syrie. Pour de nombreux Grecs, cet exode massif fait écho à leur propre histoire. Il y a un siècle, leurs ancêtres empruntaient les mêmes routes, dans le même dénuement, fuyant les massacres des troupes de Mustafa Kemal.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'effondrement de l'Empire ottoman ravive les rêves d'extension de l'influence grecque en Anatolie, au nom de ce que les nationalistes appellent la « grande idée » *(Megali Idea)*. En mai 1919, les troupes grecques débarquent à Smyrne, consolidant peu à peu leur présence sur les rives de la mer Égée. En août 1920, les représentants de l'Empire ottoman signent le traité de Sèvres, qui cède à la Grèce la Thrace orientale et la région de Smyrne. Le traité, qui ne satisfait aucune des deux parties, n'est pas ratifié et débouche sur une reprise de l'expansion grecque en Anatolie.

En août 1922, les révolutionnaires turcs, conduits par Mustafa Kemal, mènent une violente contre-offensive. La bataille de Dumlupinar (26-30 août 1922), la dernière de la guerre gréco-turque, appelée aussi guerre d'indépendance turque (1919-1922), scelle le destin de l'armée grecque. Début septembre, les Turcs entrent dans Smyrne et y mettent le feu. La prise de la ville s'accompagne de massacres et de viols de masse. Au moins 150 000 hommes sont déportés vers l'intérieur de l'Anatolie.

Ces événements tragiques entraînent un afflux de réfugiés en Grèce. La plupart convergent vers Athènes. En quelques jours, la capitale grecque est méconnaissable, comme le constate Henry Morgenthau, ancien ambassadeur américain à Constantinople : *« Maintenant, les rues sont pleines de visages nouveaux. D'étranges dialectes assaillent l'oreille. On se retourne sur les costumes traditionnels de l'intérieur de l'Asie Mineure. »*

« GRAINES DE TURCS »

Signé en juillet 1923, le traité de Lausanne met en place un échange obligatoire des populations, tandis que la Grèce abandonne l'essentiel de ses gains territoriaux de 1920. C'est un tournant majeur du droit international, qui légalise une conception ethnicisée du territoire, en opérant un tri des populations sur la base de leur appartenance à un groupe ethnique. En 1945, les Alliés se référeront à cet échange lorsqu'ils organiseront l'expulsion des minorités allemandes en Europe centrale.

Une commission internationale, composée de représentants grecs et turcs et de membres du Conseil de la Société des nations, est chargée de l'application du traité. Le document stipule la liquidation des biens des familles soumises à l'échange. Aux yeux des diplomates occidentaux, la disparition des minorités ethniques est la condition même de la stabilité future dans les Balkans.



FUIR La population grecque quitte Smyrne (actuelle Izmir en Turquie), tandis que l'armée de Mustafa Kemal incendie la ville et commet des massacres (*Le Pèlerin*, octobre 1922). Les réfugiés affluent en Grèce, notamment à Athènes.

Au total, environ 1,3 million de Grecs orthodoxes sont contraints d'abandonner leur terre natale en Thrace orientale, en Cappadoce ou dans le Pont, pour rejoindre la Grèce. Et 385 000 musulmans grecs font le chemin inverse. Ignorant les critères linguistiques, la Commission chargée du transfert adopte une définition religieuse de l'appartenance ethnique. L'accord de 1923 s'accompagne d'ailleurs de débats houleux entre diplomates et experts du droit international. Georges Scelle, par exemple, s'indigne devant *« cette forme d'extrémisme dans la théorie de la nationalité »*. Il est étonnant, explique-t-il, *« qu'un tel principe puisse être accepté après la catastrophe de 1914-1918, sauf à se rappeler que chaque conflit apporte avec lui une incroyable régression* [du droit] *»*. Les populations grecque et turque concernées n'étant pas considérées comme des *« réfugiés »* au sens du droit international, mais comme des *« émigrants »* qui *« ont perdu la nationalité de leur pays d'origine et acquis, à leur arrivée, celle de leur pays d'accueil »* (article 7 du traité de Lausanne), les programmes mis en place par la Société des nations se concentrent sur les questions du logement et de l'emploi.

Avec une population de 5 millions d'habitants, la Grèce doit accueillir plus de 1 million de personnes déplacées. De vastes camps voient le jour dans la banlieue d'Athènes ou de Salonique. Les Grecs originaires d'Asie Mineure mettent tous leurs espoirs dans les dédommagements qu'ils doivent recevoir au terme de l'expertise des commissions de liquidation. En attendant, leur dynamisme est remarquable, dans des secteurs aussi variés que le travail du cuivre, la viticulture ou la manufacture de tapis. L'accueil des populations locales est pourtant mitigé. On les appelle *« graines de Turcs »* ou *« baptisés au yaourt »*.

Les Grecs originaires d'Asie Mineure vivent dans la nostalgie de leur patrie perdue. Pendant longtemps, l'État grec a préféré garder le silence sur ces événements, pour ne pas compromettre les relations avec le voisin turc, notamment en pleine guerre froide. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que l'existence des massacres et des déportations est discutée. Mémoire collective entretenue jusqu'à nos jours par des associations ou de petits musées ; mémoire familiale, transmise à travers des récits, de vieilles photographies, ou des objets symboliques, comme la clé de la maison, désormais en territoire turc. Des voix s'élèvent depuis la fin des années 1980 pour la reconnaissance de ce que les familles de survivants appellent le « génocide des Grecs pontiques ». Près d'un siècle plus tard, la mémoire du « grand désastre » *(Megali Katastrofi)* est encore à vif. ■

DANS LE TEXTE

Une procession silencieuse

« Sur 30 kilomètres, on ne voit que des chariots traînés par des vaches, des bœufs ou un buffle couvert de boue, escortés par des hommes, des femmes et des enfants, à bout de force, chancelant, la tête protégée par des couvertures *[...]*. Ils marchent sous la pluie, avec leurs maigres biens... C'est une procession silencieuse. »

E. Hemingway, *The Toronto Daily Star*, 1923.

Ellis Island, au compte-gouttes

Il faut attendre 1980 pour que le statut de « réfugié » soit reconnu outre-Atlantique : tous les exilés étaient auparavant soumis aux quotas d'immigration. Et, jusqu'en 1965, c'est la fermeture qui prime.

Par **EMMANUELLE LOYER**

Professeur à Sciences Po Paris, Emmanuelle Loyer a notamment publié *Paris à New York. Intellectuels et artistes français en exil, 1940-1947* (Grasset, 2005) et *Lévi-Strauss* (Flammarion, 2015).

Cet article est la version mise à jour de « Ellis Island, au compte-gouttes », *L'Histoire* n° 365, juin 2011.

Face au zèle tatillon de la bureaucratie consulaire américaine, Gustave Cohen, un professeur de littérature médiévale à la Sorbonne, en butte aux discriminations raciales de la France de Vichy et candidat à l'exil aux États-Unis, s'écrie *a posteriori* : *« Si Christophe Colomb avait dû se procurer autant de papiers, il aurait certainement renoncé à découvrir l'Amérique ! »*

Pour lui, comme pour tous ses prédécesseurs, le voyage vers l'Ouest s'inscrivait dans l'imaginaire utopique d'une terre promise américaine ou dans un espoir de mieux-être partagé par les Allemands, les Scandinaves, les Irlandais qui ont formé la nation américaine et, après eux, à la fin du XIXe siècle, par les millions de Juifs d'Europe orientale, émigrés des territoires de l'Empire tsariste en proie aux pogroms. Ils sont ainsi 34 millions d'Européens à avoir migré aux États-Unis au cours du XIXe siècle.

Lorsque, après la Première Guerre mondiale, le problème des réfugiés devient une question d'ampleur internationale, ceux qui viennent trouver asile aux États-Unis arrivent donc dans un pays de longue



LE DERNIER IMMIGRANT Le 12 novembre 1954, le Norvégien Arne Petterson à bord du ferry-boat *Ellis Island*. Il fut le dernier à passer par le mythique centre de tri.



L'ILOT DE TOUS LES DANGERS Le passage par Ellis Island, ouvert en 1892, marque la fin de la grande traversée mais aussi la redoutable épreuve du tri des immigrants par l'administration américaine (photo vers 1925).

tradition migratoire, mais en voie de fermer ses portes. D'où l'opposition entre cette représentation d'un pays comme terre de refuge et la politique migratoire qui fonctionne, à partir des années 1920, dans un cadre juridique très malthusien. Le Chinese Exclusion Act de 1882 (en vigueur jusqu'en 1943) avait d'ailleurs anticipé cette évolution, en limitant drastiquement une immigration chinoise perçue comme agressive à la fin du XIXe siècle.

AMERICA FIRST !

En réalité, pendant une grande partie du XXe siècle, l'Amérique continue certes à recevoir des réfugiés, mais au compte-gouttes. Elle dresse des *« murs de papier »*, pour reprendre l'expression de l'historien américain David Wyman[1], sans vouloir reconnaître la spécificité des situations engendrées par la révolution bolchevique, la Grande Guerre puis la prise de pouvoir par Hitler. D'autant que, et c'est la deuxième grande particularité de cette histoire, aux États-Unis comme ailleurs, mais plus longtemps qu'ailleurs, la notion de réfugié n'existe pas dans le cadre juridique avant 1980, ce qui rend invisibles les réfugiés en tant que tels, et délicate la quantification du phénomène.

Comme Hannah Arendt le déplorait *(cf. p. 64)*, on ne sait trop comment appeler ces nouvelles populations arrivées sur les rivages de l'Amérique qui tentent désespérément de se faire passer pour des immigrants ordinaires.

Or, dans les années 1920, dans un contexte isolationniste, nationaliste et anticommuniste, la volonté du Congrès et de nombreux Américains est de réduire l'immigration. La loi des quotas de 1921 sélectionne les nouveaux venus en fonction des immigrations passées : pour chaque groupe national sont admis chaque année 3 % du nombre de ces nationaux vivant aux États-Unis en 1910. La loi de 1924 favorise encore davantage les groupes d'immigrants les plus anciens (2 % de chaque groupe dénombré en 1890). Le but est d'interdire l'entrée aux Asiatiques, ainsi que de restreindre l'accès des Européens méridionaux et orientaux, dont beaucoup de Juifs, de Siciliens, Grecs et Turcs qui avaient constitué les contingents les plus nombreux de la grande vague migratoire des années 1900 (1 million d'entrées par an entre 1900 et 1910).

Au début des années 1930, en raison d'une situation économique menaçante et malgré la conjoncture en Europe, le président Hoover réduit les quotas à 10 % de leur valeur, en utilisant notamment la clause LPC, « *Likely to be a Public Charge* », qui, sur la base d'une absence de revenu garanti aux États-Unis, pouvait refuser l'accès à toute personne susceptible de devenir une « charge publique » pour le pays. Une politique d'immigration que le président Roosevelt, élu

NOTES

1. D. S. Wyman, *Paper Walls: America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1968.

2. Chiffre approximatif que retient par exemple l'enquête de Maurice R. Davie réalisée en 1947.

3. Le journaliste américain Varian Fry, à la tête d'une opération de sauvetage depuis Marseille d'artistes et penseurs piégés dans le midi de la France, arrivera à organiser l'exil aux États-Unis de près de 2000 personnes.

L’éclairage



MEL EVANS/AP/SIPA

UNE EXPÉRIENCE TERRIFIANTE

Envoie-les-moi, les déshérités, / Que la tempête me les rapporte / De ma lumière, / Que j’éclaire la Porte d’Or ! » Le poème de la Juive américaine Emma Lazarus, gravé sur le socle de la statue de la Liberté, a fait de ce monument un symbole *(cf. p. 39)*. Pourtant l’épreuve la plus redoutable attend ceux qui rêvent d’Amérique : le passage par Ellis Island. Située à 2 km de Manhattan, l’île devient en 1892 le principal centre pour immigrer aux États-Unis (Boston, Philadelphie ou encore San Francisco accueillent également des migrants). De 1892 à 1954, près de 12 millions d’Européens passent par Ellis Island pour entrer aux États-Unis. Dans une perspective de rationalisation et de contrôle accru des flux migratoires, formalités administratives et sanitaires drastiques ponctuent désormais le parcours des immigrants : examen médical expéditif où l’on recherche en particulier le trachome, maladie des yeux qui peut entraîner la cécité, puis tests d’« intelligence » et d’alphabétisation constituent quelques-uns des critères de sélection progressivement instaurés par les États-Unis afin de s’assurer que chacun pourra devenir un élément productif dans le nouveau pays. Si seuls 1 à 2 % des candidats à l’immigration sont refusés, Ellis Island, qui a fermé ses portes en 1954, n’en reste pas moins, comme le relatent moult témoignages, une expérience terrifiante qui s’apparente au Jugement dernier.

Judith Rainhorn, *L’Histoire* n° 319, avril 2007.

en 1932, ne remet pas en cause. Il n’y a donc pas de New Deal en ce domaine, seulement quelques paroles bienveillantes et l’assurance d’amitiés compatissantes. Il est vrai que Roosevelt doit composer avec une opinion publique et un Congrès majoritairement hostiles, non dénués d’un certain antisémitisme et surtout terrifiés de voir la vieille Europe exporter en Amérique ses conflits et ses haines *via* ses exilés.

Finalement, ce sont seulement 250 000 réfugiés qui sont autorisés à fouler le sol de l’Amérique entre 1933 et 1945[2]. Chiffre dramatique par sa faiblesse, qui induit un tamisage forcené des *« unwanted »*. Dans l’entre-deux-guerres, l’émigration concerne une élite de professions généralement intellectuelles, au sens large : professeurs, médecins, savants, artistes, ingénieurs, financiers, hommes politiques, journalistes, syndicalistes, etc., très différente des vagues migratoires de travail précédentes. Citons notamment Thomas Mann, Adorno, Lévi-Strauss ou encore Einstein. C’est la crème d’une Europe humaniste, sociale-démocrate, la partie favorisée du monde judéo-allemand qui, au milieu de tous ceux qui furent refoulés, bien souvent au prix de leur vie, aborde finalement Ellis Island. Cette île, au large de New York, devient le lieu de mémoire de l’immigration massive du début du XXe siècle. Refoulés, expulsés, dénationalisés, en fuite ou dans l’espoir d’une vie plus confortable, ils débarquent tous en face de la statue de la Liberté, icône inaugurale de leur conversion chaotique au Nouveau Monde.

DES CHAÎNES DE SAUVETAGE

Si, dans les années 1900, les immigrés d’Europe orientale et méridionale arrivaient grâce à des chaînes de migration familiales et villageoises, les exilés des années 1930 triomphent des multiples obstacles à leur arrivée grâce à des réseaux de solidarité transatlantique professionnels, religieux, politiques, syndicalistes.

Ainsi, le Jewish Labor Committee, fondé en 1934 par des immigrants juifs et anciens membres du Bund (mouvement juif socialiste), permet, grâce à des relais très structurés auprès de la classe ouvrière juive américaine, de sauver un certain nombre de sociaux-démocrates et de syndicalistes allemands et autrichiens.

Il est l’une des associations qui, en relation avec l’Emergency Rescue Committee du journaliste Varian Fry, a pu présenter une liste de réfugiés à secourir au Département d’État[3]. A cet égard, il faut souligner le contraste entre la politique timorée de la bureaucratie et le dynamisme d’une société civile américaine qui sait se mobiliser, alerter l’opinion publique, monter des chaînes de sauvetage.

En janvier 1944, le War Refugee Board (WRB), en charge des millions de personnes déplacées par les exactions des régimes totalitaires et les opérations

Refoulés, expulsés, dénationalisés ou désireux d'une vie plus confortable, tous débarquent face à la statue de la Liberté

ENREGISTREMENT Pour contrôler les flux migratoires, les autorités dressent des « murs de papier », formalités administratives drastiques, comme ici dans la grande salle d'enregistrement. Souvent les noms de famille sont américanisés (E. Levick, New York Public Library, début du XXe siècle).



VISITE MÉDICALE L'état général évalué, on vérifie soigneusement les yeux, de peur du trachome, qui peut entraîner la cécité. C'est parfois la raison du renvoi immédiat vers l'Europe (ici en 1920).



INTERROGATOIRE Avant de répondre à 29 questions, qui lui seront traduites par l'interprète assise à droite, le candidat prête serment d'être sincère devant les services d'immigration (vers 1950).

Dans les années 1950, l'entrée des réfugiés se limite principalement à des personnes en provenance d'un pays communiste







LES HEUREUX ÉLUS

Albert Einstein, naturalisé américain en 1940, invite en 1948 la chimiste Irène Joliot-Curie. Jugée « indésirable » car socialiste, elle est retenue une nuit à Ellis Island (en haut). Quand la détention dure, la vie s'organise (au milieu : famille italienne, 1950). Les enfants suivent des cours (en bas : jeunes Asiatiques en 1937).

de guerre, est créé *in extremis* par l'administration Roosevelt comme un repentir. Le problème des réfugiés va encore enfler à la suite des migrations massives entraînées par la refonte de la carte européenne après la défaite du nazisme. En 1948, le Displaced Persons Act, prolongeant l'action du WRB, permet de réinstaller des réfugiés dans les pays neutres et d'accueillir aux États-Unis 400 000 personnes, survivants de l'après-Seconde Guerre mondiale mais toujours reçus en tant qu'immigrés dans le système des quotas.

LE TOURNANT DE LA GUERRE FROIDE

La deuxième moitié du xxe siècle modifie la donne. Les États-Unis, craignant de se lier à la politique des organismes internationaux et entendant conserver leur autonomie en la matière, ne signent pas la convention de Genève de 1951 qui définit le statut des réfugiés, ce qui pérennise l'accueil de ces derniers dans le cadre migratoire normal. Pourtant, en 1965, la législation d'immigration est déverrouillée : les États-Unis des Trente Glorieuses vivant un capitalisme florissant ouvrent grand leurs portes à une immigration de travail en abandonnant le système des quotas, ce qui permet également d'obtenir plus facilement des visas pour des personnes qui, selon l'ONU, seraient des « réfugiés ».

La guerre froide cependant impose sa loi. Ainsi, dans les années 1950, l'entrée des réfugiés se limite principalement à des personnes en provenance d'un pays communiste. Après l'insurrection hongroise de 1956, 200 000 à 250 000 Hongrois fuient leur pays. Les États-Unis en reçoivent 30 000, non sans instrumentaliser les capacités des élites intellectuelles et politiques dont les actions sont activement et secrètement financées par la CIA.

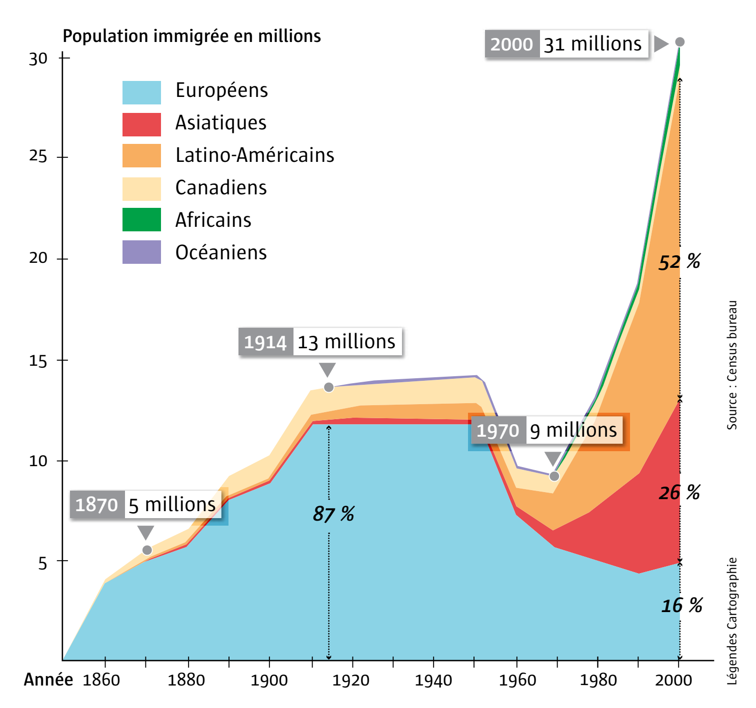
De même, le traitement réservé aux exilés cubains anticastristes est beaucoup plus favorable que celui accordé aux réfugiés haïtiens fuyant un régime soutenu par les États-Unis. Le Cuban Refugee Program créé en 1961 constitue un programme de secours exceptionnel pour l'insertion et l'aide directe aux quelque 215 000 réfugiés cubains, qui vont majoritairement s'installer en Floride, incarnant un face-à-face idéologique soutenu par Washington jusqu'au rétablissement des relations avec Cuba par Barack Obama en 2015.

Tout change lorsque l'administration Carter, en butte aux conséquences de la fin de la guerre du Vietnam et de l'afflux de réfugiés du Sud-Est asiatique, fait ratifier en 1980 le Refugee Act : pour la première fois, la catégorie de réfugié est reconnue. Ce statut est fondé sur des motifs humanitaires et donc dissocié du contexte de guerre froide. De 50 000 à 100 000 réfugiés arrivent ainsi chaque année jusqu'en 2001, soit au total 2 millions, dont 1,3 million d'origine indochinoise.

La fin du xxe siècle enregistre une grande diversité géographique, politique, religieuse, des réfugiés

aux États-Unis où le Congrès a progressivement élargi la notion : citoyens d'ex-URSS, Bosniaques, Cambodgiens, Tibétains, Haïtiens… La frontière est souvent mince entre l'exilé politique et l'immigré clandestin. Mais, depuis le 11 septembre 2001, une législation présentée comme antiterroriste, le Patriot Act du 26 octobre 2001, a évidemment réduit et surtout reconfiguré les flux de réfugiés au détriment du monde arabo-musulman.

Si les sciences sociales américaines, illustrées par de nombreux réfugiés ou fils de réfugiés, ont insisté sur les remarquables phénomènes d'acculturation, si les États-Unis sont présentés comme un laboratoire du pluralisme culturel, support de loyautés multiples – la « citoyenneté à trait d'union », façonnant une nouvelle façon de penser l'identité individuelle et nationale –, on peut dire néanmoins que, tout au long d'un court XXe siècle jusqu'en 1965, c'est la fermeture qui a primé. L'ironie de l'histoire a voulu que cela coïncidât, pour beaucoup d'hommes et de femmes, avec le moment du plus grand péril. ■



Quelle immigration ?

Au début du XXe siècle, les immigrants sont d'abord des Européens. De 1900 à 1914, 13 millions s'exilent aux États-Unis mais l'opinion publique s'en inquiète. Les gouvernements mettent en place des quotas, sauf pour les Sud-Américains et les Canadiens, les Asiatiques étant refoulés. Après 1945 arrivent les dissidents des pays communistes, puis les réfugiés du Sud-Est asiatique. Le Patriot Act de 2001, présenté comme antiterroriste, durcit les conditions.

La mémoire En août 2014, l'artiste français JR crée une vingtaine de collages dans les bâtiments abandonnés de l'hôpital qui recevait les arrivants malades d'Ellis Island. Ses recherches dans les archives de l'île lui inspirent des scènes emblématiques.

UNFRAMED ELLIS ISLAND/JR

Hannah Arendt : « We refugees »

Fuyant l'Allemagne nazie, Hannah Arendt, comme des milliers de Juifs ou d'opposants politiques, trouve refuge en France. Mais, dès 1939, les parias du Reich sont perçus comme des « ennemis » par l'État français.

***Par* EMMANUELLE LOYER**

Professeur à Sciences Po Paris, Emmanuelle Loyer a notamment publié *Paris à New York. Intellectuels et artistes français en exil, 1940-1947* (Grasset, 2005) et *Lévi-Strauss* (Flammarion, 2015).



THE IMAGE WORKS/ROGER-VIOLLET

LA PHILOSOPHE Victime de l'antisémitisme nazi, Hannah Arendt se réfugie d'abord en France puis aux États-Unis (ici dans les années 1930).

« Manifestement, personne ne veut savoir que l'histoire contemporaine a engendré un nouveau type d'êtres humains – ceux qui ont été envoyés dans les camps de concentration par leurs ennemis et dans des camps d'internement par leurs amis[1]. » C'est dans un texte publié à New York en 1943 que Hannah Arendt se livre à ces tristes réflexions. Elle se réfère à l'enfermement en France, à partir de septembre 1939, d'environ 18 000 à 20 000 opposants allemands au nazisme, Juifs et/ou résistants politiques de gauche. « Réfugiés » après 1933 et l'accession au pouvoir de Hitler, ils sont devenus des *« étrangers ennemis »* après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne.

LA TYRANNIE DU NATIONAL

Communistes, sociaux-démocrates, intellectuels berlinois, journalistes, universitaires, pamphlétaires, syndicalistes : tous détestent les nazis mais se retrouvent pourtant internés par un gouvernement français obsédé par la « cinquième colonne ». Premiers combattants du nazisme, on les neutralise en leur interdisant de rejoindre l'armée française, ce que beaucoup eussent été heureux de faire.

En ces quelques lignes, Hannah Arendt universalise l'extravagance de cette situation pour en faire le signe d'un siècle absurde et d'un monde déboussolé. Un monde désormais cadenassé par la tyrannie

NOTE

1. « We refugees », *Menorah Journal*, 31 janvier 1943, publié en français dans H. Arendt, *La Tradition cachée*, Christian Bourgois, 1987.



Café des exilés Ce dessin de Rainer Ehrt (2012) rassemble, dans un café sans doute inspiré du Tournon dans le VIe arrondissement de Paris, des intellectuels allemands et autrichiens exilés. On peut reconnaître Heinrich Mann, Alfred Kerr, Thomas Mann, Walter Benjamin ou Alfred Döblin. Au centre : l'*Angelus novus* de Paul Klee exilé, lui, en Suisse. Walter Benjamin avait acquis cette toile en 1921.

EHRT/AKG

du national, ses bureaucraties et ses papiers d'identité, où les conflits de masse (Première Guerre mondiale) engendrent des exils de masse. Le « réfugié » du xxe siècle, apatride, connaît donc une situation inédite qui le distingue des émigrants, vagabonds ou exilés politiques des siècles précédents.

C'est pourquoi, hier comme aujourd'hui, la dénomination est un enjeu. *« Nous n'aimons pas que l'on nous traite de "réfugiés". Nous nous baptisons "nouveaux arrivants" ou "émigrés". »* « We refugees » (traduit en français par « Nous autres réfugiés ») est un texte de réflexion sur l'expérience de l'exil et la nécessité d'utiliser les mots justes. Hannah Arendt l'écrit en lettres de sang avec ce qui constitue la texture de son existence précaire, depuis qu'elle a quitté Berlin pour Paris en 1933. Dès 1938, avec l'Anschluss (l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne), la crise des Sudètes et la Nuit de cristal, la situation se complique pour les réfugiés allemands, tchèques, autrichiens, qui deviennent des fauteurs de troubles dans la presse conservatrice française volontiers antisémite.

A partir de l'entrée en guerre en septembre 1939, les citoyens allemands, à l'exception des Allemands naturalisés français, sont rassemblés et internés dans des camps de dits « prestataires » ou « d'internement », pour y faire l'objet d'un « triage » destiné à débusquer les espions. Commence alors une étrange cohabitation entre les différentes victimes de Hitler – dont des Juifs

DANS LE TEXTE

« Franchie la frontière, nous étions des "boches" »

« Nous avions été chassés d'Allemagne parce que nous étions juifs. Mais à peine avions-nous franchi la frontière que nous étions des "boches". On nous dit même qu'il fallait accepter cette épithète si nous étions vraiment contre les théories raciales de Hitler. Pendant sept ans, nous essayâmes ridiculement de jouer le rôle de Français – ou tout au moins de futurs citoyens ; mais au début de la guerre on nous interna en qualité de "boches" comme si de rien n'était. Cependant, entre-temps, la plupart d'entre nous étaient devenus des Français si loyaux que nous ne pouvions même pas critiquer un ordre du gouvernement français ; aussi déclarions-nous qu'il n'y avait rien de mal à être internés. Nous étions les premiers "prisonniers volontaires" que l'histoire ait jamais vus, après que les Allemands eurent envahi le pays, le gouvernement français n'eut plus qu'à changer le nom de la fabrique : emprisonnés parce qu'Allemands, on ne nous libéra pas parce que nous étions juifs. »

H. Arendt, « We refugees », *La Tradition cachée*, Christian Bourgois, 1987.



LE DÉSESPOIR DE WALTER BENJAMIN

Né à Berlin en 1892 de parents juifs, le philosophe Walter Benjamin se fit aussi traducteur (de Baudelaire et Proust notamment). L'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933 le pousse à se réfugier en France. En juin 1940, il est, en tant qu'Allemand, temporairement interné au camp de Vernuche, près de Nevers. La veille de l'entrée des troupes allemandes à Paris, il part pour les Pyrénées, espérant rallier les États-Unis *via* l'Espagne. Mais arrivé à Portbou, le 25 septembre 1940, il apprend que le gouvernement franquiste préconise le renvoi en France des réfugiés. Il rédige alors, en français, une lettre d'adieu : *« Dans une situation sans issue, je n'ai d'autre choix que d'en finir. C'est dans un petit village dans les Pyrénées où personne ne me connaît que ma vie va s'achever. »* Un monument funéraire y perpétue sa mémoire.

orthodoxes originaires de l'Est européen *(Ostjuden)* et des communistes allemands, ne constituant pas un collectif politique, comme le souligne Hannah Arendt.

Heinrich Blücher, le mari de la philosophe (depuis janvier 1940), un ancien spartakiste[2], est interné près d'Orléans, au camp de Villemalard, où il lit assidûment la *Critique de la raison pure* de Kant. Le philosophe Walter Benjamin, un de leurs amis qui s'était lui aussi réfugié à Paris en 1933, est enfermé près de Nevers. Le flâneur devenu fugitif met en place une revue littéraire de « haut niveau » et organise le plus sérieusement du monde plusieurs séances d'un comité de rédaction de loqueteux dormant sur la paille… Conjurer le malheur, c'est parfois faire comme s'il n'existait pas.

Hannah Arendt, elle, internée à Gurs (actuelles Pyrénées-Atlantiques), dans un ancien camp de réfugiés espagnols recyclé pour les Allemandes, vit ce moment atroce en cultivant, dira-t-elle ensuite, un *« optimisme insensé qui touche au désespoir »*. Elle encourage ses compagnes à l'action et à penser leur situation non comme une déveine personnelle mais comme un sort collectif appelant des solutions collectives. Autre viatique : la lecture des romans de Simenon qui l'instruit sur les méthodes de la police française.

Fuyant le camp au moment du chaos de la défaite et de l'exode en mai 1940, elle se réfugie un peu plus loin à Montauban et refuse, le moment venu (après octobre 1940), d'aller se faire recenser comme Juive auprès de la préfecture de police. Face à cette séquence dramatique qui voit advenir l'installation du régime de Vichy après l'armistice du 22 juin 1940, dont le déshonorant paragraphe 19 ordonne la livraison sur demande des exilés allemands et autrichiens sur le sol français, les réfugiés oscillent entre euphémisme voire déni absolu et conspirationnite aiguë. Mais l'histoire leur enseigne que, pour les réfugiés, le pire est presque toujours sûr.

UNE PORTE ÉTROITE

Si Hannah Arendt, son mari et quelques centaines d'autres peuvent quitter le *« cauchemar en France »* comme le titre, le 17 août 1940, un des seuls articles consacrés à la question des réfugiés dans *The Nation*, journal de la gauche américaine, beaucoup sont broyés par la drastique sélection de l'exil ; question de moyens, de réseau social et amical, de finances, de lucidité, et parfois de chance.

Cette pure contingence dans le rouleau compresseur de l'histoire mondiale apparaît dans le sort fait à Walter Benjamin, candidat à l'exil aux États-Unis, porteur d'un visa américain et sur le chemin d'y arriver à travers les Pyrénées. La versatilité de l'administration franquiste lui ferme les portes de la douane espagnole. Il se suicide à Portbou le 26 septembre 1940. Le lendemain, ses compagnons réussissent où ils avaient échoué avec lui la veille.

Dans un portrait qu'elle lui consacre, Hannah Arendt souligne le hasard absolu qui régit souvent le sort des réfugiés : *« C'est seulement ce jour-là que la catastrophe est possible. »* A son amie, Walter Benjamin avait confié différents manuscrits dont ses thèses *Sur le concept d'histoire*, éclats d'une pensée influencée par le mysticisme juif, entre l'effondrement et la grâce, où Benjamin veut croire en l'ouverture du temps, d'une *« porte étroite par laquelle le Messie peut entrer »*. Arendt et Blücher découvrent le texte alors qu'ils sont bloqués à Lisbonne quelques mois – cherchant à embarquer pour New York. Ils y retrouvent comme l'essence de leur expérience des dernières années d'exilés, tous enfants maudits de cette *« vieille sorcière, l'histoire du monde »*. ■

NOTE

2. Les spartakistes, fraction révolutionnaire du Parti social-démocrate, tentèrent de donner une orientation soviétique à la révolution allemande de novembre 1918. Leurs deux principaux chefs, Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, furent assassinés à Berlin en 1919.

AKG

LA FRANCE DES CAMPS

Les camps d'internement sont associés au régime de Vichy. Nombre d'entre eux ont pourtant été ouverts dès 1939.

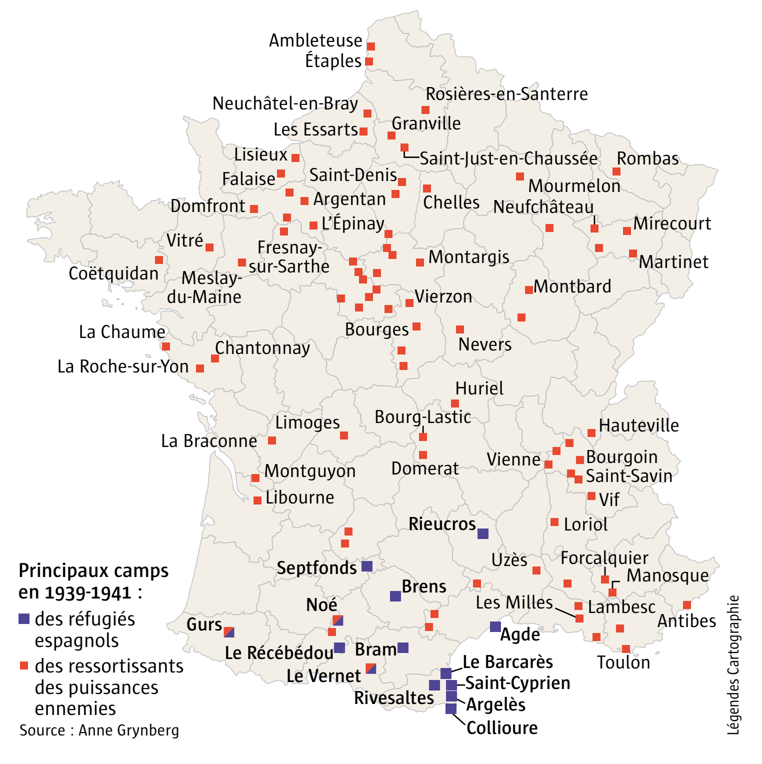
Plusieurs dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, étrangers pour la plupart, se retrouvent, en 1940, dans des camps. Mais c'est sous les gouvernements Daladier et Reynaud (12 avril 1938-16 juin 1940) que s'est mise en place une législation fondée sur une « loi des suspects », et que s'opèrent deux séries massives d'internements. Les décrets visent d'abord les seuls étrangers. Celui du 12 novembre 1938, répondant au fort courant xénophobe alimenté par la crise économique, autorise l'internement des « étrangers indésirables ». En janvier 1939, le premier camp est ouvert à Rieucros. Le décret du 18 novembre 1939 vise, lui, tous les « suspects », français ou étrangers, notamment les communistes.

La première vague d'internements répond de façon improvisée à l'afflux de réfugiés espagnols après la défaite de la République espagnole. On entasse alors plus de 330000 hommes dans des « centres d'accueil » sur les plages du Roussillon, comme Argelès ou Saint-Cyprien, dans des conditions catastrophiques. De nouveaux camps sont ensuite construits à la hâte : celui de Gurs le fut en six semaines.

La deuxième vague touche les « ressortissants de puissances ennemies », soit 18000 à 20000 Allemands et Autrichiens qui avaient, pour la plupart, fui les persécutions antisémites et la répression politique. Les « suspects » sont soit expulsés, soit envoyés dans des camps spécialisés, comme Le Vernet pour les hommes, Rieucros ou encore la Petite-Roquette (Paris) pour les femmes. Mais quand s'engage la campagne de France, en mai 1940, l'internement est résiduel : les rapatriements, dès le printemps et l'été 1939, vident les camps des deux tiers des réfugiés espagnols. Pour les autres, la déclaration de guerre se traduit souvent par l'incorporation dans des compagnies de travailleurs étrangers.

Le 15 mai 1940, alors que le front est percé, Reynaud décide le réinternement des ressortissants allemands et autrichiens. Les camps de la zone sud héritent aussi des internés évacués par les autorités belges. Enfin, devant l'avance des troupes allemandes, plus de 1 100 communistes des prisons parisiennes et bordelaises sont repliés vers le camp de Gurs.

Denis Peschanski,
***L'Histoire* n° 264, avril 2002.**



▲ Sous la IIIe République, la politique d'internement répond à une conjoncture exceptionnelle. En 1939, il s'agissait d'accueillir les réfugiés espagnols. Puis, lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, les mêmes camps regroupent les ressortissants des pays ennemis, Allemagne et Autriche.



▲ Le camp des Milles. Cette tuilerie est transformée en camp en 1939 pour y interner les Allemands et les Autrichiens du Sud-Est de la France considérés désormais comme des « sujets ennemis ». Il devient en 1942 un camp de déportation des Juifs.

CYRIL BECQUART/ONLYFRANCE.FR



Retirada Des réfugiés espagnols, entourés de gardes mobiles, sont transférés en 1939 au camp du Barcarès (photographie de Capa).

Adieu à l'Espagne

En 1939, après la victoire de Franco, près de 500 000 républicains espagnols traversent les Pyrénées. Dépassées, les autorités françaises administrent cet exode de façon sécuritaire, inaugurant l'ère des camps de réfugiés.

***Par* GENEVIÈVE DREYFUS-ARMAND *et* ÉMILE TEMIME**

Conservateur général honoraire des bibliothèques, ancienne directrice de la BDIC, Geneviève Dreyfus-Armand a publié *L'Espagne, passion française, 1936-1945. Guerres, exils, solidarités* (avec O. Martinez-Maler, Les Arènes, 2015).

Ancien professeur à l'université de Provence, Émile Temime est l'auteur d'un ouvrage pionnier *La Révolution et la guerre d'Espagne* (avec P. Broué, Minuit, 1961). Il est mort en 2008.

Cet article est la version mise à jour de « Adieu à l'Espagne », *L'Histoire* n° 200, juin 1996.

Pour le quasi demi-million d'Espagnols qui, en février 1939, fuyant les violences accompagnant la victoire définitive de Franco et la fin de la guerre civile, franchissent les Pyrénées, s'ouvre une longue période d'incertitudes.

Beaucoup refusent la défaite et veulent continuer le combat par-delà les vicissitudes de l'exil. Certains espèrent des mesures d'amnistie qui permettraient non pas, certes, d'effacer les violences du conflit mais d'apaiser les haines. Cet espoir sera vite déçu.



Internement Les hommes de moins de 50 ans sont internés dans des camps aménagés à la hâte. Ici à Bram, 1939 (photographie de Capa).

Pour que soit promulguée une amnistie totale, il faudra attendre le 14 octobre 1977, c'est-à-dire près de deux ans après la mort de Franco et le rétablissement des libertés démocratiques. Dans ces conditions, un grand nombre de réfugiés ont choisi un exil prolongé, parfois définitif.

Après la chute de l'emblématique Catalogne, l'un des derniers bastions républicains, les Espagnols arrivent en France fin janvier et début février 1939. Les conditions de cet exode sont difficiles, parfois dramatiques ; la plupart traversent les Pyrénées à pied, malgré les rigueurs de l'hiver. Dès l'été 1936, au fur et à mesure de l'avancée des troupes de Franco, environ 170 000 réfugiés avaient passé la frontière pour quelque temps, accueillis de façon humaine par le Front populaire. Puis, pour satisfaire une opinion publique hostile, le gouvernement radical de Daladier promulgue le décret du 12 novembre 1938 prévoyant l'internement administratif des « étrangers indésirables », suspectés de représenter un danger potentiel pour le pays.

UNE STRICTE DISCIPLINE

Dépassées par le caractère massif de l'exode, les autorités françaises espèrent provisoire le séjour des réfugiés espagnols, dépourvus de statut jusqu'au lendemain de la guerre mondiale, et les entassent dans des baraquements surpeuplés, dressés à la hâte – souvent par les réfugiés eux-mêmes – sur les plages des Pyrénées-Orientales, à Argelès, à Saint-Cyprien ou au Barcarès. Lieux de non-droit et d'inconfort total, isolés par des barbelés, ces camps, dits alors « de

DANS LE TEXTE

« Comme si nous étions des malfaiteurs »

« Que la réalité est différente de ce que nous espérions de la France et des Français. Les premiers contacts avec eux ont été très mauvais, un véritable désastre... Les gendarmes, la garde mobile et les Noirs sénégalais nous enregistrent sans aucune éducation et avec de mauvaises manières, comme si nous étions des malfaiteurs *[...]*. Ils nous prennent même (nous volent, voulais-je dire) nos rasoirs et nos petits couteaux de poche, nos appareils photographiques, nos jumelles, etc., enfin tout ce qui leur plaît et leur fait envie... Pour eux, tout est du matériel de guerre. Tout est interdit, ils n'ont que ce mot-là à la bouche. *[...]* Quelques heures plus tard, nous arrivons à Arles-sur-Tech, où nous sommes parqués dans un pré et un terrain de football comme de vulgaires bêtes ; en entrant dans le camp avec mes camarades, je suis témoin de la réflexion stupide et indécente d'un capitaine de gendarmerie. Il dit textuellement : "Ceci n'est pas une armée, c'est un troupeau de lâches." Cet imbécile ne savait pas, ou ne voulait pas savoir, que nous avions résisté pendant près de trois ans. »

E. Urzainqui-Falcon, *Polvorientos caminos. Itinéraire européen d'un républicain espagnol, 1936-1945*, Privat, 2010.

LE DOUBLE DEVOIR DE LA FRANCE

Concilier ses obligations de sécurité avec ses devoirs impérieux d'humanité

URGENCE La une de *La Dépêche* du 29 janvier 1939. Face à un exode sans précédent, l'improvisation domine en France. Certains en appellent à la solidarité, tandis que les autorités cherchent à vite se débarrasser des réfugiés.

concentration », sont gardés par des troupes coloniales qui assurent une stricte discipline. Seuls les hommes en âge de porter les armes y sont maintenus durablement. Femmes et enfants, de leur côté, sont regroupés dans des centres d'hébergement provisoires aménagés sommairement dans divers départements, principalement de l'Ouest et du Centre, dont certains subsisteront pourtant pendant des mois *(cf. p. 67)*.

Ces premiers camps vite surpeuplés, les réfugiés espagnols sont dirigés vers de nouveaux lieux d'internement, encore situés dans le sud de la France, tels ceux de Bram, d'Agde, de Septfonds, de Gurs et, sous le régime de Vichy, celui de Rivesaltes. Certains réfugiés, considérés comme dangereux, sont envoyés dans des camps disciplinaires, comme ceux du Vernet dans l'Ariège ou de Djelfa en Algérie, et même dans des prisons comme le fort de Collioure. Malgré ces conditions difficiles, les premiers regroupements politiques s'opèrent et une « presse des sables » – ainsi dénommée par allusion au sable des plages du Roussillon – fait son apparition, sous la forme de bulletins, souvent manuscrits.

Les camps se videront peu à peu de leurs occupants du fait des embauches à l'extérieur et de l'engagement militaire. Beaucoup d'Espagnols, poussés au rapatriement par les autorités françaises et déçus par l'accueil que leur a réservé la « patrie des droits de l'homme », rentrent chez eux en 1939, malgré les risques encourus. D'autres, quelque 15 000, émigrent encore, plus loin cette fois, vers le Mexique surtout. Fin 1939, il reste environ 180 000 républicains espagnols en France.



ENFANTS En février 1939, *L'Espoir français*, journal de droite nationaliste, recommande de ne pas se laisser attendrir par les enfants de réfugiés.
A droite : en 1937, *Enfantines* est le récit du périple de José-Luis Moran vers l'école de Célestin et Élise Freinet à Vence, refuge des « enfants de Rouges ».

DANS LA RÉSISTANCE

La Seconde Guerre mondiale prolonge les souffrances des réfugiés espagnols. Plusieurs milliers d'entre eux acceptent un engagement dans la Légion étrangère et dans les régiments de marche des volontaires étrangers ; on en retrouvera quelques-uns dans le détachement de la 2e division blindée du général Leclerc, le premier à entrer dans Paris le 24 août 1944. D'autres sont recrutés directement pour travailler dans des fermes ou des usines. Ils constituent enfin la grande majorité des travailleurs étrangers affectés dans des unités militarisées, réparties à travers tout le pays : les compagnies de travailleurs étrangers (CTE), créées en avril 1939.

Encadrés par des officiers français, ils seront employés dans l'agriculture, l'industrie de guerre ou envoyés à proximité des frontières pour construire des fortifications. Beaucoup sont faits prisonniers lors de l'offensive allemande et des milliers seront, à partir de l'été 1940, transférés au camp de concentration de Mauthausen.

Que la France se retrouve vaincue et coupée en deux par la « ligne de démarcation » ne change pas grand-chose au sort des réfugiés. Les groupements de travailleurs étrangers (GTE), instaurés par le régime de Vichy, remplacent les CTE et fournissent

Dans les années 1950, Toulouse devient, après Paris, la seconde capitale des Espagnols en France

une main-d'œuvre bon marché à l'économie française, une masse de réserve importante pour le travail en Allemagne ou pour l'organisation Todt[1]. Certains sont également embauchés à titre individuel en zone non occupée.

Premiers visés par les réquisitions allemandes, ils seront souvent les premiers réfractaires et fourniront aux maquis nombre de combattants. Ce qui ne signifie pas qu'ils se soient toujours mêlés à la Résistance française. Les « guérilleros » espagnols, là où ils le peuvent, ont leurs propres formations, dominantes dans quelques départements proches de la frontière pyrénéenne. Dans les divers modes de participation des Espagnols à la résistance contre l'occupant – constitution de réseaux d'évasion à travers les Pyrénées, entrée dans des groupes français ou formation d'un mouvement armé autonome –, l'objectif final de la lutte contre le nazisme reste le renversement du franquisme et le retour au pays, avec l'espoir d'un soutien ultérieur des démocraties dans la « reconquête » de l'Espagne. Ainsi, *Reconquista de Espana,* publié dès 1941, est le titre de l'un des plus importants bulletins clandestins diffusés en espagnol pendant l'Occupation.

La période de la Libération est, pour les exilés, celle de toutes les espérances et de toutes les illusions. Le 15 mars 1945, un décret octroie enfin aux républicains espagnols le statut de réfugié politique. En 1946, le gouvernement républicain en exil s'installe à Paris, de même que les délégations catalane et basque. Les exilés, que rejoignent jusqu'en 1950 plusieurs dizaines de milliers de clandestins, se regroupent naturellement dans les départements du Midi – Toulouse devient, après Paris, la seconde capitale des Espagnols en France – dans l'attente d'un retour prochain.

Jusqu'à l'aube des années 1950, ces Espagnols, qui constituent le plus gros contingent de réfugiés politiques de la France de la IVe République, déploient, malgré leurs dissensions, une activité politique et culturelle intense. Les gouvernements en exil multiplient les démarches diplomatiques auprès des grandes puissances et à l'ONU pour obtenir la condamnation du régime franquiste. Tandis que certains – surtout des anarchistes et des communistes – retournent en Espagne rejoindre les « maquis de l'intérieur », d'autres négocient avec les monarchistes.

Tout change cependant à partir de 1948 avec les débuts de la guerre froide et les tensions politiques qui accompagnent le départ des communistes du gouvernement français. La frontière pyrénéenne, fermée en mars 1946 à la suite de l'exécution en Espagne d'opposants à Franco, anciens combattants de la Résistance en France, est rouverte deux ans plus tard : Paris aligne sa politique sur celle de ses alliés anglo-saxons et normalise progressivement ses rapports avec l'Espagne



La Nueve Le capitaine Raymond Dronne avec les combattants de la Nueve. Des membres de cette compagnie, dont la plupart des hommes étaient issus de l'ancienne armée républicaine, furent les premiers à entrer dans Paris le 24 août 1944.

NOTE

1. Cet organisme privé, directement rattaché au Führer, a été créé en 1938 pour élever un rempart bétonné sur la frontière occidentale du Reich. Considérée pendant la guerre comme un corps auxiliaire de la Wehrmacht, l'organisation Todt utilisa de nombreux ouvriers étrangers (prisonniers ou requis) à des travaux de fortification et d'infrastructure dans les pays occupés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

CERTIFICAT DE RÉFUGIÉ

Article 1er du décret interministériel n° 52-1094 du 25 septembre 1952 (J. O. du 27 septembre 1952).

N° d'enregistrement : 69.177/ 7151

Bénéficiaire de la Convention de 1933

Signature du titulaire :

NOTA. — Ce document ne dispense pas son titulaire de la carte de séjour.

Le Directeur de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

CERTIFIE

que M lle CASARES PEREZ Maria Victoria

demeurant à PARIS XVème

né (e) le 21 Novembre 1922

à LA COROGNE (La Corogne)

fille de Santiago

et de Gloria

est réfugié (e) Espagnole

et qu'il (elle) est placé (e) sous la protection juridique et administrative de l'OFFICE.

Ce CERTIFICAT est valable :

du 9/3/1956 au 8/3/1959

Paris, le 9 MARS 1956

Le Directeur.

Maria Casarès Le 15 mars 1945, un décret donne aux exilés espagnols le statut international de réfugié (« passeport Nansen »). A partir de 1952, l'Ofpra garantit l'exécution de la convention de Genève relative au statut des réfugiés. Ci-dessus : certificat de la comédienne Maria Casarès, installée à Paris avec sa famille en 1936.

franquiste. Les deux pays établissent, en 1951, des relations diplomatiques.

Le gouvernement français, persuadé que les communistes espagnols installés sur le territoire sont un danger pour la sécurité du pays, lance en 1950 une vaste opération répressive, et dissout les organisations jugées suspectes. La coopération policière s'intensifie entre les deux pays au début des années 1960, à la fin de la guerre d'Algérie ; la surveillance des activistes français réfugiés en Espagne aura pour contrepartie implicite celle des républicains espagnols en France.

UN ANCRAGE PROFOND

Depuis que l'Espagne franquiste a été admise dans les instances internationales – l'Unesco en 1952 et l'ONU en 1955 –, l'isolement des républicains espagnols est allé croissant. Les gouvernements en exil ne sont plus qu'une survivance symbolique ; les organisations politiques et syndicales voient leurs effectifs chuter. Parmi les exilés, les plus jeunes, moins touchés par la guerre civile et les vieilles dissensions, contestent les orientations de ces organisations et renouent avec des méthodes d'action directe. Aussi, les années 1960 marquent le déplacement définitif du centre de gravité de l'antifranquisme de l'extérieur vers l'intérieur de l'Espagne.

Enfin, la nécessité d'avoir un travail pour assurer leur existence, la réunion des familles souvent disloquées par l'exode et l'accès des nouvelles générations nées sur place à la nationalité française conduisent insensiblement les exilés à abandonner le caractère provisoire de leur installation. L'entreprise comme l'école favorisent l'intégration. Dans le bassin houiller, à Carmaux ou Decazeville, les cas de promotion sociale (cadres et techniciens) sont fréquents d'une génération à l'autre. La réussite scolaire des enfants de réfugiés se traduit par le nombre relativement élevé parmi eux d'enseignants, de journalistes ou d'élus.

Au moment où la démocratie se rétablit au-delà des Pyrénées, en 1975, environ 40 000 Espagnols – les chiffres sont difficiles à établir avec précision – ont encore le statut de réfugié politique (celui-ci leur sera retiré en 1981, la situation en Espagne ne le justifiant plus, ce qui a probablement entraîné maintes naturalisations). Cette persistance de la présence des réfugiés témoigne de la fidélité des « anciens » à un engagement pourtant lointain, qui leur a fait refuser tout retour au pays du vivant de Franco, et dont ils transmettent le souvenir à leurs descendants nés en France, par-delà les années et en dépit des désillusions.

Aujourd'hui, les descendants des exilés républicains résident très nombreux en France, parfaitement insérés dans la société, tout en restant attachés au pays d'origine de leur famille. ■



Mémoire En 2009, Anne Hidalgo, alors première adjointe au maire de Paris, dépose une gerbe sur l'emplacement du camp d'Argelès-sur-Mer. Elle est elle-même la petite-fille de républicains espagnols réfugiés en France.

3. Une affaire mondiale

Plus de 65 millions de personnes sont aujourd'hui déracinées et chaque jour leur nombre augmente. Désormais, les réponses ne peuvent être qu'internationales, à la fois pour le sauvetage et pour l'accueil.

CIMETIÈRE MARIN
En hommage aux migrants noyés, l'ONG Support to life a imaginé des tombes flottantes. Celle-ci porte le nom du petit Syrien Alan (ou Aylan) Kurdi dont la photographie a ému le monde.



L'Allemagne face à ses réfugiés

Après la chute du nazisme, 7 millions d'Allemands fuirent l'Armée rouge, puis 5 millions firent l'objet d'un transfert forcé depuis l'Est ; 3,3 millions après 1949... Chaque famille allemande a connu, directement ou indirectement, l'expérience de l'exode.

***Par* JOHANN CHAPOUTOT**

Professeur à Paris-Sorbonne (Paris-IV), Johann Chapoutot a notamment publié une *Histoire de l'Allemagne, 1806 à nos jours* (PUF, « Que sais-je ? », 2014).



La chancelière des réfugiés Issue de la RDA, Angela Merkel s'est dite prête à ouvrir les portes de l'Allemagne à 1 million de réfugiés du Proche-Orient. *« Wir schaffen das »* (« Nous y arriverons »), a-t-elle lancé à plusieurs reprises (ici en septembre 2015 dans un centre d'accueil).

BERND VON JUTRCZENKA/DPA/AFP

Dans ses *Discours à la nation allemande* (1808), Fichte proposa aux Allemands une plaisante fiction : les occupants français, arrivés avec Napoléon en 1806, étaient le peuple de l'inconstance et du mélange, un brouet gallo-romain, inauthentique et vagabond, alors que le Germain, lui, était tout de constance, d'authenticité et de sédentarité. Il suffisait de voir la langue des uns et des autres : le français était un pidgin frelaté, tandis que l'allemand n'avait pas bougé depuis Adam et Ève.

Tout cela était faux : le vocabulaire allemand devait beaucoup au latin, et la grammaire au grec... Quant à la sédentarité des hommes, mieux valait ne pas trop y regarder de près. Sans remonter très loin, les mouvements de populations induits par la guerre de Trente Ans (1618-1648) valaient bien les grandes migrations d'antan...

UNE VIEILLE HISTOIRE

La mythologie ou le « roman » allemand s'en défendent, mais les migrations et déplacements de populations sont une vieille histoire dans ce « pays ». Ces phénomènes devaient s'accélérer encore après les propos de Fichte : au moment où il parlait, les réformateurs prussiens modifiaient le statut de la terre et des paysans, provoquant exode rural et migrations vers les villes. Après 1871, c'est presque la majorité de la population qui avait bougé, et bougerait encore : en 1914, plus de la moitié de la population allemande ne vivait



La longue marche Lors de l'hiver 1944-1945, l'un des plus froids du siècle, les Allemands de Prusse orientale fuient l'avancée des troupes soviétiques dans l'impréparation la plus totale. Les cortèges franchissent à pied des étendues de mer glacées, cible facile pour les bombardements qui font près de 2 millions de victimes (photo prise en février 1945).

pas où elle était née – soit un taux de mobilité exceptionnel dans le monde, surpassé uniquement par celui de la population des États-Unis d'Amérique.

A cela, il fallait ajouter l'émigration : de 1806 (date de la fin du Saint Empire) à 1914, 5 millions d'Allemands partirent, essentiellement vers l'Amérique du Nord et du Sud, qui faisait figure de Terre promise[1]. Cette mobilité remarquable a été conjurée, ou niée, par une abondante littérature de la glèbe et de la charrue, qui présentait un Germain sédentaire, défricheur et cultivateur, mais aussi parfois colon pour diffuser la culture et l'agriculture, la lumière et la civilisation dans un monde sans lui vagissant et barbare.

La dispersion des « Allemands » dans tous les azimuts de l'Europe et de l'Amérique fut un sujet d'inquiétude, voire d'angoisse, à partir de 1871 : pour des raisons de réalisme politique et parce que l'Autriche refusait d'adhérer au nouvel empire, le chancelier Bismarck avait privilégié une solution « petite-allemande » (c'est-à-dire sans l'Autriche). Dix millions de germanophones (avant tout les Allemands d'Autriche-Hongrie) demeuraient en dehors des frontières du Reich et des voix se firent entendre, de plus en plus fortes et stridentes, pour réaliser une concentration qui ferait coïncider frontières politiques, linguistiques et ethniques (« raciales » pour les plus radicaux ou les plus modernes, les plus « scientifiques »).

Ce « pangermanisme » (« tous » les « Allemands » dans un même État) ne prônait pas de faire venir les « Allemands de l'extérieur » *(Auslandsdeutsche)*, mais d'aller à eux, en dilatant les frontières de l'empire. Autrement dit, le pangermanisme était un impérialisme, et un annexionnisme de grande ampleur car il y avait des germanophones un peu partout : dans la Baltique, en Russie, en Roumanie, en Hongrie, dans les Balkans, sans oublier, bien sûr, en Autriche.

Personne, à part quelques extrémistes, n'a jamais songé à déployer le Reich pour qu'il rassemble tous les *Volksdeutsche* (Allemands ethniques, ou « de race »), même Hitler. La première victoire des pangermanistes fut le traité de Brest-Litovsk avec la Russie bolchevique (mars 1918), qui agrandissait considérablement l'empire et sa zone d'influence – mais la validité de ce traité fut courte, puisqu'il fut annulé par la paix de Versailles en juin 1919.

La seconde victoire de l'idée pangermaniste fut la politique de concentration ethnique menée par les nazis, d'abord sans guerre, jusqu'en 1939, puis violemment, dès mars 1939 (annexion du « reste » de la Tchécoslovaquie – *Rest-Tschechei*). C'est là que

NOTE

1. En 2000, 15 % de la population américaine déclare une ascendance germanique, loin devant l'origine irlandaise (11 %) ou italienne (5,6 %).

débutent les plus grands déplacements de populations de l'histoire, en un temps record.

Nous l'avons dit, même Hitler ne pensait pas étendre le Reich à tous les territoires germanophones. La politique nazie reposait sur des postulats que l'on peut juger délirants (la « biologie » comme seule norme), mais la mise en œuvre de cette politique n'était pas folle : il fallait au IIIe Reich des alliés, des soutiens et des satellites, soit un cœur, une périphérie et un hinterland stratégiques.

« HEIM INS REICH »

Les premiers réfugiés allemands furent ainsi « rapatriés » dès 1939, dans le cadre de deux types d'accords avec deux puissances alliées. Tout d'abord, des accords de déplacements de populations furent conclus avec l'Italie fasciste : le Tyrol du Sud fut cédé en 1939 à Rome, qui le réclamait depuis longtemps, mais vidé de sa population « germanique », pour l'essentiel transférée dans le nord de la Pologne, dans les *Gaue* (régions) de Dantzig-Prusse occidentale et du Wartheland que la victoire des armées allemandes venait d'annexer au Reich.

Ce programme, mis en œuvre par la SS et ses organismes de gestion et de transfert des populations, fut baptisé *Heim ins Reich* (« Retour dans le foyer du Reich ») et concerna plusieurs dizaines de milliers de personnes, sur une durée très courte.

Le *Heim ins Reich* concerna également un second type de population, visé par les protocoles secrets du pacte germano-soviétique du 23 août 1939. Désormais alliés, l'URSS et le Reich nazi décidaient en commun de leurs zones d'influence et de leur réorganisation ethnique. Staline, qui menait une politique nationalitaire, voire ethnique, très claire, voulait se débarrasser des *Baltendeutsche*, ces Allemands de la Baltique dont il se méfiait, comme il se méfiait de tout ce qui n'était pas russe ou géorgien. Hitler accepta de les transférer par bateau, vers les régions annexées de Pologne, mais pas seulement eux : des *Volksdeutsche* furent transférés de Galicie, de Bucovine, de Slovénie, de Bessarabie, de Wohlynie, de la mer Noire… En tout : plus de 1 million de personnes.



Rapatriés en 1939 Le programme de rapatriement des *Volksdeutsche* touche aussi les Allemands de Pologne, Galicie, Bessarabie… Ils transitent dans des camps rudimentaires comme ci-dessus (août 1939).



Baltendeutsche Les protocoles secrets du pacte germano-soviétique (23 août 1939) réorganisent les populations sur une base nationaliste. Staline se débarrasse des Allemands de la Baltique (27 novembre 1939).

Peut-on parler de réfugiés ? Est-il même décent de comparer le sort de ces germanophones transférés dans le Reich et celui des antinazis émigrés depuis 1933 ou des Juifs forcés à l'émigration jusqu'en 1941 (en tout 500 000 personnes) ?

Il s'agit bel et bien de réfugiés : ils ont été arrachés à leur foyer sans pouvoir s'y opposer, ils ont perdu leurs lieux de vie et de travail, leurs propriétés familiales sans possibilité de retour, pour des fermes et des logements spoliés aux citoyens polonais du Nord, juifs et non juifs, qu'ils ont parfois attendus longtemps, dans des camps de transit administrés par la SS, où les conditions de vie étaient rudimentaires.

Les images claironnantes des actualités cinématographiques, montrant tel paysan *volksdeutsch*, recevant, reconnaissant et ému, les clés de sa nouvelle ferme des mains de Himmler en personne ne doivent pas tromper. Le sort de ces Allemands, qui n'avaient rien demandé, et certainement pas perdre leur foyer, fut tout autre.

Ces installations, ainsi que le déplacement de plus de 2 millions de Polonais chassés des régions annexées

> **Le Tyrol du Sud fut cédé à Rome en 1939 et vidé de sa population germanique, transférée en Pologne**

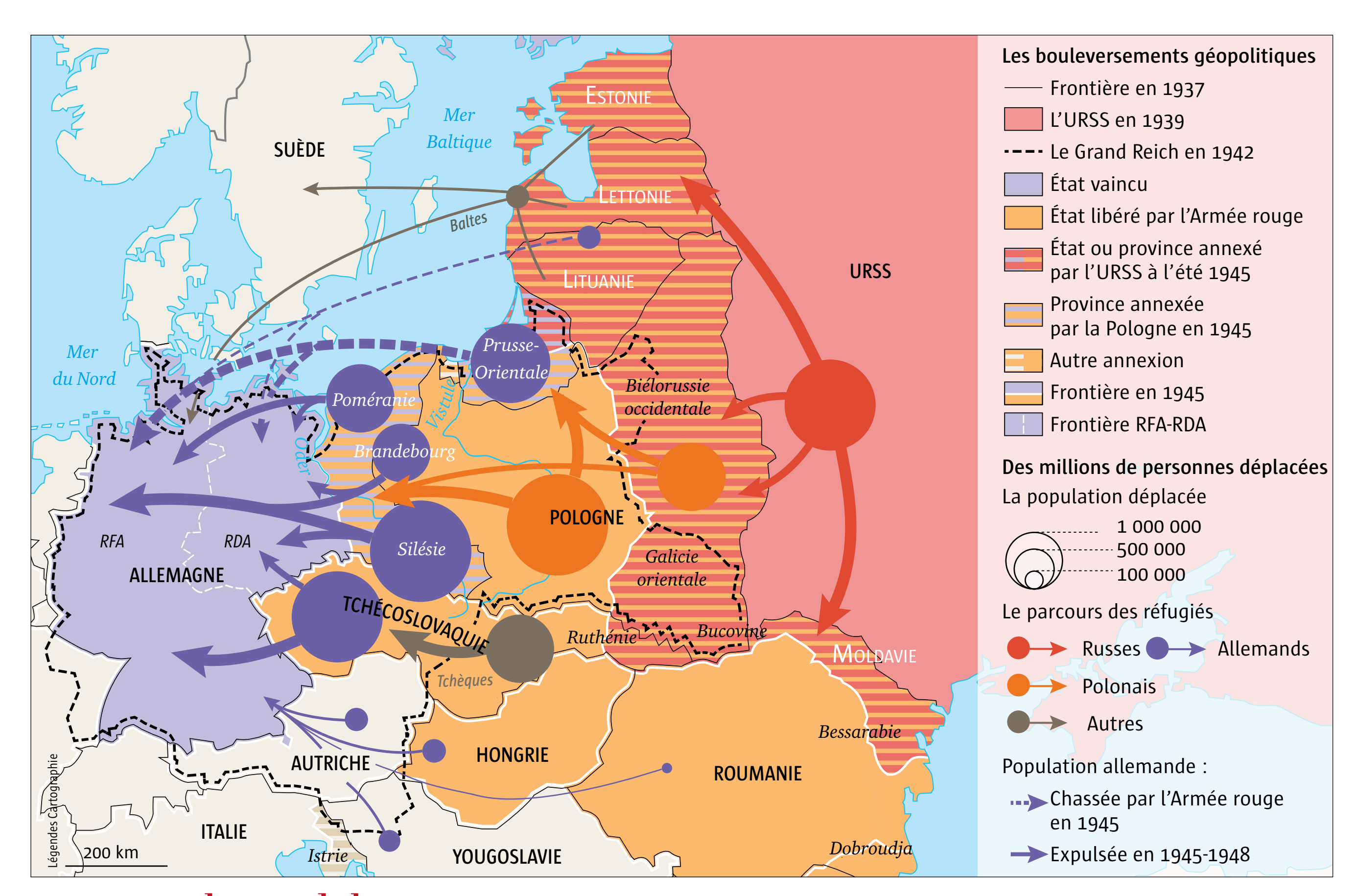
par le Reich, n'étaient que le prélude à des opérations de transfert d'une tout autre échelle. Parallèlement au déplacement outre-mer ou vers le nord-est de l'URSS des Juifs d'Europe que les nazis envisageaient, ce sont des dizaines de millions de « Slaves » qui devaient faire place, par transfert ou par extinction, à des paysans-colons germaniques, notamment sur les terres noires de l'Ukraine.

Le projet nazi d'une extension de la germanité par la dilatation impériale et coloniale devait permettre la sécurisation biologique et alimentaire par l'espace vital – le *Lebensraum*. Le sort des armes évoluant au détriment du Reich, ce fut une tout autre histoire : au lieu de la dilatation intervint une rétractation spectaculaire et inédite dans l'histoire des transferts et des déplacements de populations.

Les nazis étaient sûrs de leur bon droit et très confiants dans le sens de l'histoire. Ils pensaient avoir tout compris de ses lois et tout appris des expériences récentes en matière de reconfiguration ethnique des territoires, notamment, après le traité de Lausanne de 1923 et les grands échanges de populations entre la Grèce et la Turquie *(cf. Bruno Cabanes, p. 56)*. Leur politique « biologique » devait assurer la pérennité de l'implantation germanique en Europe et à l'Est pour les siècles à venir.

LA FUITE DE L'ÉTÉ 1944

Parallèlement, le glaive et le bouclier nazis devaient protéger la culture germanique et ses œuvres pour l'éternité. Le résultat, à l'issue de l'aventure militaire et des crimes génocidaires, fut l'exact contraire : la destruction du patrimoine germanique et le déracinement de populations implantées à l'est, au centre et au sud-est de l'Europe depuis des siècles. En tout, ce sont, entre 1944 et 1946, 12 millions de réfugiés allemands et germanophones qui quittèrent leurs terres pour gagner le territoire du « Reich » (ce terme de Reich ne disparaissant



1944-1946 : le grand chaos

La Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre provoquent en Europe les plus importants déplacements de populations de l'histoire moderne. Plus de 40 millions de personnes sont déplacées en mai 1945. Parmi eux, 12 millions d'Allemands et de germanophones vivant hors des nouvelles limites du Reich (en Pologne, en Tchécoslovaquie ou en Hongrie), fuyant les Soviétiques ou forcés à quitter leur pays, viennent trouver refuge dans une Allemagne réduite à la portion congrue. En outre, plus de 1 million de Russes, d'Ukrainiens, de Biélorusses, de Polonais, d'Estoniens, de Lettons et de Lituaniens fuient la domination communiste de Staline.

LE RETOUR FORCÉ DES JUIFS

Entre 1945 et 1952, 250000 Juifs rescapés, dont personne ne veut, sont confinés dans des camps de déplacés en Allemagne ou en Autriche.

A l'été 1947, la destinée des quelque 4500 passagers de l'*Exodus*, divaguant entre Sète, Haïfa et Hambourg, avec parmi eux plus d'un millier d'enfants et plusieurs centaines de femmes enceintes, bouleversait l'opinion publique et résumait la crise des réfugiés juifs, dont aucun pays ne voulait.

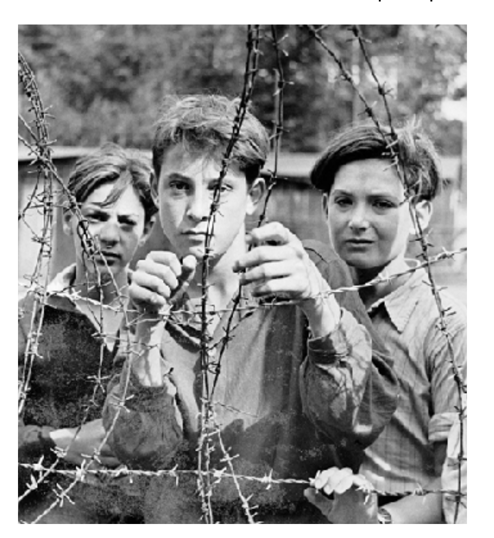
Les derniers jours de l'Allemagne nazie voient de formidables migrations de populations, un véritable mouvement brownien qui met sur les routes des millions d'hommes et de femmes : ceux qui furent déplacés – prisonniers de guerre, travailleurs forcés, déportés… – tentent de regagner leur pays, tandis que d'autres fuient l'avance soviétique ou refusent d'être rapatriés. Parmi eux, 250000 Juifs environ. Leur situation est paradoxale : ils ont été persécutés parce que les nazis et leurs collaborateurs les ont définis comme Juifs. Ils redeviennent, après la capitulation allemande, des Polonais, des Hongrois ou des Tchécoslovaques.

Pour ceux déportés des pays de l'Ouest, qu'ils soient belges, français, néerlandais ou étrangers, la question du pays où ils veulent vivre ne se pose pas : ils souhaitent rentrer là où ils résidaient avant d'être déportés. Les pays de l'est de l'Europe en revanche – Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie –, où vivaient la grande majorité des Juifs assassinés, sont des pays de violences où, dans les mois et même les années qui suivirent, ceux qui reviennent sont victimes d'assassinats individuels ou collectifs.

Les Juifs de l'Est souhaitent donc émigrer. Mais aucun pays ne veut d'eux. La Palestine, sous mandat britannique, ne délivre des visas qu'au compte-gouttes ; les États-Unis demeurent sous le régime des quotas par nationalité du début des années 1920, qui exclut celles de pays dont les Juifs sont originaires. Ils restent donc confinés dans des camps pour personnes déplacées en Allemagne, Autriche ou Italie d'où une partie d'entre eux tente de gagner clandestinement la Palestine. Interceptés par les Britanniques, ils furent par dizaines de milliers internés dans des centres de détention à Chypre.

Avec la création de l'État d'Israël en mai 1948 et la loi adoptée par le Congrès américain sur les personnes déplacées (assouplissant les restrictions à l'immigration), la crise des réfugiés juifs était pour l'essentiel résolue. En 1952, 80000 d'entre eux avaient émigré aux États-Unis, 136000 en Israël, 35000 en France, d'autres dans divers pays d'Amérique latine, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud ou au Canada.

Annette Wieviorka, directrice de recherche émérite au CNRS.



Des enfants juifs refoulés de Palestine sont renvoyés dans un camp près de Lübeck en 1947.

AKG

des monnaies, par exemple, qu'en 1949), réduit à la portion congrue.

Ces réfugiés ont vécu à partir de l'été 1944 une fuite éperdue car une évacuation ordonnée leur fut refusée par les dirigeants nazis. Hitler, Himmler et Goebbels ont en effet donné une consigne claire aux gauleiters (gouverneurs) des régions menacées par l'avance soviétique à l'est : évacuer reviendrait à donner le signe de la panique et d'un manque de foi dans la « victoire finale ». Les populations devaient rester sur place et contribuer à la mise en défense des territoires.

La première région menacée, la Prusse-Orientale, resta ainsi peuplée jusqu'en janvier 1945. Son gauleiter, Erich Koch, affecta les organisations de jeunesse et du parti, mais aussi les mobilisés du *Volkssturm*, à des travaux de « fortification » parfaitement vains : on eut ainsi la brillante idée de creuser des fossés antichars dans les dunes de la Baltique – avec un équipement et des matériaux dérisoires. Quiconque se risquait à fuir encourait la mort, et ce n'est qu'à l'extrême limite, en décembre 1944, que les autorisations d'évacuation furent données – les fonctionnaires du NSDAP étant les premiers à fuir.

Cette double attitude est une constante chez les responsables civils et militaires nazis : les populations ou les simples soldats étaient retenus puis abandonnés à leur sort par des administrateurs ou des officiers qui savent se sauver à temps. En Basse-Silésie, le gauleiter Karl Hanke

érigea, sur l'ordre de Hitler, sa capitale Breslau en forteresse : la ville, encerclée par l'Armée rouge, capitula le 6 mai 1945. La population était restée prisonnière, mais Hanke s'enfuit en avion, sur une piste qu'il avait fait construire en centre-ville. Pour le remercier de sa résistance, Hitler l'avait nommé, le jour de son suicide, Reichsführer-SS, en remplacement de Himmler.

Tous n'ont pas eu la chance de fuir, mais tous le voulaient. Les prédictions des nazis étaient atroces : si les Rouges arrivaient, les femmes seraient violées, les enfants éventrés et le patrimoine, détruit – la dévastation asiatique viendrait, après Gengis Khan, une fois encore de la steppe pour détruire l'Allemagne.

La panique des populations allemandes était réelle, et non dénuée de fondement : par les récits des soldats permissionnaires, par les lettres du front et par les photographies prises, les familles savaient que ce que la Wehrmacht et la SS avaient commis à l'est était épouvantable. Il était plausible que les « bolcheviks » se vengeraient : les images du massacre de Katyn, dont les charniers furent découverts en 1943, étaient dans toutes les mémoires, et elles furent ravivées par celles de Nemmersdorf, village de Prusse-Orientale, où 70 femmes et 50 hommes, prisonniers de guerre étrangers, furent sauvagement massacrés par l'Armée rouge en octobre 1944. Une fois repris par les Allemands, le village devint une scène de propagande de premier choix : les images, atroces, inciteraient les Allemands à combattre jusqu'au bout.

CIVILS BOMBARDÉS

La panique était telle que les départs se firent dans des conditions d'improvisation catastrophiques, et au pire moment – à partir de décembre, lors d'un hiver 1944-1945 qui fut un des plus froids du siècle. Les témoins, rapports et photographies nous donnent à voir un grand trek lamentable, sur la neige et la glace, avec franchissement à pied d'étendues de mer glacées (comme la Frische Nehrung, la presqu'île de la Vistule) – des cortèges misérables qui feraient presque apparaître la débâcle et l'exode belge et français de juin 1940 comme une excursion estivale.

Comme dans tout exode, le cortège des civils fut une cible facile pour les mitraillages et les bombardements aériens : la mortalité fut élevée (on estime à près de 2 millions le nombre des victimes), d'autant plus que la sous-alimentation, le froid et la diphtérie firent des ravages.

Les 12 millions de survivants trouvèrent un pays et des paysages qu'ils ne connaissaient pas, ainsi que des villes en ruine. Le but de l'exode était dicté par la présence de parents ou d'amis qui avaient parfois disparu. Bien souvent, les trajets étaient avortés ou contrariés par la violence des combats ou la perte des cartes et des chefs de groupe. Les familles, mais aussi les communautés villageoises ou les bandes formées par fermiers et



FUIR LES BOLCHEVIKS En Prusse orientale, l'ordre d'évacuation fut donné au dernier moment, en décembre 1944. Les Allemands vaincus abandonnent leurs biens pour fuir en catastrophe devant les « bolcheviks ».



EN ALLEMAGNE A leur arrivée dans leur pays, les réfugiés sont hébergés dans des camps. Ici, en Bavière, en 1949, le camp de Hof-Moschendorf, administré par la Croix-Rouge.

L'accueil des réfugiés venus d'Orient en 2015 solde les comptes de l'exode de 1945 provoqué par les nazis



Les Ossies Dès l'été 1989, 300 000 citoyens de la RDA profitent de l'ouverture de la frontière entre la Hongrie, pays de l'Est, et l'Autriche pour gagner la RFA (photo). Le Mur tombe le 9 novembre suivant et la réunification entraîne à son tour des mouvements migratoires.



Rejet Après les violences à Cologne le 31 décembre 2015 et les attaques terroristes en juillet 2016, une partie de l'opinion allemande cherche à stigmatiser les réfugiés. Ci-dessus : manifestation à Riesa, en Saxe, en 2015.

seigneurs de Prusse-Orientale et de Pologne allemande tentaient de rester groupées.

A Anröchte, village de l'ouest de l'Allemagne, un monument commémore, à l'intérieur de l'église, la venue de survivants d'un village allemand de Pologne : il est composé des plaques nominatives que les réfugiés, en partant, avaient détachées des bancs de leur propre église.

UNE BONNE INTÉGRATION

L'arrivée d'un si grand nombre de réfugiés changea l'Allemagne : dans certaines régions protestantes du sud du pays, la présence de catholiques modifia les rapports confessionnels et les cultures locales. Dans l'ensemble, toutefois, l'intégration se déroula sans encombre. L'afflux de 12 millions de personnes, dans une Allemagne qui avait perdu 5,2 millions d'hommes à la guerre et 1,2 million de civils, aida à la reprise des travaux des champs, au redémarrage de l'industrie et à la reconstruction des villes – en un mot, à la résurrection du pays et au « miracle économique », si improprement nommé.

Après la réunification, l'Association des déplacés de guerre tenta de peser sur le tracé des frontières de l'Allemagne avec la Pologne notamment : tant de familles espéraient revoir leur village et récupérer leur bien… Par réalisme politique, et à la demande expresse de la France, la ligne Oder-Neisse, qui séparait déjà la Pologne de la RDA, fut reconnue comme frontière et « l'Est » fut voué à demeurer une inextinguible nostalgie dont témoigne encore actuellement une kyrielle de publications, magazines et documentaires – comme une nostalgie pied-noire qui aurait, elle, droit de cité.

C'est encore de l'Est qu'arrivèrent des réfugiés. Dès les années 1950, de nombreux Allemands avaient fui la « zone soviétique », puis la RDA, jusqu'à la construction du mur de Berlin en 1961 (2,7 millions en tout). A l'été 1989, l'Allemagne renoua avec la geste des réfugiés : plus de 300 000 citoyens de l'Est passèrent en RFA, *via* la Hongrie, qui avait relâché ses contrôles, et l'Autriche. L'expérience de l'enfermement (en RDA) et de la fuite des réfugiés est une composante majeure de la mémoire allemande, que nous ne connaissons pas aujourd'hui : 12 millions de réfugiés en 1944-1946, puis 3,3 millions venus de RDA depuis 1949 composent une population abondante, massive, qui permet de dire que c'est bien chaque famille, et toute la société allemande, qui a fait, directement ou indirectement, l'expérience de l'exode.

A l'heure actuelle, malgré les fortes réticences qui pèsent sur l'accueil des réfugiés venus d'Orient, malgré les violences qui, en Saxe notamment, ont émaillé la création de centres d'accueil, cette expérience historique pèse fortement sur les choix faits par la chancelière Angela Merkel, citoyenne de RDA jusqu'en 1990, avec le soutien du président Joachim Gauck, lui-même *Ossi*. La mobilisation citoyenne dans la prise en charge des réfugiés, le dévouement des associations, tiennent à la culture d'engagement civique propre à un pays où l'on n'attend traditionnellement pas tout de l'État, mais aussi à la mémoire longue des épisodes de fuite et de refuge.

On a pu dire que l'empressement allemand à accueillir plus de 1 million de personnes en 2015 était dû à la volonté de faire oublier le nazisme. C'est en partie vrai, et d'autant plus vrai que l'accueil de 2015 soldait les comptes de l'exode de 1945, provoqué par les nazis. ■



Complétez votre collection

LE MENSUEL
6,40€ le numéro







ANNÉE 2015

■ **N°407 janvier 2015**
Dossier : Les racines du nationalisme.
Moïse depuis 3 000 ans.

■ **N°408 février 2015**
SPÉCIAL : Arméniens.
200 000 ans de transition énergétique.

■ **N°409 mars 2015**
Dossier : Le rire et les larmes.
Les émotions au Moyen Âge.
Lecture historique du djihadisme.

■ **N°410 avril 2015**
Dossier : Combats pour une presse libre.
Les historiens ont-ils abandonné les archives ?

■ **N°411 mai 2015**
Dossier : Les pacifistes. Jusqu'où aller pour éviter la guerre ?
Vatican II. La poussée à gauche de l'Eglise.

■ **N°412 juin 2015**
Dossier : Bagdad. Le rêve et la guerre.
Le Panthéon. « Un temple à la gloire de l'homme ».

■ **N°413-414 juillet-août 2015**
NUMÉRO DOUBLE
SPÉCIAL : 1931 - 1945 Asie - Pacifique, l'autre guerre mondiale.

■ **N°415 septembre 2015**
Dossier : Quand les esclaves se rebellent.
Climat : l'homme entre en scène.

■ **N°416 octobre 2015**
SPÉCIAL 50 pages : La chute de Rome.
Le président est-il républicain ?

■ **N°417 novembre 2015**
Dossier : Communistes, pourquoi ils y ont cru.
Voyage dans le secret de l'Etat.

■ **N°418 décembre 2015**
Dossier : Newton
Syrie : La guerre des berceaux.

ANNÉE 2016

■ **N°419 janvier 2016**
Dossier : La révolution gothique.
Portrait historique des djihadistes.

■ **N°420 février 2016**
Dossier : Les sociétés préhistoriques.
Édition «Mein Kampf», histoire d'un livre.

■ **N°421 mars 2016**
Dossier : Les juifs de Pologne.
Colloque : Le siècle des reporters de guerre.

■ **N°422 avril 2016**
Dossier : Les fanatiques de l'Apocalypse.
Dublin, 1916 : Naissance de l'Irlande.

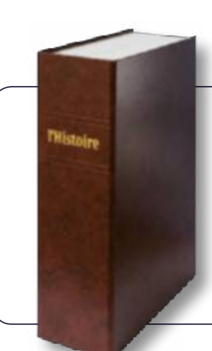
LES COLLECTIONS DE L'HISTOIRE
6,90€ le numéro

De véritables livres au prix d'un magazine.

ANNÉE 2014
■ **N° 63 :** Le Portugal, l'empire oublié
■ **N° 64 :** Le temps du bagne
■ **N° 65 :** L'Allemagne, de Luther à Merkel

ANNÉE 2015
■ **N° 66 :** L'Australie, des Aborigènes aux soldats de l'Anzac
■ **N° 67 :** L'âge d'or des abbayes : une révolution religieuse au Moyen-Age
■ **N° 68 :** La Renaissance de François Ier
■ **N° 69 :** Le Proche-Orient, de Sumer à Daech

ANNÉE 2016
■ **N° 70 :** De Carthage à Tunis
■ **N° 71 :** Venise, la cité du monde



Et pour conserver votre collection précieusement

➲ **l'écrin 12 numéros** **18€ seulement**
(hors frais de port)

Retrouvez l'intégralité des numéros disponibles sur le site www.sophiaboutique.fr

Bon de commande

À retourner sous enveloppe affranchie à L'HISTOIRE - BP 65 - 24 chemin Latéral
45390 Puiseaux ✆ 33 (0) 2 38 33 42 89 - nchevallier.s@orange.fr

VPC 427

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______ Pays : ______

Tél. portable : ______ E-mail : ______ @ ______

Pour recevoir plus rapidement des informations sur votre commande, merci de nous indiquer votre e-mail.

Oui, je souhaite recevoir dans les 10 jours la commande ci-dessous

Indiquez ci-dessous les numéros souhaités	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
■ L'HISTOIRE	____	6,40 €	____ €
■ LES COLLECTIONS DE L'HISTOIRE	____	6,90 €	____ €
■ L'écrin L'HISTOIRE 12 numéros	____	18,00 €	____ €
FRAIS DE PORT : France métropolitaine (Étranger : nous contacter) 1,50€ le numéro / + 0,50€ le numéro supplémentaire 6,85€ l'écrin / 8,35€ de 2 à 3 / 9,10€ de 4 à 5 Au-delà de 5 écrins, nous contacter.	____ ____		____ € ____ €
Total de ma commande (Frais de port inclus)			____ €

Je règle aujourd'hui par :

❒ chèque à l'ordre de *Sophia Publications* ❒ carte bancaire

N° ______

Je note aussi les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de ma carte bancaire, au niveau de la signature : ______ Expire fin : ______

Signature obligatoire :

Votre commande sera expédiée à réception de votre règlement.

Loi informatique et libertés : vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Elles pourront être cédées à des organismes extérieurs sauf si vous cochez la case ci-contre ☐



DAVID E. SCHERMAN/THE LIFE PICTURE COLLECTION/GETTY IMAGES

Kathryn Hulme, au

Dans l'urgence des mois d'après-guerre, l'Américaine Kathryn Hulme prend la tête du camp de Wildflecken, en Bavière, où furent internés jusqu'à 20000 Polonais.

***Par* MARIANNE AMAR**

Historienne, responsable de la recherche au Musée national de l'histoire de l'immigration, Marianne Amar a dirigé, avec I. Lacoue-Labarthe et L. Teulières, « Retour au temps long », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire,* 2014.

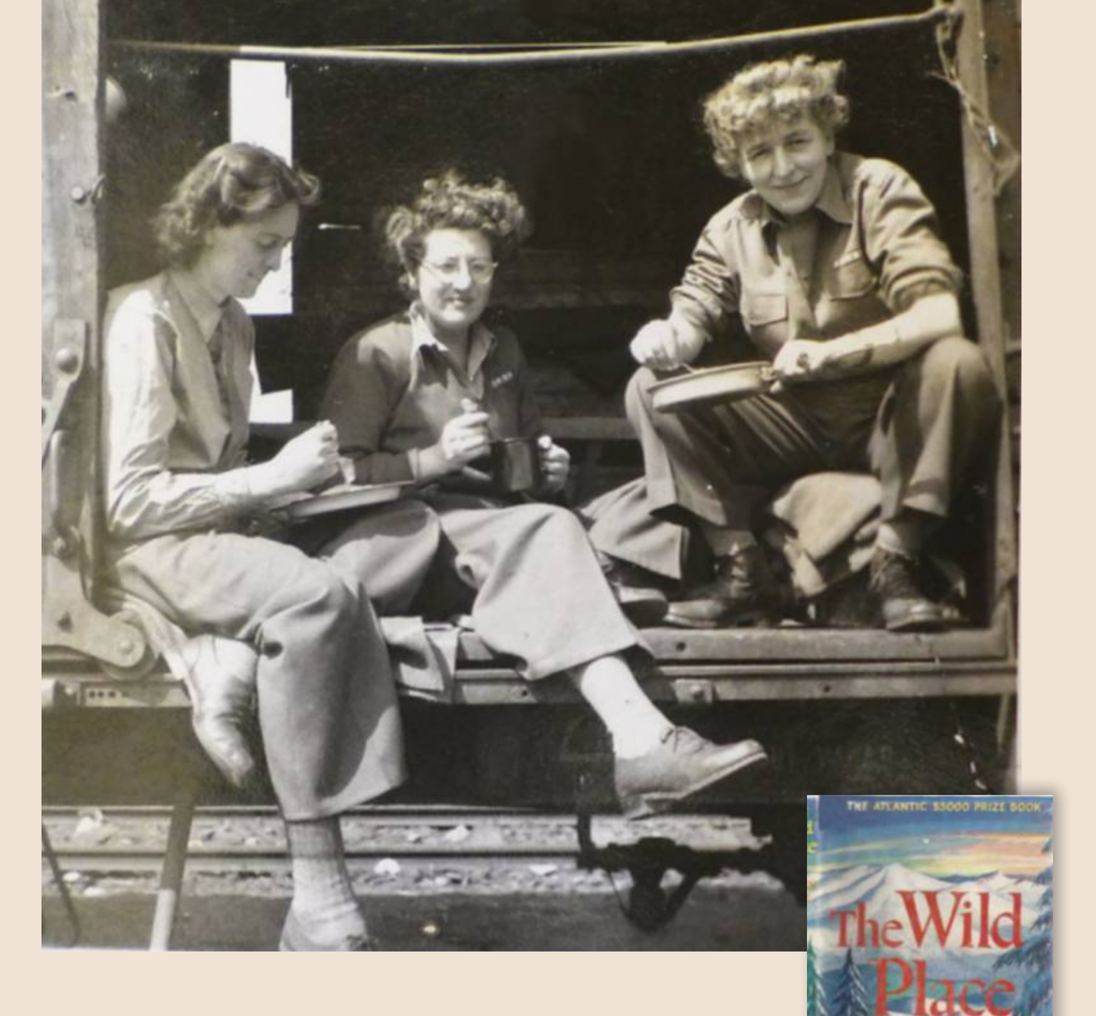
Le 6 août 1945, Kathryn C. Hulme débarque en Allemagne, au camp de Wildflecken. Elle doit y prendre ses fonctions de directrice adjointe, à la tête d'une équipe de l'Administration des Nations unies pour les secours et la reconstruction (Unrra). Fondée en 1943 par les Alliés, celle-ci est chargée, après la victoire en Europe, du ravitaillement et du rapatriement des prisonniers, des déportés et des déplacés.

A Munich, l'armée leur a dit que le camp se trouvait *« quelque part dans la brousse »* avec 2000 personnes déplacées, de nationalités inconnues. Wildflecken compte en fait 18000 DP *(displaced persons)*, presque toutes polonaises. Dans une Allemagne où circulent des millions de réfugiés, c'est une véritable ville qu'il faut nourrir, loger, soigner, administrer. Soit 2000 calories par jour et par réfugié, 36000 m³ de bois pour l'hiver, sept naissances quotidiennes : l'Unrra exige des statistiques précises. Hulme doit aussi compter avec la corruption, la violence et le marché noir – tout s'achète, tout se vole, même les vaches allemandes destinées à l'abattoir clandestin.

En fait, le camp n'arrête rien, ni les hommes, ni les marchandises. Les réfugiés ne cessent de circuler à travers l'Allemagne occupée, pour être regroupés par nationalité. A Wildflecken, un jour, on renvoie 800 Ukrainiens, remplacés le lendemain par

▸ Engagée
Kathryn C. Hulme, née en 1901 à San Francisco, s'engage pendant la guerre comme soudeuse sur un chantier naval, puis rejoint les équipes de l'Unrra à Wildflecken. Ici, en avril 1946, elle est, à droite, avec deux autres membres de l'Unrra au départ d'un train de rapatriement. Elle raconte son expérience dans *The Wild Place* (1953).

◂ Wildflecken
Base d'entraînement militaire sous le régime nazi, le camp de Wildflecken, au nord de la Bavière, passe aux mains de l'armée américaine en avril 1945, puis des organisations chargées des « personnes déplacées » : l'Unrra puis, en 1947, l'OIR. Le camp comptera jusqu'à 20 000 réfugiés, essentiellement polonais. Il ferme en 1951.



côté des déplacés

900 Polonais. Il faut aussi organiser les rapatriements, parfois contre la volonté des intéressés. *« Trahison »*, écrit Hulme en 1945, avant de défendre la politique des retours. En avril 1946, pour encourager les récalcitrants, elle les accompagne jusqu'en Pologne.

Une trentaine de wagons de marchandises surchargés de bagages, des prières à chaque arrêt, des chants patriotiques, aucun Russe en vue à l'arrivée : pour ce convoi, *« tout s'est passé en douceur »*, écrit-elle. Quelques mois plus tard, les *« mauvaises nouvelles »* de Pologne – la victoire des communistes – la rendront plus circonspecte. A partir de 1947, avec la mise en place de l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR), les rapatriements forcés cessent, remplacés par une politique de réinstallation. Hulme quitte alors Wildflecken pour diriger le camp d'Aschaffenburg, toujours en Bavière.

Dans cette histoire « au ras du camp », *« il n'y a pas de dimanches à attendre »*, juste la routine et les urgences. Hulme peine parfois à trouver un sens à ce lieu coupé du monde réel, où les DP se contentent de survivre, désœuvrés. Wildflecken ressemble *« à une étrange version d'*Alice au pays des merveilles », écrit-elle, ce qui la fait douter : *« Réhabilitation, mon Dieu ! Le mot est long et la tâche sans fin. »* Mais elle pressent que se joue ici, dans la confusion, l'attente et l'errance des réfugiés, une partie de l'avenir du monde d'après-guerre. ■

YALE UNIVERSITY, BEINECKE RARE BOOK AND MANUSCRIPT LIBRARY, KATHRYN HULME PAPERS, YCAL MSS22, BOX 46, FOLDER 658

DANS LE TEXTE

« On perd le décompte des jours »

« Les événements filent si vite, et si nombreux, que l'on perd le décompte des jours, des semaines, jusqu'à en oublier le calendrier. Depuis ma dernière lettre, on a accueilli à Wildflecken l'équivalent de six autres camps, envoyé deux ou trois convois vers la Pologne ; on a eu de la neige, puis le dégel, puis la pluie ; on a incarcéré une mère non mariée qui a étouffé ses deux enfants non désirés, on a aussi incarcéré un voleur de chèvre et deux autres qui avaient dérobé le café de l'entrepôt ; on a accompagné un colonel de haut rang pour une minutieuse tournée d'inspection…
On a eu quatre accidents de camion sur les routes verglacées (pas de blessé, sauf les camions qui coûtent chacun 15 000 dollars) ; on a écrit des monceaux de rapports, et lu autant de directives. »

Lettre du 5 décembre 1946.
Les archives de Kathryn C. Hulme sont conservées à la Beinecke Rare Book and Manuscript Library, Yale Collection of American Literature.

Le temps de l'« encampement »

Un phénomène nouveau est apparu dans les années 1990 : des camps de réfugiés de plus en plus nombreux, de plus en plus vastes, et, surtout, qui durent. C'est ce que l'on appelle l'« encampement ».

***Entretien avec* MICHEL AGIER**

Anthropologue, Michel Agier est directeur d'études à l'EHESS et chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il vient de publier *Les migrants et nous* (CNRS Éditions, 2016).
Cet article est la version mise à jour de « 15 millions de hors-du-monde », *L'Histoire* n° 365, juin 2011.

L'Histoire : A propos des réfugiés, vous avez développé dans vos livres la notion d'« encampement ». Qu'entendez-vous par ce terme ?

Michel Agier : « *Encampment* » – c'est le terme anglais – est une notion utilisée par Barbara Harrell-Bond, la fondatrice du Centre d'études sur les réfugiés à l'université d'Oxford. En transposant ce mot en français, j'ai voulu mettre en évidence un sens qui n'existe pas dans le mot « camp » : l'idée de la mise en camp comme choix politique. J'ai tenu aussi à souligner la nouveauté d'un processus apparu à la fin de la guerre froide. Jusque-là, dans les camps non gouvernementaux, la dimension humanitaire, compassionnelle, urgente de l'accueil semblait indiscutable. Or, depuis vingt-cinq ans, cette dimension protectrice semble se retourner contre les personnes sur lesquelles on est censé veiller. Le camp est devenu le lieu d'une mise à l'écart.

L'H. : Ce que vous décrivez là, n'est-ce pas déjà le modèle du camp palestinien ?

M. A. : Oui. En 1948, avec la création de l'État d'Israël, 700 000 réfugiés palestiniens ont été expulsés et se sont installés à Jéricho, à Naplouse et au-delà, en Jordanie, en Syrie et au Liban, dans des camps qui se sont transformés en sortes de villes ou de quartiers dans lesquels ils vivent encore, bloqués par un conflit qui s'enlise.

Les camps palestiniens font donc partie de ces « ghettos » qui ont la particularité d'être devenus des formes urbaines. Le mot « réfugié », dans ce cas, désigne la condition inférieure du citadin. Ainsi, à Naplouse, où se côtoient des Palestiniens qui vivaient déjà là en 1948 (dans ce qui est maintenant la Cisjordanie) et des réfugiés palestiniens logés dans l'un des quatre camps de la ville. Mais ils n'ont pas le même statut : les réfugiés n'ont ni le droit de vote municipal ni le droit de posséder une terre ou une maison.

L'H. : Revenons à ce qui s'est passé en Afrique ou en Asie dans les années 1960 et 1970. C'était le temps des camps qui s'ouvraient dans l'urgence ?

M. A. : Oui. Des camps ont été ouverts, pour des périodes limitées, dans les années 1960, 1970 ou 1980, en lien avec les conflits de ces époques. Ce fut le cas pour les réfugiés afghans au Pakistan au moment de l'invasion soviétique en 1979. De même, après 1975, on assiste à une multiplication d'installations provisoires au Cambodge et surtout en Thaïlande, suite à la fuite de centaines de milliers de réfugiés du Vietnam et du Laos. L'Amérique du Nord et l'Europe en ont accueilli plus de 500 000. Mais, dix ans plus tard, leurs portes se sont fermées et un million de réfugiés cambodgiens se sont retrouvés entassés en Thaïlande et au Vietnam dans des camps, parfois encerclés de barbelés et assimilables à des camps de prisonniers.

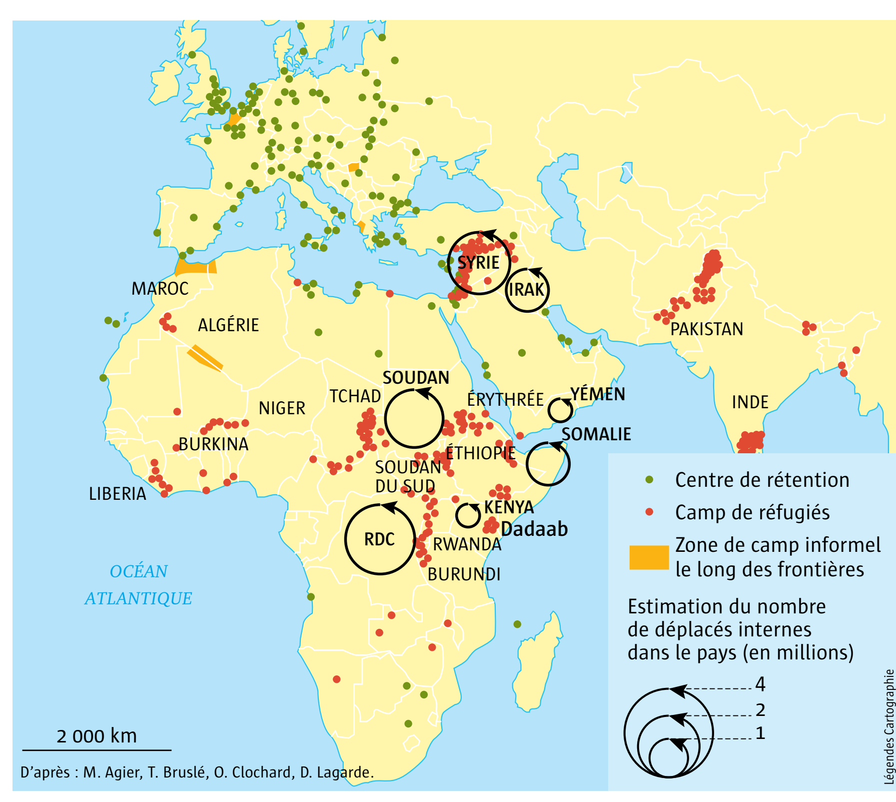
L'H. : S'agit-il du phénomène d'« encampement » ?

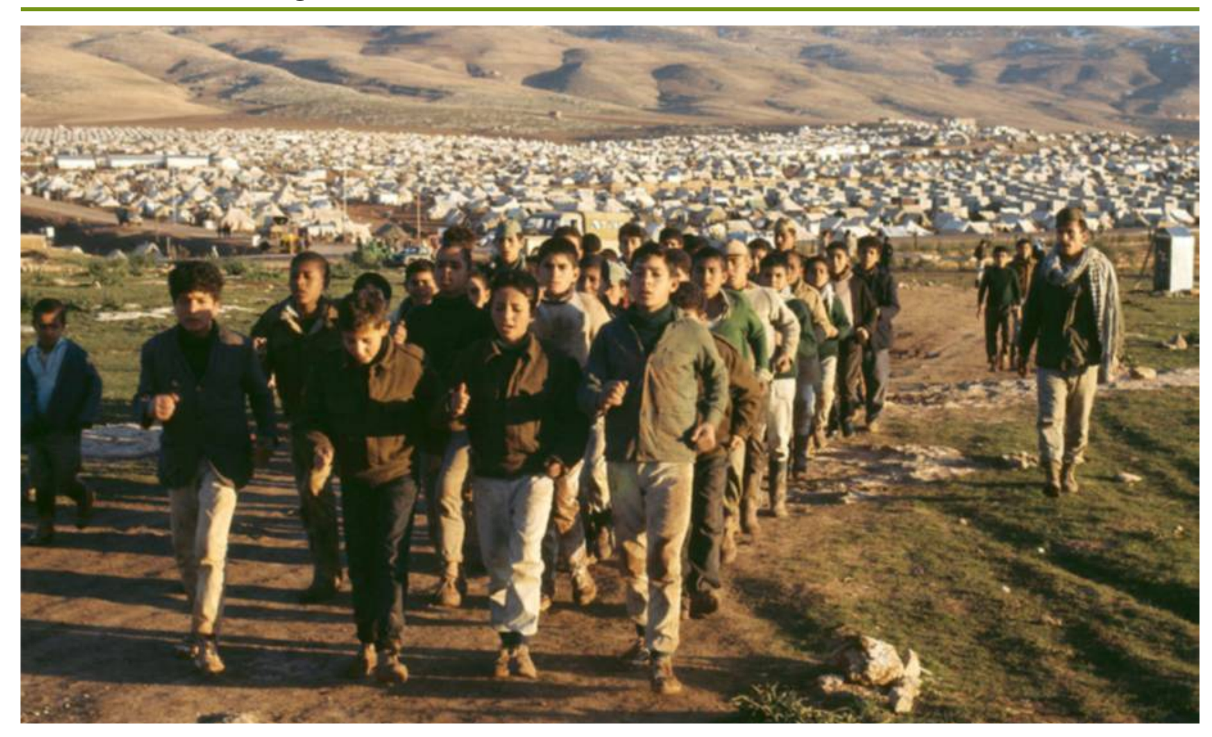
M. A. : Oui, l'« encampement » désigne des camps qui continuent à exister même si le conflit dont ils sont une conséquence a pris fin. C'est le cas du camp >>>

Dadaab, le plus grand camp du monde

Les 450 camps de réfugiés des Nations unies sont situés au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Ils abritent 6 millions de personnes. Le plus grand, le camp de Dadaab, au Kenya, regroupe à lui seul 350000 personnes (photo ci-dessus). Les camps de déplacés internes – que l'on évalue à plus d'un millier faute de données officielles car ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle –, comptent au moins 6 millions de personnes, sans compter les millions de dispersés syriens et irakiens. Encore plus difficiles à chiffrer, les camps de migrants auto-installés seraient plusieurs milliers à l'échelle de la planète, dont une bonne part en Europe. Ces regroupements, aussi appelés « ghettos » ou « jungles », sont installés le long des frontières ou dans les interstices urbains, comme à Calais et Dunkerque.
Les centres de rétention, enfin, ces lieux où les gouvernements « parquent » les migrants illégaux en attendant un hypothétique retour dans leur pays d'origine, sont plus d'un millier dans le monde. Au total, 17 millions de personnes vivent ainsi dans un camp.

SIEGFRIED MODOLA/UNHCR





LES PORTEURS DE TERRE

Elias Sanbar, ambassadeur de la Palestine à l'Unesco, raconte son départ d'Haïfa en 1948.

Deux ans après la création de l'État d'Israël et le début de la première guerre israélo-arabe (mai 1948), la Palestine est rayée de la carte : Gaza est sous administration militaire égyptienne et la Cisjordanie vient d'intégrer le royaume de Jordanie. La population palestinienne passe de 1 400000 personnes, selon un recensement britannique mené en 1948, à 151 000 en 1949 (chiffres israéliens). En un an, près de 1 250 000 personnes ont « disparu » car forcées de quitter les terres israéliennes, ou sont devenues « des exilés sans bouger » en restant dans des régions qui, elles, se sont détachées de leur pays, explique Elias Sanbar.

« Pour ceux qui ont été déplacés de force (environ 700000), le terme qui illustre le mieux ce qu'ils ressentent est celui de noyade : leur pays, et même son nom ont été noyés. Néanmoins, en 1948, tous sont persuadés de ne partir que pour quelques jours. C'est un phénomène courant, j'en ai parlé avec des exilés du monde entier : tous disent que, s'ils avaient su qu'ils ne pourraient jamais revenir, ils se seraient fait massacrer sur place.

» En 1948, le Premier ministre israélien Ben Gourion instaure un “comité des noms” pour remplacer la totalité des toponymes de la Palestine ; cela va des sentiers aux ruisseaux ! D'où une obsession chez les “noyés” : emmener le lieu disparu partout là où ils vivent. Les réfugiés palestiniens sont des porteurs de terre. Chacun s'est chargé de la parcelle de terre dont il vient, fort de l'idée que, lorsqu'il rentrera, il la redéposera intacte à sa place originelle. Les régions se sont reformées en exil : dans les premiers camps, on se regroupait par familles et par villages en reproduisant leurs configurations d'origine.

» J'avais 18 mois quand mes parents ont dû quitter Haïfa, où je suis né, pour Beyrouth, où ma grand-mère maternelle nous a hébergés, et je n'ai revu ma maison natale qu'en 1996. Mais je connaissais d'avance tout ce que j'allais y découvrir : je savais où étaient les écuries transformées en atelier d'enseignes de magasins, ce qu'il y avait autrefois dans le jardin, je connaissais même dans le détail le dessin du dallage ! Et je ne suis pas une exception, ce processus fonctionne à l'échelle nationale.

» Aujourd'hui, nous avons reconquis notre nom et notre existence, mais pas nos droits. Notons que la grande spécificité des réfugiés palestiniens, c'est que notre culture, elle, n'a jamais été menacée de disparaître. Nous sommes des Arabes exilés chez des Arabes. Nous avons perdu nos droits mais pas notre langue, ni notre cuisine, ni notre musique, ni nos références littéraires… C'est pour cela qu'il n'y a pas à proprement parler de diaspora palestinienne : nous n'avons jamais été exilés parmi des étrangers. »

(Propos recueillis par **Juliette Rigondet**.)

▲ Enfants palestiniens dans un camp de réfugiés en Jordanie, en 1969.

BRUNO BARBEY/MAGNUM

« Les camps font partie de la “gouvernance” mondiale mais comme s’ils étaient le lieu de vie de citoyens de seconde zone »

>>> de réfugiés de Maheba en Zambie, créé en 1971 au moment des luttes pour l’indépendance de l’Angola. C’est un site de près de 60 000 habitants, sous mandat du HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés), que les autorités n’arrivent pas à fermer alors qu’un accord de paix signé en 2002 entre l’Unita – Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola – et le gouvernement a mis fin à la guerre civile.

Comme dans les camps palestiniens, on trouve ici une agglomération hybride, un mélange de villages, de quartiers et de tentes d’hébergement de transit, où s’est développée une vie sociale avec quelques activités agricoles et des petites écoles tenues par une ONG jésuite. Le camp a grossi : en plus des Angolais sont arrivés des Rwandais, des Burundais, des Congolais… Maintenant, les gens se sentent chez eux dans ce qui devait au départ être un refuge provisoire. Près de quinze ans après l’annonce du retour des Angolais en Angola, le lieu a fini par s’intégrer au tissu régional – ce qui a favorisé la recherche de solutions juridiques pour les réfugiés et leurs descendants restés sur place –, alors qu’une autre partie de l’espace (occupée par les Rwandais et Burundais) reste sous la juridiction du HCR.

L’autre caractère typique des années 1990, c’est l’immensité des camps : avec la fin de la guerre froide, de nouveaux conflits sont apparus. Lors des plus violentes crises, comme après le génocide au Rwanda en 1994, les camps de réfugiés situés dans l’est du Congo ont vu affluer près de 150 000 personnes. Décennie des très grands camps, en particulier en Afrique, les années 1990 sont aussi marquées par l’émotion compassionnelle provoquée par les images sidérantes de paysages de tentes sans fin. C’est aussi l’époque d’un énorme développement économique et logistique des organisations humanitaires. Ainsi des très grandes ONG, telles que IRC (International Rescue Committee), Oxfam International, l’Alliance internationale Save the Children, Médecins sans frontières.

On voit naître un « gouvernement humanitaire des indésirables », la séparation d’une population mondiale précaire et surnuméraire, traitée comme un monde extérieur à notre propre monde, que l’on regarde de manière lointaine, avec compassion tout autant qu’avec peur et/ou hostilité. Les camps ont pris, dans ce nouveau contexte, un tout autre sens. Ils sont à la fois dehors et dedans. Ils font bien partie de la « gouvernance » mondiale mais comme s’ils étaient le lieu de vie de citoyens de seconde zone. Le camp de Dadaab au Kenya illustre parfaitement cette politique du gouvernement humanitaire. Considéré comme le plus grand camp du monde, il est en fait composé de quatre sites juxtaposés, et regroupe entre 350 000 et 450 000 habitants selon les périodes.

L’H. : Peut-on esquisser une typologie de ces camps ?

M. A. : Oui. On peut distinguer les campements « auto-installés », peuplés par des migrants abandonnés ou rejetés qui se trouvent eux-mêmes un lieu de refuge – dans un contexte globalement hostile –, en s’organisant parfois très bien.

Cela s’est vu en France avec ce qui fut la première « jungle » de Calais, celle qui a été démantelée en septembre 2009 par Éric Besson, alors ministre de l’Immigration. Plusieurs campements et squats ont fait suite à cette évacuation. Pendant plusieurs années, notamment grâce à l’action des associations calaisiennes d’aide aux migrants, ces derniers ont formé des petits campements, généralement de 20 à 50 personnes (jamais plus de 100). Mais l’impossibilité de franchir les frontières a fait durer ces lieux au-delà de ce qui était prévu. On peut également citer le campement de Patras en Grèce, qui a existé de fin 1996 à juillet 2009, moment où il a été détruit par décision de l’État.

Deuxième catégorie : celle des déplacés internes. Cette fois, il s’agit de personnes qui ne passent pas de frontières nationales, mais sont contraintes de fuir leur village et rejoignent des lieux où elles se sentent à l’abri. Cette forme de camp est la plus répandue. Son nombre est fluctuant, mais on peut l’évaluer à plus d’un millier, abritant en tout quelque 6 millions de personnes. On en compte des dizaines dans l’est de la République démocratique du Congo, plus de 200 au Soudan, et on sait qu’il y en a beaucoup en Afghanistan. A Haïti, plus d’un an après le tremblement de terre de janvier 2010, il y avait encore plus de 1 000 camps de déplacés. En Syrie, depuis le début de la guerre, des millions >>>

DANS LE TEXTE

« Ne rien lâcher »

« A Kule, camp ouvert *[en Éthiopie]* le 1er mars *[2014]*, ils sont 1 500 à arriver chaque jour. *[…]* Après une marche d’enfer, les réfugiés découvrent des conditions de vie déplorables *[…]*. Ils s’entassent à 300 dans des hangars humides de 150 m^2. Les familles nombreuses ont droit à des tentes séparées. *[…]*
Un enfant de 3 ans à peine tourne autour d’un container dix fois plus grand que lui. Il contient 5 000 litres d’eau potable. Seulement dix de ce type parsèment le camp. C’est la bagarre entre les réfugiés en quête de 2 litres quotidiens *[…]*. Nionkong, une mère de famille, la peau sur les os, jerrican à la main, ne lâche rien. “Il faut se mettre dans la file d’attente avant 9 heures du matin. Après, c’est fini, il n’y a plus d’eau. Puis l’eau n’est pas bonne. Certains attrapent le choléra”, dit-elle. »

J. Boulo, « Accueil des réfugiés : l’Éthiopie devient le premier site africain », *Le Point Afrique*, 22 août 2014.



TOUJOURS PLUS GRAND Ci-dessus : le camp de Khanke, dans le Kurdistan irakien. Ce camp a été d'abord conçu pour accueillir 1 350 familles déplacées. Mais, face à l'afflux de réfugiés, les autorités l'ont étendu pour faire place à 20 000 individus, dont de nombreux yézidis.

>>> de Syriens vivent dans de tels camps de « déplacés internes ». Ces campements sont aujourd'hui pris en charge par des ONG – le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou d'autres associations.

L'H. : Les camps sous contrôle du HCR appartiennent donc au troisième type de camps, ceux dits « de réfugiés ». Pour cela, il faut qu'il y ait franchissement de frontière ?

M. A. : Oui. C'est pourquoi j'utilise parfois, pour parler du HCR, l'expression de « police des camps », dans la mesure où cette institution onusienne impose aux réfugiés un site hors duquel elle ne prodigue aucune assistance. Ce qui donne parfois lieu à des manifestations violentes : en juin 2003, à Conakry (Guinée), des Libériens à qui l'on refusait le statut de réfugié – on exigeait d'eux, pour cela, qu'ils s'installent dans des camps à 600 kilomètres de là – ont retenu dans son véhicule et menacé le représentant du HCR.

Ces camps, reconnus par le HCR (mais parfois gérés par des ONG travaillant sous contrat avec lui), correspondent à la norme onusienne. On en compte au moins 450 dans le monde, qui abritent 6 millions de réfugiés – davantage, en fait, si l'on pense aux nouveaux camps de réfugiés syriens ou irakiens créés en Turquie ou en Jordanie. Depuis quelques années, le HCR évite d'avoir de trop grands camps : il essaie de ne pas dépasser 10 000 personnes afin de limiter les risques d'épidémies et d'émeutes. Installés dans des forêts ou dans des zones désertes concédées par les États, les camps donnent à leurs aménageurs l'impression d'agir sur une table rase, sur laquelle ils peuvent déployer toute leur logistique humanitaire, comme tracer des voies ou transporter de l'eau par camion-citerne. Cela renforce le sentiment de puissance qui traverse les organisations et parfois les employés de ces ONG qui vont *« prendre la place du gouvernement »* – termes entendus à Haïti à propos de la gestion du camp Corail, regroupant 75 000 déplacés suite au tremblement de terre de janvier 2010. Ce pouvoir sur la vie, associé à la mise à l'écart des espaces et du droit des États-nations, fonde le gouvernement humanitaire comme une réalité pour certaines catégories de la population : c'est une réalité technique, logistique, durable, où le discours du soin pour « le vulnérable » peut disparaître sous ce qui lui est toujours adjoint – une politique du contrôle de « l'indésirable ».

Ajoutons que les camps de réfugiés gérés par le HCR sont parfois clos. Les gens ne sont pas « prisonniers » mais beaucoup se considèrent comme tels. En Thaïlande ou dans le sud du Liban, certains camps sont entourés de barbelés et de miradors, ailleurs simplement d'un mur. On peut alors parler d'enfermement ou de privation légale de la liberté de circuler.

C'est un point commun avec le quatrième type de camp : le centre de rétention, où sont retenus des migrants dits « clandestins » – traités, donc, comme des prisonniers – avant d'être renvoyés dans leur pays d'origine, voire avant même qu'ils aient pu déposer une demande d'asile. C'est le cas des centres de détention que l'Australie gère sur l'île Christmas dans l'océan Indien, ou du centre d'identification de Lampedusa en Italie. Ces centres relèvent de la police nationale, les organisations humanitaires n'y ont donc qu'une fonction secondaire. C'est ce qui caractérise aussi les fameux « hotspots » imaginés par l'Union européenne fin 2015. D'abord on a cru avoir affaire à des centres d'accueil, puis à des centres d'identification. Il s'avère que ce sont des camps de rétention et d'expulsion des « migrants ».

E. COLT/UNHCR

« De l'argent circule dans le camp. Car, si la nourriture de base et le logement sont gratuits, le reste, il faut l'acheter »

L'H. : Les réfugiés installés dans les camps sont-ils totalement dépendants de l'aide humanitaire ?

M. A. : Au début, ce qui prime c'est l'urgence : se nourrir, se faire soigner. Il faut environ deux ans pour que les gens comprennent que cette situation n'est pas aussi provisoire qu'ils le pensaient. Alors, ils réorganisent leur vie. Certaines familles se recomposent : des veufs, parfois avec enfants, s'installent ensemble, ne serait-ce que pour survivre. De petites écoles, d'alphabétisation et primaires, sont mises en place. Il y a beaucoup de naissances, ce sont des lieux pleins de vie. S'ils ont assez de terrain pour cela, certains cultivent des parcelles pour se nourrir mais aussi pour vendre dans le camp leur surplus : tomates, oignons, plus rarement du riz. A Dadaab, certains réfugiés agriculteurs peuvent même vendre, à des commerçants extérieurs, du riz, des fruits et légumes. Beaucoup de gens, sur place, travaillent pour les ONG : en participant à la fabrication de puits, de routes, de l'équipement sanitaire, en faisant le chauffeur… C'est même une des ressources les plus importantes du camp, et la base stable de son économie !

Ces personnes comptent généralement parmi les leaders : ce sont souvent celles qui savent parler anglais, et elles sont rémunérées. Il y a donc de l'argent qui circule dans le camp, une petite économie qui se met en place. Car si la nourriture de base – farine, huile, riz, sel – et bien sûr l'abri sont gratuits, le reste, il faut l'acheter. Mais l'accès au travail et à cette économie est inégal, ce qui entraîne une hiérarchisation sociale et peut provoquer des conflits. On peut dire qu'une espèce de vie politique s'organise, où s'expriment les revendications contre les ONG, l'ONU, les Blancs… Dans les camps d'Afrique de l'Ouest, certains pasteurs très populaires deviennent de véritables leaders politiques (il y a beaucoup d'églises dans les camps, que les gens construisent eux-mêmes).





ÉCOLES ET SUPERMARCHÉS Ce qui devait être provisoire s'éternise et nombreux sont les camps à se transformer en véritables villes où l'on trouve des écoles (en haut : à Pajhman, en Afghanistan) et même des supermarchés, comme ci-dessus en Jordanie, au camp d'Azraq.

L'H. : Quelles sont les perspectives d'avenir ?

M. A. : De nouveaux camps s'inventent sans cesse, comme on le voit ces dernières années en Europe. A Calais, après l'errance et les campements dont on parlait plus tôt, l'État – c'est-à-dire la préfecture, à la demande de la mairie – a organisé en avril 2015 le transfert et le regroupement de la population migrante à 7 kilomètres de la ville. C'est devenu un « camp de regroupement ». Mais avec la forte solidarité européenne qui s'est développée, en quelques mois, le camp s'est transformé en une forme urbaine proche du bidonville. Une sorte d'hospitalité urbaine autogérée a émergé. C'est cela que le gouvernement a détruit en mars 2016, relançant un nouveau cycle d'errances, de campements, de squats et d'autres violences contre les migrants.

Car parler de la vie dans les camps, c'est aussi évoquer la violence liée à l'enfermement, les femmes réfugiées violées, notamment quand elles travaillent en dehors du camp ou en sortent pour chercher du bois.

Il est important de distinguer les différentes catégories de cet ensemble. Et de s'attendre à davantage de diversité encore, l'imagination des formes de l'encampement semblant sans limite aujourd'hui ! Mais ce qui constitue l'unité de cet ensemble, et dont rend compte le concept de « forme-camp », c'est la présence de trois caractères récurrents à plus ou moins haute dose : l'exception sur le plan juridique et politique, l'extraterritorialité sur le plan spatial, et l'exclusion sur le plan des structures sociales. C'est la fiction d'un « dehors » sous ces trois aspects qui rapproche ce qui se passe à Calais de ce qui se passe à Dadaab au Kenya ou à Lesbos en Grèce. Et c'est ce qui rend plus lointain l'horizon d'un monde commun.

(Propos recueillis par **Pap Ndiaye**.)

SEBASTIAN RICH/UNHCR. JORDI MATAS/UNHCR

LE COLLÈGE DE FRANCE RELÈVE LE DÉFI

Crise des réfugiés ou crise de l'hospitalité ? L'institution ouvre le débat, explique Patrick Boucheron l'un de ses professeurs.

C'est une tradition, au Collège de France, d'inaugurer l'année par un événement scientifique ouvert au public, où des spécialistes de toutes disciplines viennent rendre compte des recherches les plus récentes. Les migrations constituent pour cela un bon objet : on ne peut les aborder désormais que dans une perspective interdisciplinaire.

» **Songez aux migrations de longue durée** et à grande échelle qui ont animé le peuplement de l'humanité : c'est grâce au dialogue entre archéologues, historiens, linguistes et biologistes que l'on s'en fait aujourd'hui une idée plus claire. Aussi aborderons-nous cette question au large, de l'Afrique préhistorique à la Chine contemporaine, avec des anthropologues, des sociologues, des économistes, mais aussi des psychologues et des médecins.

» Dès lors que l'on traite ces questions de vagues migratoires dans une approche élargie, on échappe aux hantises du présent. Non pour se dérober à ses exigences politiques et éthiques, mais pour se donner les moyens intellectuels de faire front aux raccourcis et aux manipulations qui les obscurcissent.

» **Car ils s'alimentent toujours d'une mémoire mutilée** et d'un savoir empêché. Cette année, Alain Prochiantz, administrateur du Collège de France, a souhaité que cette institution défende, par ce colloque, une conception savante et engagée de la recherche publique. Elle doit parfois s'exprimer dans les termes des querelles politiques qui nous agitent. Mais avec une distance nécessaire. Voici pourquoi le colloque s'ouvrira par un débat entre différents acteurs politiques et associatifs européens confrontés à ce que l'on appelle la "crise des migrants".

Cette crise actuelle est en réalité moins une crise des réfugiés qu'une crise de l'Europe dont les réfugiés sont les premières victimes. Elle remet en cause le statut des demandeurs d'asile, met à l'épreuve le principe même de droits de l'homme, et pose toute une série de questions que nous allons tenter de traiter dans leurs dimensions géographique, environnementale, juridique. Sans doute sous-estime-t-on les capacités des sociétés à accueillir les populations déplacées et à accepter les conséquences d'un nouveau cosmopolitisme induit par la mondialisation.

» D'où la nécessité d'un troisième terme à l'intitulé du colloque : celui d'exil. Il déporte l'accent vers la personne déplacée, non pas pour exalter de manière naïve le déracinement, mais pour mieux faire la part entre les notions connexes d'exode, de diaspora, d'asile et de refuge. Dans tous les cas, l'exil produit un savoir – sur l'autre et sur soi-même. Et la figure du scientifique a toujours à faire avec celui de l'exilé : voici pourquoi il appartient à une institution comme le Collège de France de défendre une conception ouverte de la production des savoirs et, au-delà, du progrès des sociétés.

» **Cette interrogation, à la fois si ancienne et si brûlante,** pose la question historique et philosophique de la crise de l'hospitalité. C'est à elle que nous sommes confrontés et, pour l'aborder sereinement, il faut la considérer pour ce qu'elle est : une des plus vieilles, mais aussi une des plus complexes, des institutions sociales de l'humanité. »

(Propos recueillis par **L'Histoire**.)

Migrations, réfugiés, exil, du 12 au 14 octobre au Collège de France. Entrée libre, sans inscription, dans la limite des places disponibles. www.college-de-france.fr



Chronologie

XIIe SIÈCLE AV. J.-C. ULYSSE EXILÉ D'ITHAQUE pendant vingt ans est la figure exemplaire de l'errant dans la littérature occidentale, depuis Homère jusqu'à Joyce.

Ve SIÈCLE AV. J.-C. L'« ASULON » GREC accorde aux fugitifs un refuge auprès d'un sanctuaire ou lieu à caractère religieux.

44 AV. J.-C. SUR LE FORUM ROMAIN, le temple érigé pour le « divin Jules » César reçoit une vocation d'asile.

376 AP. J.-C. DES MILLIERS DE GOTHS fuyant les Huns se massent sur la rive gauche du Danube. En 382, Rome leur accorde un territoire au sein de l'empire.

511 CONCILE D'ORLÉANS codifiant l'immunité dans les lieux religieux pour les personnes accusées de crimes ou de délits de droit commun.

1334 LE ROI DE POLOGNE CASIMIR III accorde un « privilège » aux Juifs expulsés d'Europe.

1492 EXPULSION MASSIVE par les Rois Catholiques des Juifs d'Espagne non convertis.

1539 FRANÇOIS Ier s'arroge par l'édit de Villers-Cotterêts le pouvoir d'accorder l'asile d'État. L'asile ne dépend plus d'un lieu sacré mais du souverain.

1609 300 000 MUSULMANS (morisques) doivent à leur tour quitter l'Espagne.

1685 PRÈS DE 180 000 HUGUENOTS français fuient suite à la révocation de l'édit de Nantes.

1755 « LE GRAND DÉRANGEMENT ». Refusant de prêter serment aux Britanniques, les Acadiens sont déportés. Plus de 10 000 sont dispersées dans les colonies nord-américaines – une partie parvient à rejoindre le Québec ou la France.

1789-1794 LA RÉVOLUTION FRANÇAISE INAUGURE les exils massifs pour raisons politiques : 150 000 « émigrés » quittent la France.

1793 LA CONSTITUTION FRANÇAISE *« donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté* [et] *le refuse aux tyrans ».*

1830-1831 L'ÉCHEC DE L'INSURRECTION POLONAISE contre la Russie provoque la « Grande Émigration », l'exil de 8 500 personnes dont les deux tiers vers la France.

1832 PREMIÈRE LOI EN FRANCE sur les réfugiés : assignation à résidence, octroi d'une aide publique, imposition du passeport intérieur.

1845-1852 LA GRANDE FAMINE IRLANDAISE, causée par le mildiou, une maladie de la pomme de terre, provoque l'exode de plus de 1,5 million d'Irlandais vers l'Angleterre, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

1848 « PRINTEMPS DES PEUPLES ». La répression entraîne l'exil de patriotes et libéraux européens en Grande-Bretagne, Suisse ou Belgique.

1851, 11 DÉCEMBRE VICTOR HUGO arrive clandestinement en Belgique après le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte du 2 décembre.

1871 LES 3 000 COMMUNARDS qui ont échappé à la déportation en Nouvelle-Calédonie rejoignent les exilés de 1848 dans les capitales européennes.

1881-1882 EN RUSSIE, des pogroms suivent l'assassinat d'Alexandre II et provoquent l'exode des Juifs vers l'Amérique et l'Europe.

1892 ELLIS ISLAND, îlot face à Manhattan, devient la principale porte d'entrée aux États-Unis : 12 millions d'Européens y passent jusqu'à sa fermeture en 1954.

1912-1913 LES GUERRES BALKANIQUES provoquent des mouvements massifs de populations entre l'Empire ottoman et les États balkaniques.

1914 PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION ALLEMANDE ne vit pas où elle est née, un record uniquement dépassé par les États-Unis.

1914-1918 LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE fait des millions de déracinés et de déplacés.

1915 LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS entraîne une diaspora des survivants, notamment en Europe occidentale, aux États-Unis et au Proche-Orient.

1919-1923 LES RÉFUGIÉS DE LA PAIX s'ajoutent à ceux de la guerre après le démembrement des empires et la création de nouveaux États.

1921 ET 1924 QUOTAS AUX ÉTATS-UNIS limitant la part d'Européens à 2 % de la population de chaque nationalité présente sur le territoire en 1890.

1921, 27 JUIN CRÉATION du Haut-Commissariat aux réfugiés russes à l'initiative du Norvégien Nansen.
OCTOBRE DÉCHÉANCE COLLECTIVE DE NATIONALITÉ des Russes blancs proclamée par Lénine.

1922 LE « PASSEPORT NANSEN » accorde une identité aux Russes ayant fui la révolution.

1923 AU TERME DE LA GUERRE GRÉCO-TURQUE, *« les citoyens turcs de religion orthodoxe établis en territoire turc sont systématiquement échangés avec les citoyens grecs de religion musulmane établis en territoire grec » ;* 1,5 million de personnes sont déplacées.
AVRIL LES ARMÉNIENS EXILÉS sont interdits de retour par la Turquie de Kemal. Ils bénéficient du passeport Nansen en 1924.

1938, 12 NOVEMBRE DÉCRET du gouvernement Daladier autorisant l'internement des « étrangers indésirables » dans des camps.

1939 500 000 ESPAGNOLS franchissent la frontière pyrénéenne après la défaite des républicains. Les hommes sont internés dans des camps ; les femmes et les enfants dans des centres d'hébergement.
SEPTEMBRE 18 000 À 20 000 ALLEMANDS et Autrichiens réfugiés en France depuis l'arrivée au pouvoir de Hitler sont internés comme « ennemis étrangers ».

1939-1945 LA SECONDE GUERRE MONDIALE provoque l'exode et le déplacement forcé de plus de 40 millions de personnes.

1944-1946 12 MILLIONS D'ALLEMANDS fuient l'Armée rouge ou sont expulsés des anciens territoires du IIIe Reich.

1945-1952 PRÈS DE 250 000 JUIFS SURVIVANTS de l'extermination nazie sont internés dans des camps de déplacés en Allemagne et en Autriche.

1947 CRÉATION DE L'OIR, l'Organisation internationale des réfugiés.

1947-1948 LA PARTITION ET LA GUERRE CIVILE INDIENNE font 14 millions de réfugiés sans prise en charge internationale.

1948 700 000 PALESTINIENS doivent rejoindre, après la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai, les pays voisins (Liban, Syrie, Jordanie) et s'installent dans des camps qui deviennent de véritables villes.

1949 FONDATION DE L'UNRWA, l'office de secours et des travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

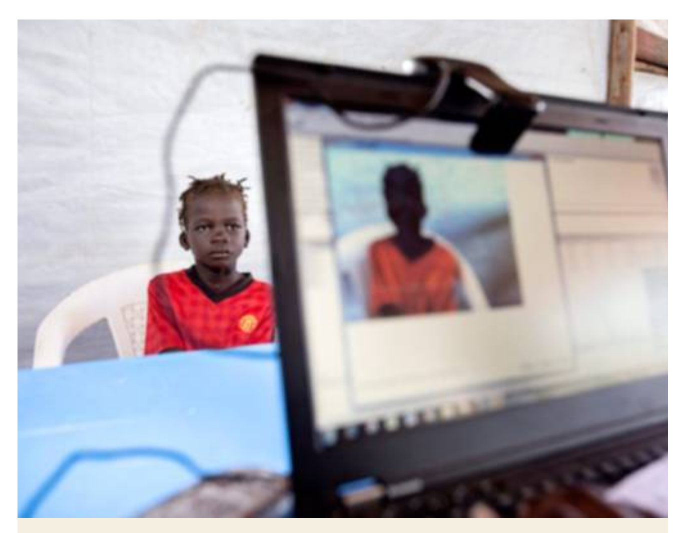
1951 28 JUILLET LA CONVENTION DE GENÈVE définit le réfugié comme une personne hors de son pays, qui ne peut y retourner par crainte de persécutions du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social.

1952 CRÉATION DE L'OFPRA, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

1958-1962 PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE, des dizaines de milliers d'Algériens fuient en Tunisie et au Maroc (camps du HCR). En 1962, plus de 1 million de rapatriés et de harkis partent en France.

ANNÉES 1960 LES GUERRES D'INDÉPENDANCE EN AFRIQUE déclenchent des exodes massifs.

1967 LE PROTOCOLE RELATIF AU STATUT DES RÉFUGIÉS lève la restriction incluse dans la Convention de 1951 qui ne concernait que les *« événements survenus avant le 1er janvier 1951 »* en Europe.



1950 CRÉATION DU HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés) sous tutelle de l'ONU pour porter assistance aux réfugiés de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'optimisme de l'après-guerre, le HCR ne devait pas durer plus de trois ans… En 1956, il est confronté à sa première situation d'urgence avec l'exode consécutif à l'écrasement de la révolution hongroise par les forces soviétiques. Le HCR tâche aujourd'hui d'assurer protection et assistance à 16 millions de réfugiés.
Ci-dessus : dans un camp du HCR en Éthiopie, en 2014.

P. WIGGERS/UNHCR

1973, 11 SEPTEMBRE AU CHILI, le coup d'État de Pinochet contre Allende fait 163 000 exilés. D'autres pays du continent (Uruguay, Argentine, Brésil) connaissent aussi la dictature et ses flux d'exilés.

1975-1979 AU VIETNAM, les boat people fuient après la prise du pouvoir par les communistes. En 1979, la France se mobilise pour leur prise en charge.

1979-1988 EN AFGHANISTAN, l'invasion russe puis la guerre repoussent 6 millions de civils vers le Pakistan et l'Iran.

1980 REFUGEE ACT. La catégorie de réfugié, jusqu'alors non différenciée de celle de l'immigré, est reconnue aux États-Unis.

1985 ACCORDS DE SCHENGEN prévoyant la libre circulation intérieure et la fermeture extérieure de l'Europe. Début du tournant sécuritaire en Europe.

1989 AVANT LA CHUTE DU MUR DE BERLIN, 300 000 citoyens de l'Est passent en RFA *via* la Hongrie et l'Autriche.

1990 ACCORDS DE DUBLIN qui définissent une politique d'asile européenne commune et un dispositif de contrôle renforcé pour éviter les demandes d'asile multiples ou le déplacement d'un pays à l'autre de l'Union européenne.

1991-1995 APRÈS LA SLOVÉNIE (juin 1991) et la Croatie (juillet-décembre 1992), la guerre gagne en 1992 la Bosnie-Herzégovine. Ces conflits engendrent une crise de réfugiés en Europe.

1994 AU RWANDA, le génocide provoque l'exode de plus de 2 millions de personnes.

2000-2016 AU MOINS 30 000 MIGRANTS ont trouvé la mort en Méditerranée.

2000 CRÉATION du fonds européen pour les réfugiés (FER).

2001, 20 JUILLET DIRECTIVE EUROPÉENNE établissant une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées. Elle n'a jamais été appliquée.

2004 CRÉATION DE FRONTEX : mise en commun des polices pour le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne.

2009 DÉMANTÈLEMENT de la première « jungle » de Calais.

2011 LA GUERRE EN SYRIE déclenche une « crise migratoire ». 6 à 8 millions de Syriens sont déplacés à l'intérieur du pays et 5 millions sont partis, dont environ 500 000 en Europe.

2015 L'EUROPE CRÉE DES « HOTSPOTS », centres de rétention et d'expulsion des migrants, en Grèce et en Italie.
SEPTEMBRE PUBLICATION de la photo d'Aylan Kurdi, un Syrien de 3 ans mort sur une plage turque. Angela Merkel annonce que son pays est prêt à accueillir 1 million de demandeurs d'asile.

2016 LE HCR estime à plus de 65 millions les personnes déracinées dans le monde.
MARS DESTRUCTION DE LA JUNGLE de Calais, relançant un nouveau cycle de campements et de squats.
MAI LA MAIRE DE PARIS, Anne Hidalgo, annonce l'ouverture d'un centre pour migrants déployé sur deux sites, au nord et au sud-est de la capitale.
AOÛT UNE ÉQUIPE d'athlètes réfugiés participe aux Jeux olympiques de Rio.

Lexique

APATRIDE
Sans patrie. Le mot apparaît dans la langue française en 1928. Phénomène aussi ancien que la notion de nationalité, l'apatridie devient, après la Première Guerre mondiale et les déplacements de populations qu'elle engendre, un problème international. La définition juridique actuelle est, selon la Convention de New York de 1954, *« toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation »*. L'Ofpra est chargé de reconnaître le statut aux apatrides qui en font la demande en France et de leur assurer une protection administrative et juridique.

ASILE
Du grec *asulon*, « que l'on ne peut piller, inviolable ». Lieu dans lequel un individu craignant pour sa vie est en sécurité. Connu dès l'Antiquité, le droit d'asile a été progressivement codifié à partir du XVIIe siècle. La convention de Genève de 1951 interdit de refouler des réfugiés dans un pays où leur vie est en danger.

BOAT PEOPLE
Désignant à l'origine les Vietnamiens quittant leur pays après la prise du pouvoir par les communistes en avril 1975, le terme est appliqué depuis à tous ceux qui essaient de fuir un pays par la mer sur des embarcations de fortune.

CAMP
Les premiers camps de réfugiés sont apparus en même temps que les grands mouvements de populations dans les années 1920. Les autorités françaises ouvrent dès 1939 des camps pour les réfugiés espagnols. A ces constructions temporaires succèdent en 1948, avec les camps palestiniens, des structures permanentes, véritables « ghettos » qui perdurent même après la fin des conflits. Aujourd'hui, entre 17 et 18 millions de personnes vivent dans des camps.

CIMADE
Né en 1939 au sein de la jeunesse protestante, le Comité intermouvements auprès des évacués fut créé pour aider les Alsaciens et Lorrains déplacés par les autorités au début de la Seconde Guerre mondiale. Dès l'été 1940, la Cimade vient en aide aux réfugiés étrangers internés dans les camps de la zone sud. Elle assiste actuellement des dizaines de milliers de migrants et de demandeurs d'asile.

CONVENTION DE GENÈVE
Signé en 1951, ce traité de l'ONU définit ce qu'est un réfugié et les obligations légales des États qui l'ont ratifié. Toute personne craignant avec raison de subir des persécutions dans son pays peut ainsi bénéficier d'une protection de l'État où elle en fait la demande. D'abord limitée aux réfugiés européens et aux événements d'avant 1951, cette convention est étendue en 1967 aux persécutés du monde entier.

CROIX-ROUGE
Fondé en 1863 par le Suisse Henri Dunant, témoin de la bataille de Solferino (1859), le Comité international de la Croix-Rouge a pour mission de porter assistance aux victimes de la guerre et de violences internes. Aujourd'hui il s'occupe majoritairement des personnes déplacées.

DEMANDEUR D'ASILE
Un réfugié est un ancien demandeur d'asile mais tous les demandeurs d'asile ne sont pas reconnus réfugiés. L'Ofpra a enregistré 80 075 demandes en France en 2015. Contrairement à l'Allemagne notamment, en France, le demandeur d'asile n'a pas le droit de travailler, sauf si l'examen de sa demande dépasse une année. Le statut de réfugié permet, lui, d'obtenir un permis de séjour de dix ans et de travailler normalement.

DÉPLACÉ ENVIRONNEMENTAL
Les migrations environnementales n'entrent pas dans la définition du « réfugié » de la convention de Genève car elles n'impliquent pas toujours le franchissement de frontières. Les déplacés environnementaux représentent pourtant 42 millions de personnes.

DIASPORA
Ce terme grec signifiant « dispersion » s'est répandu après la prise de Jérusalem par Titus en 70 pour désigner la dispersion des Juifs autour du bassin méditerranéen. Le mot s'est ensuite imposé pour les populations en exil restées unies par des liens forts, notamment économiques ou culturels.

EXODE
Emprunté au latin *exodus* et repris du grec *exodos* (« action de sortir »), il désigne d'abord le deuxième livre de la Bible, narrant la sortie d'Égypte des Hébreux. A partir du XIXe siècle, il s'emploie aussi pour toute émigration en masse d'une population, notamment la fuite des populations civiles devant l'avancée allemande en mai et juin 1940.

FRONTEX
L'agence européenne fondée en 2004 est chargée à la fois de surveiller les 14 000 km de frontières extérieures de l'UE et de sauver les migrants en péril.

GRANDE ÉMIGRATION
Débutée en 1830-1831, après l'échec de l'insurrection de Varsovie contre les Russes, elle désigne l'exil forcé de près de 8 500 Polonais, notamment en France.

HCR
Le Haut-Commissariat aux réfugiés est créé en 1950 par l'ONU pour trouver une solution durable à la question des réfugiés puis veiller à l'application du statut de réfugié selon la convention de Genève de 1951.

HOTSPOT
(de l'anglais « point chaud »). Procédure européenne initiée en 2015 conférant à une dizaine de lieux, généralement points d'arrivée des migrants, en Grèce et en Italie, la mission d'enregistrer, d'identifier les nouveaux venus, de prendre leurs empreintes digitales et de recueillir leur témoignage, pour distinguer ceux qui pourront bénéficier de l'asile de ceux qui sont relégués, en attendant leur renvoi. L'île grecque de Lesbos, l'île italienne de Lampedusa sont les hotspots les plus connus.

JUNGLE
On désigne par « jungle » – de *jangal* en pachtoun qui signifie « forêt » – les camps informels où se regroupent depuis la fin des années 1990 les migrants dans le nord de la France avec l'espoir de franchir la Manche.

MIGRANT
Selon l'ONU, toute personne née dans un pays et qui vit dans un autre pour une durée égale ou supérieure à un an, que ce soit par choix, par nécessité ou par contrainte. C'est une catégorie générale à laquelle appartiennent notamment les réfugiés, mais aussi les étudiants étrangers ou les travailleurs venus d'autres pays.

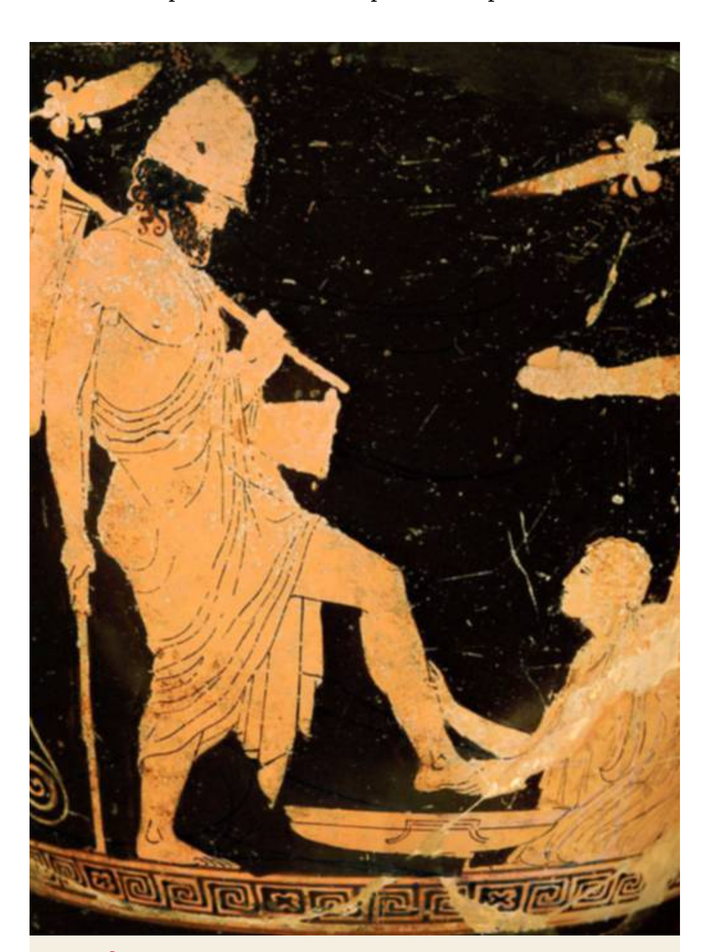
OFPRA
L'Office français de protection des réfugiés et apatrides est un établissement public administratif indépendant créé en 1952 pour appliquer la convention de Genève. L'Ofpra exerce trois missions : l'instruction des demandes d'asile, la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides, le conseil.

PASSEPORT
On en retrouve mention dès le XVe siècle, d'abord pour permettre aux marchandises de « passer les ports » ou les « portes » des villes, puis aux personnes de circuler, mais la réglementation reste assez souple. C'est la Première Guerre mondiale qui pousse les États à établir des règles strictes, qui se font permanentes. Et c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les formalités s'uniformisent dans tous les pays. Devenu électronique et, de plus en plus, biométrique, le passeport est un document d'identité et un document de voyage – mais pas forcément de nationalité, un État pouvant accorder un passeport à un non-national.

PASSEPORT NANSEN
L'explorateur norvégien Fridtjof Nansen, d'abord haut-commissaire de la Société des nations chargé du rapatriement des prisonniers de guerre, devient de 1921 à 1930 haut-commissaire aux réfugiés. Il donne son nom au certificat d'identité, créé en 1922, suite à un accord international, le « passeport Nansen », qui accorde une identité aux personnes déplacées. Les premiers bénéficiaires sont les Russes ayant fui la révolution et déchus de leur nationalité, puis les Arméniens.

PASSEUR
Celui qui, contre de l'argent, fait passer une frontière clandestinement, soit par voie de terre, soit sur des bateaux souvent fragiles (*pateras* à Gibraltar, *cayucos* aux Canaries).

RÉFUGIÉ
Jusqu'au XIXe siècle, le mot désigne les protestants chassés du royaume de France en 1685. Une première généralisation apparaît en 1796 dans l'*Encyclopedia Britannica* qui étend ce terme à *« tout individu contraint de quitter son pays en période de troubles »*. Mais, jusque dans les années 1880, les mots émigré, proscrit ou exilé sont interchangeables. La notion de réfugié se fixe juridiquement avec la convention de Genève de 1951, pour désigner toute personne *« qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques en cas de retour dans son pays »*.



ODYSSÉE
Le mot qui désigne depuis la fin du XVIIIe siècle un voyage plein de péripéties vient du poème homérique narrant le retour d'Ulysse (*Odusseus*, en grec) dans sa patrie après la guerre de Troie. Châtiments des dieux pour punir la démesure *(hubris)* des vainqueurs, des dangers infinis menacent le héros et ses compagnons, sous une forme séduisante (Circé, Calypso, les Sirènes) ou effrayante (Polyphème). Seule l'insistance d'Athéna auprès de son père Zeus permet à Ulysse d'achever son voyage et de retrouver les siens après avoir éliminé ceux qui visaient à s'emparer de son épouse et de son royaume. Ci-dessus : Ulysse à son retour de Troie, devant Euryclée, sa nourrice, vase du Ve siècle av. J.-C.

CHIUSI, MUSEO ARCHEOLOGICO NAZIONALE ; ERICH LESSING/AKG

RETIRADA
« La retraite » qui marque la fin de la guerre civile espagnole. La guerre d'Espagne a entraîné le départ de plusieurs vagues de réfugiés vers la France, de 1936 jusqu'en 1939, quand la chute de Barcelone provoque, en quinze jours, un exode sans précédent. Près d'un demi-million de personnes franchissent alors la frontière des Pyrénées, dans de terribles conditions. Considérés comme *« étrangers indésirables »*, des camps, dits alors de concentration, attendent grand nombre de ces réfugiés.

SANS-PAPIERS
Expression courante pour désigner les « étrangers en situation irrégulière », c'est-à-dire présents sur le territoire national sans titre de séjour. Les sans-papiers ne sont pas autorisés à travailler et peuvent être expulsés. Ils sont au moins 5 millions en Europe et 11 millions aux États-Unis.

SÉFARADES
Les Juifs chassés d'Espagne en 1492 et exilés au Portugal, en Afrique du Nord ou en Italie sont appelés Séfarades, qui, en langue hébraïque médiévale, désigne la péninsule Ibérique.

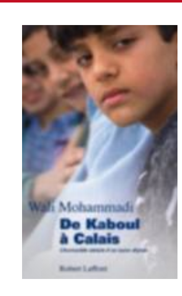
VISA
Document accordé, pour une durée limitée, à un ressortissant étranger par les autorités d'un pays – ou dans des États liés par un accord de libre circulation, comme ceux, européens, de l'espace Schengen (en Europe) depuis 1985. Il existe aussi un visa au titre de l'asile.

À lire, voir et écouter

Littérature et BD









C'EST MOI QUI SOULIGNE
De la Russie en révolution jusqu'aux États-Unis en passant par Prague, Sorrente où elle rejoint Gorki, la France où elle vit jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la jeune femme russo-arménienne se souvient. « *L'exil m'a trempée* », résume-t-elle.
N. Berberova, Actes Sud, « Babel », 1990.

DIALOGUES D'EXILÉS
Au buffet d'une gare, un ouvrier et un physicien exilés entament une conversation philosophique.
B. Brecht, L'Arche, 1997.

LE VENT EMPORTE NOS PAROLES
L'écrivaine prix Nobel de littérature a rencontré au Pakistan des réfugiés afghans, des résistants, des leaders politiques.
D. Lessing, Albin Michel, 1987.

MANUEL D'EXIL. COMMENT RÉUSSIR SON EXIL EN 35 LEÇONS
Le déserteur de l'armée bosniaque écrit désormais en français, le sésame de son intégration. Des défis actuels, il rappelle que « *soit nous grandissons ensemble, soit nous tombons ensemble* ».
V. Colic, Gallimard, 2016.

ELDORADO
La tragédie des boat people tentant de gagner Lampedusa et des désespérés se heurtant aux barbelés de Ceuta.
L. Gaudé, Actes Sud, 2006.

DE KABOUL À CALAIS
Combien sont-ils à quitter l'Afghanistan au prix de mille dangers pour atteindre Calais, ultime porte avant l'Angleterre ?
W. Mohammadi, Robert Laffont, 2009.

ELLIS ISLAND
Une minutieuse description par Perec du centre d'immigration américain.
G. Perec, POL, 1995.

PAS PLEURER
L'auteur, fille d'Espagnols réfugiés, retisse l'histoire familiale et rafle le prix Goncourt.
L. Salvayre, Seuil, 2014.

À L'OMBRE DES CERISIERS
Au printemps 1945, la petite Vera découvre une vieille ferme perdue au cœur d'un immense verger. Sa mère et elle viennent de traverser à pied une Allemagne en ruine.
D. Hansen, Kero, 2016.

MÉDITERRANÉE
Une jeune fille traverse la mer dans l'espoir d'une vie meilleure. Mais la mort guette.
E. Baudoin, Gallimard Jeunesse, 2016.

REGARDE DONC L'EUPHRATE CHARRIER LE SANG
En 1923, la Grèce et la Turquie procèdent à un échange de populations. Sur une île abandonnée, Vassilis, survivant des Dardanelles, et Poyraz Musa, ex-officier ottoman, se retrouvent.
Y. Kemal, Gallimard, 2004.

LÀ OÙ VONT NOS PÈRES
En bande dessinée, l'histoire de tous les immigrés, réfugiés, exilés et un hommage à ceux qui ont fait le voyage.
S. Tan, Dargaud, 2007.

VI
Une petite Vietnamienne fuit en Malaisie puis au Québec où elle construit sa vie, en double de l'auteur.
K. Thuy, Montréal, Libre Expression, 2016.

LA SAGA DES ÉMIGRANTS
En cinq volumes, les pérégrinations d'un paysan suédois au milieu du XIXe siècle qui émigre au Minnesota.
V. Moberg, Le Livre de poche, 2002.

Films

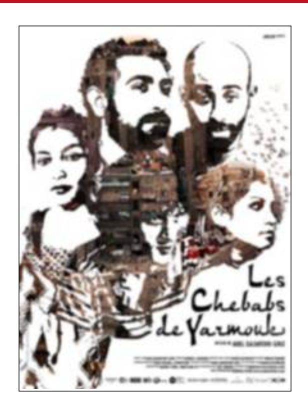


Feu à la mer

Ours d'or à Berlin en février 2016, *Fuocoammare* (« feu à la mer » en français) confronte, sans voix off ni commentaire, le destin tragique des migrants qui traversent la dangereuse Méditerranée au quotidien des habitants de Lampedusa : un médecin (Pietro Bartolo, qui dirige le dispensaire et rencontre tous les migrants), une vieille femme qui a connu la guerre, une chrétienne éthiopienne ou Samuele, un enfant de l'île italienne, entre ses journées à l'école et ses loisirs – la chasse à la fronde. Tourné tout au long de l'année 2015, le documentaire montre l'action des bateaux de l'opération Triton qui recueillent les esquifs en perdition, puis le tri des survivants avant leur dispersion en Europe.
G. Rosi, 2016.

ET À ÉCOUTER > 1944, la chanson arrivée première du concours Eurovision 2016, consacrée à la déportation des Tatars de Crimée par Staline. **> Né So,** de Rokia Traoré, la chanteuse malienne, ambassadrice du HCR.

Événement



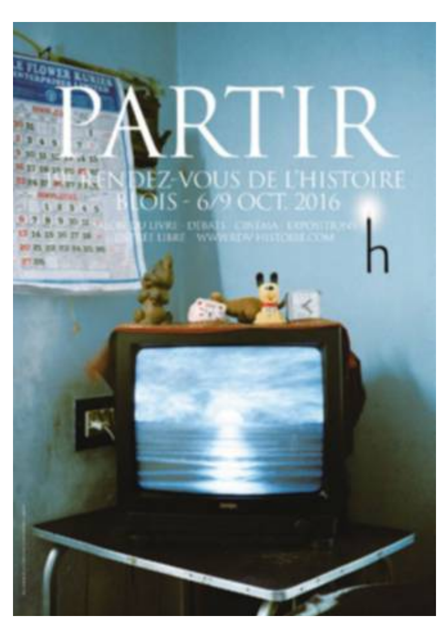
LES CHEBABS DE YARMOUK
Dans un camp de réfugiés de jeunes Palestiniens s'interrogent sur leur devenir.
A. Salvatori-Sinz, 2015.

HISTOIRE DE L'AMOUR
A New York, un vieux Juif polonais arrivé dans les années 1930 vit dans le souvenir du grand amour de sa vie.
R. Mihaileanu, 2016.

ELLIS ISLAND
Le documentaire retrace à travers quelques destins emblématiques (dont celui du futur Lucky Luciano) la fresque de l'immigration aux États-Unis.
M. Prazan, 2014.

MARIE-LOUISE, LA PETITE FRANÇAISE
Une fillette de Rouen bombardée est envoyée par la Croix-Rouge en Suisse. Le réfugié apparaît pour la première fois sur les écrans.
L. Lindtberg, 1943.

LE HAVRE
Un ex-écrivain qui s'est exilé au Havre croise un jeune réfugié africain et l'aide à rejoindre sa mère en Angleterre.
A. Kaurismäki, 2011.



« Partir », à Blois

Du 6 au 9 octobre, les 19e Rendez-vous de l'histoire de Blois proposent 500 rencontres avec plus de 1 000 intervenants sur le thème « Partir ». La présidence est assurée par Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie, dont le discours de clôture s'intitule « Partir : entre droit et nécessité ». Pascal Picq prononcera la conférence inaugurale, « Partir : le propre de l'homme depuis 2 millions d'années ». *L'Histoire* réunit, pour la table-ronde du samedi soir, Michel Agier, Patrick Boucheron, Geneviève Dreyfus-Armand, Jérémie Foa et Dzovinar Kévonian afin d'évoquer « Les réfugiés : du droit d'asile à la jungle de Calais ». Les festivaliers pourront aussi écouter Jean-Noël Jeanneney, Catherine Wihtol de Wenden, Michel Foucher, Catherine Brice, Sophie Cœuré, Joël Cornette, Jean Garrigues, Benjamin Stora, François-Xavier Fauvelle, Pascal Ory et bien d'autres auteurs de *L'Histoire*. Seront également projetés 50 films et l'exposition « Frontières », déjà présentée au Musée national de l'histoire de l'immigration l'hiver dernier, sera visible pendant le festival.
Renseignements : rdv-histoire.com

Expositions

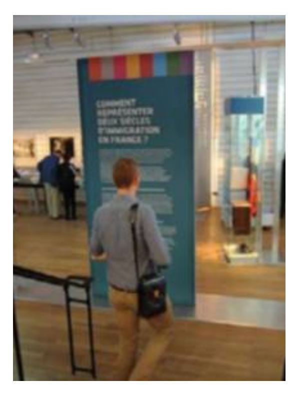


CHEMINS D'EXIL
Inaugurée à Madrid, dans les jardins du Retiro, cette exposition itinérante témoigne du voyage entrepris par des familles qui ont dû fuir leurs pays en conflit. Pour la première fois le travail de cinq photographes, de renommée internationale, a été réuni. L'exposition s'accompagne d'un catalogue coédité par l'Institut français d'Espagne et la maison d'édition espagnole Turner.
Rens. : www.institutfrancais.es/madrid/exposiciones/exposicion-caminos-de-exilio

À PARIS
« Après la Shoah. Rescapés, réfugiés, survivants, 1944-1947 ».
Jusqu'au 20 novembre au Mémorial de la Shoah.

À NANTES
« Icônes. Trésors de réfugiés ».
Les Grecs contraints de quitter l'Empire ottoman en 1923 emportent des icônes, lien entre l'ancienne et la nouvelle patrie. Des pièces exceptionnelles.
Jusqu'au 13 novembre au château des Ducs de Bretagne.

Lieux



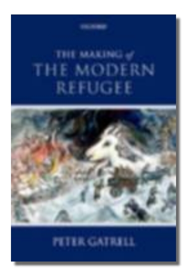
À PARIS
MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION
C'est le 8 juillet 2004 que fut officiellement lancé le projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (désormais musée) sur le site emblématique du Palais de la porte Dorée. Le but : donner au grand public et singulièrement aux scolaires des « Repères » (c'est le nom de la galerie d'exposition permanente) solides, validés par les historiens et illustrés de toutes les manières possibles. Expositions temporaires, colloques, conférences, projections de films, spectacles de musique et de danse scandent ainsi la programmation. Le site internet du musée est particulièrement riche.
293, avenue Daumesnil, 75012 Paris, www.histoire-immigration.fr

À NEW YORK
ELLIS ISLAND
L'île se visite et abrite le musée de l'Immigration américaine.

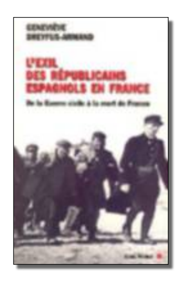
À VOIR ÉGALEMENT > Le site www.therefugeeproject.org **> Nansen. Un passeport pour les apatrides** documentaire de Valentine Varéla et Philippe Saada, 2016. **> Bienvenue au Réfugistan,** documentaire d'Anne Poiret.

À lire, voir et écouter

Bibliographie



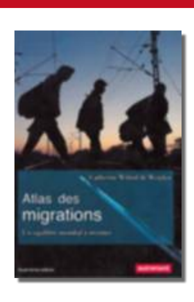












OUVRAGES GÉNÉRAUX

K. J. Bade, *L'Europe en mouvement. La migration, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Seuil, 2002.
C. Collomp, M. Menendez (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis, 1789-2000*, CNRS Éditions, 2005.
O. Forcade, P. Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVIe au XXe siècle,* Nouveau Monde Éditions, 2008.
P. Gatrell, *The Making of the Modern Refugee,* Oxford, Oxford University Press, 2013.
N. L. Green, *Repenser les migrations,* PUF, 2002.
D. Hoerder, *Cultures in contact. World Migrations in the Second Millennium, Durham,* Duke University Press, 2002.
M. R. Marrus, *Les Exclus. Les réfugiés européens au XXe siècle,* Calmann-Lévy, rééd. 1994.
G. Noiriel, *La Tyrannie du national, le droit d'asile en Europe, 1793-1993,* Calmann Lévy, 1991 ; *Réfugiés et sans-papiers,* Fayard, « Pluriel », 2012.
J. Torpey, *L'Invention du passeport,* Belin, 2005. « Les réfugiés », *Pouvoirs* n° 144, 2013. « Retour au temps long », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire* n° 23-24, 2014.

JUIFS ET MORISQUES

E. Benbassa, A. Rodrigue, *Histoire des Juifs sépharades,* Seuil, « Points histoire », 2002.
I. Poutrin, *Convertir les musulmans. Espagne, 1491-1609*, PUF, 2012 ; « Les "crises des réfugiés" du XVIe et du XVIIe siècle », *La Vie des idées*, 17 mai 2016.

LES PROTESTANTS

E. Birnstiel (dir.), *La Diaspora des huguenots, Honoré* Champion, 2001.
J. Garrisson, *L'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance,* Seuil, 1985.
P. Joutard, « Réseaux huguenots et espace européen », *Revue de synthèse* n° 123, 2002.
M. Yardeni, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture,* Champion, 2002.

XIXe SIÈCLE

D. Alland (dir.), *Droit d'asile et des réfugiés,* colloque de la Société française pour le droit international, Pedone, 1997.
S. Aprile, *Le Siècle des exilés. Bannis et proscrits, de 1789 à la Commune,* CNRS Éditions, 2010.
D. Diaz, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIXe siècle,* Armand Colin, 2014.

XXe SIÈCLE

A. Angoustures, D. Kévonian, C. Mouradian (dir.), *Administrer l'asile en France. Les origines de la protection des réfugiés et apatrides, 1920-1960,* Comité d'histoire de l'Ofpra, PUR, à paraître en 2016.
B. Cabanes, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924*, Cambridge University Press, 2014.
G. D. Cohen, *In War's Wake. European Displaced Persons in the Postwar Order,* Oxford University Press, 2011.
C. Collomp, *Résister au nazisme. Le Jewish Labor Committee, New York, 1934-1945,* CNRS Éditions, 2016.
C. Defrance, J. Denis, J. Maspero (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée,* Berne, PIE-Peter Lang, 2015.
G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France*, Albin Michel, 1999.
C. Gousseff, *L'Exil russe. La fabrique du réfugié apatride,* CNRS Éditions, 2008.
D. Kévonian, *Réfugiés et diplomatie humanitaire,* Publications de la Sorbonne, 2004.
A. Kunth, *Exils arméniens. Du Caucase à Paris, 1920-1945,* Belin, 2016.
E. Loyer, *Paris à New York. Intellectuels et artistes français en exil, 1940-1947,* rééd. Hachette littératures, « Pluriel », 2007.
J.-M. Palmier, *Weimar en exil,* Payot, 1990.
E. Traverso, *La Pensée dispersée. Figures de l'exil judéo-allemand,* Léo Scheer, 2004.
T. Zahra, *The Great Departure. Mass Migration from Eastern Europe and the Making of the Free World,* New York, Norton, 2016.

AUJOURD'HUI

M. Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire,* Flammarion, 2008 ; *Les Migrants et nous. Éloge de Babel,* CNRS Éditions, 2016 ; (dir.), *Un monde de camps,* La Découverte, 2014.
S. Lamort, *Europe, terre d'asile ?,* PUF, 2016.
C. Rodier, *Migrants et réfugiés,* La Découverte, 2016.
C. Wihtol de Wenden, *La Question migratoire au XXIe siècle,* Presses de Sciences Po, 2013 ; *Atlas des migrations*, Autrement, 2016.

Plus de titres sur www.lhistoire.fr

Commission paritaire n° 0418 K 83242. ISSN 0182-2411.

L'Histoire *est publiée par Sophia Publications.*
Président-directeur général et directeur de la publication : Thierry Verret.
Dépôt légal septembre 2016. © 2016 Sophia Publications.
Imprimerie G. Canale & C., Via Liguria 24, 10071 Borgaro (TO), Italie.
Imprimé en Italie. Printed in Italy.





130 films · 40 débats · 25 avant-premières

Retrouvez l'ensemble de la programmation et les débats organisés
avec la revue **L'Histoire** sur www.cinema-histoire-pessac.com


30 ans
Cité
cité
des sciences & de l'industrie
>EXPO<
11.10.16
06.08.17
QUOI
DE NEUF
AU MOYEN ÂGE ?
TOUT CE QUE L'ARCHÉOLOGIE NOUS RÉVÈLE
Porte de la Villette
Coproduit avec :
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives
Inrap
En partenariat avec :
l'express
L'Histoire
Slate.fr
20 minutes
histoire
SCIENCES ET AVENIR
l'éléphant
france culture